MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mardi 9 mars 2021, à 20 h 35

Présidence de Mme Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt* et *Mme Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *Mmes Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 24 février 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers membres du Conseil municipal, chers membres du Conseil administratif, j'aimerais ce soir vous présenter une femme au courage exceptionnel allié à une volonté de fer qui la conduit chaque jour à se battre pour son peuple pour ouvrir la voie de la démocratie dans son pays, la Biélorussie.

Dans le cadre de sa visite au Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), elle a eu l'occasion de rencontrer différentes autorités en Suisse, à Berne. Ce soir, elle rend visite, ici même, au délibératif de notre commune et, demain, elle sera également accueillie au sein du Palais Eynard par le Conseil administratif. J'aimerais en profiter pour saluer la directrice du FIFDH, M^me^ Isabelle Gattiker, qui l'accompagne. J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter M^me^ Svetlana Tikhanovskaïa, que je vous demande d'applaudir chaudement. *(Applaudissements.)*

M^me^ Svetlana Tikhanovskaïa, **cheffe de l'opposition biélorusse**. *(Ndlr: discours traduit de l'anglais.)* Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord, au nom de tous les Bélarusses, vous exprimer ma gratitude pour l'attention suivie que vous portez à l'actualité du Bélarus.

Genève est connue pour être le centre de la paix, de la diplomatie et des droits humains. Aux yeux de beaucoup, les droits humains peuvent paraître abstraits aujourd'hui, détachés de la réalité quotidienne, des besoins et des aspirations de tout un chacun. Ils me semblaient abstraits à moi aussi. Mais, l'an passé, tout a changé. On peut vraiment comprendre la valeur des droits humains lorsqu'on en est privé, lorsque votre époux se retrouve derrière les barreaux pour ses opinions politiques, lorsque votre vie, votre famille et votre existence même sont en danger. Lorsque vos concitoyens sont battus et torturés parce qu'ils disent la vérité, parce qu'ils ne se cachent pas, parce qu'ils se battent pour l'avenir de nos enfants.

Sept mois ont passé depuis l'émergence du mouvement de protestation pacifique au Bélarus, le plus vaste de l'histoire de notre pays. Des millions de Bélarusses ont exprimé leur souhait d'une passation de pouvoir pacifique et démocratique. Des milliers de Bélarusses ont connu l'intimidation, la brutalité, la violence. Loukachenko a conduit le Bélarus sur la voie de l'autodestruction pour asseoir son pouvoir personnel. Nous avons affaire à une crise humanitaire dans ce pays et nous devons nous faire l'écho des répressions constantes à l'encontre de citoyens innocents.

Le Bélarus compte 269 prisonniers politiques. Les autorités bélarusses ont ouvert plus de 2000 procédures contre des militants, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des citoyens ordinaires. La semaine dernière, des poursuites pénales ont été engagées contre l'organisation humanitaire Viasna, qui

recueille des preuves de violation des droits humains et fournit des informations sur les prisonniers et détenus politiques.

Parmi eux se trouvent aussi des ressortissants suisses, Luzia Tschirky et Natalia Hersche. Luzia Tschirky, correspondante de la Schweizer Radio und Fernsehen, a été arrêtée à Minsk alors qu'elle rejoignait son mari et une connaissance. L'arrestation s'est produite alors même qu'elle possède une carte d'accréditation pour le Bélarus. La journaliste a été relâchée trois heures plus tard, grâce à l'intervention du gouvernement suisse, tandis que son époux et leur connaissance demeuraient en détention. Porter une veste de presse ne protège pas – cela fait de vous une cible. Encore tout récemment, deux journalistes de la TV bélarusse, Katsiaryna Andreeva et Daria Chultsova, ont été arrêtées et condamnées à deux ans d'emprisonnement pour avoir couvert les manifestations de protestation.

Une autre double nationale suisse et bélarusse, Natalia Hersche, qui vit à Saint-Gall avec sa famille et ses enfants depuis plus de douze ans, a été condamnée à deux ans et demi d'emprisonnement pour avoir retiré le masque d'un officier de police. Elle était en visite chez des amis au Bélarus. Elle a entamé une grève de la faim il y a deux semaines, et même ses proches ne savent rien de son état de santé. Je suis venue ici pour me battre pour sa libération et celle d'autres prisonniers politiques. Le régime pense pouvoir écraser nos idéaux à coups de matraques et de grenades assourdissantes, mais il n'y parviendra jamais. Le cœur de millions de Bélarusses bat à l'unisson, au rythme de la liberté.

J'en appelle à la Suisse pour soutenir les Bélarusses dans leur combat pour la liberté et la dignité! J'en appelle à vous pour que vous vous fassiez l'écho de la situation épouvantable qui règne dans mon pays. J'en appelle à vous pour aider le peuple bélarusse, la société civile, les familles des réprimés ou de ceux qui participent à des grèves nationales, les syndicats indépendants et les médias indépendants. Ce qui compte vraiment, ce sont vos actions et vos plans concrets en vue de résoudre le problème. C'est ce qui nous rapproche d'un nouveau Bélarus.

J'en suis convaincue, un Bélarus libre et démocratique est dans l'intérêt de la Suisse. Il ouvrira la voie à une coopération politique, économique et culturelle plus étroite entre nos deux pays dans un avenir proche. La Suisse est un grand modèle pour nous. Votre neutralité dans les affaires internationales ainsi que le principe de démocratie directe sont des pratiques de gouvernement dont un Bélarus démocratique tirerait grand profit. Je vous remercie pour votre solidarité. Défendons nos idéaux communs ensemble! *(Applaudissements nourris. La présidente raccompagne M^me^ Tikhanovskaïa.)*

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, **maire**. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'abord de l'accueil très chaleureux que vous avez réservé à M^me^ Svetlana Tikhanovskaïa. Je pense que c'est un symbole très fort pour Genève et les droits humains. Le Conseil administratif la recevra demain in corpore au Palais Eynard.

Vous aurez remarqué qu'une équipe de la Direction des systèmes d'information et de communication est présente ce soir pour vous assister sur les questions de connexion pour le futur test Webex Legislate. *(Ndlr: dispositif permettant au Conseil municipal de siéger en visioconférence.)* Ils ont quasiment pu rencontrer tous les membres de votre Conseil, ils ne reviendront pas demain… Je prie les quelques personnes qui ne seraient pas encore passées vers eux pour vérifier qu'elles sont bien au clair de le faire maintenant, car ils seront là encore une demi-heure.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que, sur demande de son auteur, l'interpellation orale IO-315 figurant au point 11 de notre ordre du jour sera traitée demain soir.

4. Prestation de serment de M^me^ Livia Zbinden remplaçant M^me^ Julie Frossard, conseillère municipale démissionnaire.

M^me^ Livia Zbinden est assermentée. (Applaudissements.)

5. Questions orales

M. Sami Kanaan, **maire**. Je réponds à une question orale qui m'a été posée lors de la séance précédente par M. Scherb – je suis désolé de l'avoir ratée… Cela concerne l'annonce du Conseil administratif quant à l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 20 000 francs à l'association Nouvelle Presse. C'est une subvention destinée à un lobby de personnes qui, en tant que telles, n'ont plus d'enjeux personnels de carrière dans le domaine des médias. Ce sont des personnes intéressées à ce qu'on ait une offre médiatique riche et diversifiée en Suisse romande. Elles réfléchissent à différentes solutions pour l'avenir des médias afin d'assurer leur pérennité. Avec le Canton de Vaud et le Canton de Genève, nous soutenons leur réflexion et les futures propositions qu'elles feront.

Le président. Je profite de saluer la présence à la tribune de M^me^ Hanumsha Qerkini, ancienne conseillère municipale. *(Applaudissements.)* Nous passons à la liste des urgences.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M^me^ Paule Mangeat, qui demande de traiter en urgence le point 139 de notre ordre du jour, la motion M-1532. Je lui donne la parole pour qu'elle présente sa motion d'ordonnancement.

M^me^ Paule Mangeat (S). Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Notre demande d'urgence est liée au fait que le Canton a accepté le principe d'une rue Grisélidis Réal, renvoyant ainsi la balle à la Ville. Nous n'avons en effet toujours pas de rue à son nom. La question de la visibilité des femmes dans l'espace public se pose de manière récurrente et la situation des travailleurs et des travailleuses du sexe s'est péjorée de manière alarmante durant cette crise sanitaire. Un amendement sera déposé. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1532 est acceptée par 39 oui contre 29 non (1 abstention).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement émane de M^me^ Florence Kraft-Babel, qui demande de traiter en urgence le point 193 de notre ordre du jour, la résolution R-277. Madame Florence Kraft-Babel…

M^me^ Florence Kraft-Babel (PLR). Nous avons déposé cette urgence il y a déjà trois semaines, c'est vous dire si elle est encore plus urgente trois semaines après… Elle répond à ce mouvement qui s'est petit à petit cristallisé partout

sous le slogan «No culture, no future» – pas de culture, pas de futur. En réalité, ce slogan est le résultat d'un mouvement qui grogne de la base depuis maintenant plusieurs mois à l'encontre de ces pressions assez incompréhensibles et pas toutes démontrables scientifiquement qui visent quelque part à sacrifier le milieu culturel pour des raisons dites sanitaires.

On observe aujourd'hui que les pays qui ont fait le choix courageux de remettre l'événementiel et la culture dans un jeu essentiel de la vie sociale se portent en effet mieux que les autres. La société est atrophiée, asphyxiée, les institutions vivent sous perfusion. Avant qu'il n'arrive à Genève ce qui se passe maintenant à Paris, avec des acteurs culturels qui font le siège de l'Odéon pour faire pression sur leur gouvernement – vous l'avez certainement suivi – et sachant que d'autres pays ont eu le courage d'aller de l'avant, donnons un signal clair et préparons dès ce soir concrètement le terrain pour le retour à la vie de nos espaces culturels.

Un acteur culturel algérien et berbère que vous connaissez sans doute disait en substance: «La culture est l'oxygène de l'humanité. Elle est aussi intelligence.» Votons en urgence pour le retour rapide à l'oxygène et à l'intelligence en Ville de Genève.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-277 est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement est déposée par M^me^ Frédérique Perler, qui demande de traiter en urgence le rapport PR-1394 A, inscrit au point 35 de notre ordre du jour.

M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je sollicite l'urgence pour traiter la proposition PR-1394. *(Remarque.)* Je vais m'approcher plus mais le micro est bien là…

Alors pourquoi cette demande d'urgence? Cette proposition a été déposée au tout début de l'année 2020. Hélas, la crise sanitaire a considérablement retardé les travaux des commissions dont celle de l'aménagement et de l'environnement si bien qu'il tenait à cœur de cette dernière, à l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, de travailler rapidement ce projet. Les travaux ont donc pu reprendre. La voie verte au quai du Cheval-Blanc est attendue impatiemment par l'ensemble de la population. C'est important aussi parce qu'une infrastructure de qualité doit permettre aux nouveaux quartiers de Praille-Acacias-Vernets de prendre directement le réflexe de la mobilité douce grâce à des tronçons continus et sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a donc souhaité traiter rapidement ce projet et c'était aussi mon souhait et celui du département que je préside. Il s'agit maintenant de réaliser au plus vite ce projet ambitieux et surtout très utile pour la population – je le répète. La commission a su se faire le relais de la population et j'espère que votre Conseil suivra la commission et le Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1394 A est accepté sans opposition (67 oui et 2 abstentions).

Le président. Je passe à la quatrième motion d'ordonnancement. Elle émane de M. Daniel Sormanni et demande de traiter en urgence le point 136 de notre ordre du jour, la motion M-1529.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que nous sommes tous impactés par ce coronavirus. Il y a des conséquences sur le plan social, sur le plan de l'emploi – nous le voyons bien. Cette motion a été déposée au mois de mai, on est encore plus dans l'urgence aujourd'hui… Il est important de savoir comment la Ville de Genève peut s'inscrire dans cette stratégie afin de faire le mieux possible pour essayer de contenir le chômage, d'employer des chômeurs. La Ville de Genève en a la capacité puisqu'elle a plus de 4000 employés; elle peut agir sur ce terrain-là.

Je pense que nous devrions examiner en commission des finances quelle est la stratégie du Conseil administratif dans ce domaine. Nous ne souhaitons pas que cette motion soit votée sur le siège mais qu'on la renvoie à la commission des finances de façon à voir comment on peut aider nos concitoyens – ils sont de plus en plus nombreux au chômage, on a vu la courbe – et à faire en sorte que la Ville de Genève fasse un effort particulier pour tenter de sauver les meubles de ceux qui ont perdu leur emploi durant cette crise du coronavirus qui n'est pas terminée. Je vous remercie d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1529 est refusée par 51 non contre 17 oui.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement émane de M^me^ Brigitte Studer et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1601 de M^mes^ et MM. Maryelle Budry, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Monica Granda, Gazi Sahin, Joëlle Bertossa,

Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Paule Mangeat, Laurence Corpataux, Anna Barseghian et Uzma Khamis Vannini: «Pour un soutien à un centre féministe en Ville de Genève». Je passe la parole à Mme Brigitte Studer pour qu'elle présente brièvement sa demande d'urgence.

Mme Brigitte Studer (EàG). Merci beaucoup, Monsieur le président de séance. Notre motion a une urgence symbolique et concrète. Chaque 8 mars, journée internationale des droits des femmes, devrait aussi signifier une avancée concrète pour les femmes, notamment dans notre ville vu que nous sommes ici à Genève. Vous le savez, les inégalités et discriminations auxquelles les femmes sont confrontées restent énormes. C'est bien la mobilisation des femmes qui a toujours été le moteur principal des changements obtenus par le passé, souvent après de très longues années de lutte. Pensons au droit de vote, à l'avortement, au congé maternité, au congé paternité… et la liste des avancées à obtenir est toujours longue.

Le Collectif genevois de la grève féministe de Genève a déposé hier la pétition P-439 qui demande d'intervenir pour créer un centre féministe à Genève. Disposer d'un lieu pour pouvoir s'organiser est essentiel. La Ville de Genève peut donner un signe fort, et nous vous invitons à nous suivre, Mesdames et Messieurs. Soutenons la lutte des femmes en tant que Ville de Genève en mettant à disposition du Collectif genevois de la grève féministe un local du parc immobilier de la Ville.

Merci d'accepter cette urgence.

(La présidence est reprise par Mme Albane Schlechten, présidente.)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1601 est acceptée par 41 oui contre 32 non (1 abstention).

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement émane de Mme Leyma Milena Wisard Prado et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1600 de Mmes et MM. Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Monica Granda, Ahmed Jama, Denis Ruysschaert et Laurence Corpataux: «Promotion de la diversité au sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche». Je passe la parole à l'un ou l'autre des auteurs. Madame Leyma Milena Wisard Prado…

Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Merci, Madame la présidente. Pour les Vertes et les Verts, il est essentiel de défendre les valeurs de la diversité et de l'égalité, il est important de lutter contre toute atteinte à l'égalité, à la dignité

des personnes qui subissent des discriminations à l'embauche. La discrimination raciale et ethnique est un handicap qui entrave le progrès et l'intégration de beaucoup de personnes en Suisse, notamment à Genève.

La Ville de Genève vient de célébrer l'égalité durant une semaine. Le 21 mars, ce sera la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et la Ville de Genève célébrera la Semaine contre le racisme du 20 au 28 mars. Il faut aller plus loin. Il est primordial de comprendre que l'intolérance et le refus vis-à-vis des personnes détruisent des vies et portent atteinte à la santé physique et psychique des personnes ainsi stigmatisées. Pour ces raisons, la lutte contre la discrimination au sein des institutions est une priorité. La responsabilité de l'Etat, des entreprises et de tous est engagée.

Nous vous invitons à en parler et à trouver des solutions ensemble. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1600 est acceptée par 40 oui contre 34 non.

La présidente. La septième motion d'ordonnancement émane de M. Eric Bertinat et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-279 de M^me^ et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Vincent Schaller, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Pierre Scherb: «Pour une saine et complète stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève». Je donne la parole à M. Eric Bertinat pour qu'il présente l'urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. La résolution R-279 dont nous vous proposons l'urgence ce soir complète en quelque sorte la résolution R-277 dont vous venez d'accepter l'urgence. Elle fait sens. Elle fait suite également à la proposition PR-1447 que nous avons acceptée tout à l'heure à l'unanimité. *(Ndlr: voir le* Mémorial *N^o^ 38.)* Si j'ai bien compris les explications de M. le magistrat Kanaan, ce que demande la résolution R-277 est en partie, mais en partie seulement résolu par la proposition PR-1447. Nous demandons simplement un peu plus. Nous pensons que l'urgence sur cette résolution-ci est bienvenue car le débat sur la culture a lieu précisément ce soir. Nous espérons l'avoir également demain soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-279 est acceptée sans opposition (73 oui et 1 abstention).

La présidente. La huitième motion d'ordonnancement émane de M. Jean-Luc von Arx et demande le traitement en urgence de la résolution R-278. Je donne la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Merci, Madame la présidente. Cette résolution est un engagement pour une mobilité urbaine adaptée pour que l'environnement reste sain et pour avoir une qualité de vie en ville de Genève. Nous rejoignons par là aussi ce qui est à l'étude actuellement au niveau cantonal sur la réglementation de la vitesse à 30 km/h. Nous souhaiterions donc pouvoir coupler cet objet avec cette politique afin que l'on porte finalement une attention au bruit du trafic routier, principale source de nuisance sonore à laquelle les habitants sont exposés.

Selon une étude menée déjà en 1998, environ un quart de la population genevoise était en effet exposée au bruit du trafic routier au-delà des limites acceptables. Il s'agit d'une atteinte de plus en plus généralisée. Le trafic routier ne cesse de s'accroître dans des espaces urbains en extension, maillés de réseaux d'infrastructure en fort développement et sur des plages horaires de plus en plus larges.

Comme il s'agit également d'une question de santé publique, nous souhaitons bien entendu que cette qualité de vie soit mise en avant. Cette résolution a pour but dans le fond de rejoindre la politique que défend et accentue déjà la Ville de Genève par rapport à une notion de priorité et de qualité de notre environnement. Je vous remercie de répondre favorablement à cette résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-278 est acceptée par 60 oui contre 13 non.

La présidente. Tous ces textes seront traités demain à 20 h 30, notamment le rapport PR-1394 A dont le traitement en urgence a été demandé par M^me^ Frédérique Perler. Comme ça, c'est clair… Je passe maintenant au point 9 de notre ordre du jour dans la section des rapports urgents, le rapport M-1589 A.

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2021 de Mme et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» (M-1589 A)[1].

Rapport de Mme Salma Selle.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 janvier 2021. La commission, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a étudié cette proposition lors de la séance du 28 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– qu'en cette période de pandémie, les activités économiques sont entravées par les diverses décisions cantonales et fédérales;
– que les entreprises sises à Genève doivent être aidées par tous les moyens mis à la disposition de notre délibératif;
– que la réglementation locale du trafic limite la durée du parcage des véhicules automobiles sur la voie publique, au moins du lundi au vendredi et de 8 h à 19 h, à l'exception des voitures automobiles des résidents ou identifiées par un macaron multizones;
– que les agents de la police municipale (APM) sanctionnent les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) figurant dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre;
– que les agents de la Fondation des parkings agissent sur le territoire de la commune grâce ou à cause d'une convention, c'est selon;
– que la loi sur la Fondation des parkings précise en son article 11 *Contrôle du stationnement sur la voie publique*:

1. Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer par convention, en accord avec les communes concernées et la fondation, les conditions dans lesquelles cette dernière peut exercer un contrôle du stationnement des véhicules sur

[1] Développée, 5076.

la voie publique, en particulier dans les secteurs soumis au régime des «macarons».

2. La convention précise la couverture financière des prestations fournies par la fondation;

– que le montant fixé, déterminé par le législateur fédéral, pour chaque infraction impacte parfois durement les finances d'une entreprise ou d'un artisan;
– que de nombreux entrepreneurs et artisans doivent se déplacer avec leurs véhicules d'entreprise équipés d'outillages et de fournitures. Nous pensons tout particulièrement aux travailleurs du bâtiment, à ceux qui interviennent pour les dépannages (électriciens, plombiers, serruriers, etc.) ainsi qu'aux livreurs, etc.;
– que durant le premier semi-confinement, de mi-mars à mi-mai 2020, les communes du canton de Neuchâtel ont entièrement ou partiellement supprimé les amendes d'ordre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de suspendre jusqu'à nouvel ordre les contrôles de stationnement (zones blanches et bleues) pour tous les véhicules utilisés par les entreprises sises sur notre canton;
– de demander à la Fondation des parkings de suspendre jusqu'à nouvel ordre, pour tous les véhicules d'entreprises, le contrôle du stationnement sur le territoire de la commune, comme cela avait été le cas en mars 2020.

Séance du 28 janvier 2021

Audition M. Eric Bertinat, motionnaire

M. Bertinat présente sa motion. Il explique que la suspension des amendes n'est pas une idée nouvelle ou irréalisable, elle a déjà été pratiquée par la Fondation des parkings (FdP) sur les communes de Genève, Lancy, Carouge et Plan-les-Ouates ainsi que sur le canton de Neuchâtel. Cette motion concerne uniquement les véhicules d'entreprises et d'artisans. Elle est née de discussions entre M. Bertinat et ses fils, qui travaillent tous les deux sur des chantiers et qui ont rencontré des problèmes pour trouver des places de parking et ont, ainsi, fait face à d'importants frais d'amende. Bien que certaines entreprises disposent de fonds annuels pour rembourser ces amendes, il demeure que les entreprises genevoises rencontrent d'importants problèmes au niveau de la circulation et du stationnement, des problèmes qui engendrent des coûts supplémentaires. Qui plus est, durant cette période difficile, la plupart des entreprises sur le terrain rencontrent des difficultés financières. La Ville pourrait faciliter au maximum la vie de celles et ceux qui travaillent sur le terrain, en levant ces contrôles. Il s'agirait ici d'un coup de pouce, qui ne sauvera certes pas l'économie, mais qui enverra un signal positif aux entreprises de la part de la commune.

Questions des commissaires

Une commissaire trouve ce signal positif mais note que ce problème existe déjà hors période de pandémie. D'autre part, l'argent mis de côté par les entreprises pour payer les amendes pourrait être utilisé pour acquérir un vélo électrique ou tout autre véhicule moins polluant.

M. Bertinat répond que cette proposition est limitée dans le temps, ne s'appliquant que durant la période de confinement. Le but est ici d'apporter un soulagement à des entreprises faisant face à de grandes difficultés, en reprenant une initiative ayant déjà été mise en place au printemps dernier, et qui avait été très bien reçue. Accepter cette motion serait un signal sympathique envers les travailleuses et les travailleurs, pour qui l'activité a été rendue très difficile par la pandémie. La permission de pouvoir stationner sans se préoccuper des amendes pendant ne serait-ce que deux mois ne représenterait effectivement pas une économie énorme, mais un geste significatif.

Une commissaire comprend les préoccupations avancées par cette motion, ayant récemment eu affaire à des ouvriers travaillant chez elle et devant gérer en plus cette problématique du stationnement. Cependant, la conseillère municipale se questionne sur la pertinence de la liaison entre difficulté de stationnement et confinement, l'encouragement au télétravail ayant visiblement fait diminuer le trafic en ville. D'autre part, dans un contexte qui permettrait d'introduire plus de mobilité douce et de se diriger vers une commune avec moins de voitures, la conseillère se demande s'il ne serait plus plutôt possible d'aider les entreprises à investir dans des moyens de mobilité moins polluants.

M. Bertinat répond que les artisans et les entreprises utilisant des véhicules le font par nécessité; ils doivent se déplacer avec du matériel et des outils encombrants et il serait difficile de leur demander de se déplacer à vélo. La question de la mobilité représente une question différente de celle soulevée par la motion.

Un commissaire souhaite savoir quelles sont les possibilités offertes aux entreprises en termes de stationnement.

M. Bertinat répond que les entreprises peuvent acquérir des macarons journaliers ou demi-journaliers. Ces macarons représentent un budget mensuel de 2000 francs et ce n'est pas une assurance de trouver une place.

Un commissaire souhaite savoir dans quelles mesures la Ville pourrait négocier avec le Canton. Il ajoute que cela engendrera un manque à gagner pour les recettes municipales.

M. Bertinat précise que le cadre a été fixé par le Conseil administratif. La Ville a un accord avec la FdP, l'autorisant à contrôler son domaine public. Les agent-e-s de la police municipale (APM) et cantonale peuvent également le faire

de manière plus ponctuelle. Pour suspendre les amendes, le Conseil administratif doit discuter avec la FdP pour lui demander de ne plus amender les véhicules d'entreprises. M. Bertinat précise qu'en dehors des artisans le reste de la population restera évidemment amendable.

Un commissaire se demande comment distinguer une voiture floquée d'entreprise stationnée parce que présente sur un chantier d'une voiture floquée s'arrêtant pour manger ou stationnant devant le domicile.

M. Bertinat répond qu'à partir du moment où une voiture sera floquée, elle ne sera plus amendée, peu importe le contexte. Il serait certes possible de mener des enquêtes sur l'activité de la personne utilisatrice du véhicule, mais le conseiller municipal estime qu'il faut faire confiance aux entreprises.

Un commissaire estime que le monde des artisans doit contribuer à ce débat grandissant sur la mobilité douce, il souhaite donc savoir jusqu'à quand la suspension des amendes serait en place.

M. Bertinat répond que cette mesure pourrait être levée en même temps que les mesures du Conseil fédéral, et jusqu'à la reprise totale des activités économiques, à l'instar des restaurants.

Un commissaire note qu'il n'est pas possible de tout faire en vélo cargo. Il se demande alors comment faire la différence entre les petites entreprises genevoises et les plus grosses structures n'étant même pas domiciliées sur le canton.

M. Bertinat rappelle qu'aucune distinction ne serait faite entre les petites et grandes entreprises. Cependant, la distinction se fait naturellement, les grandes entreprises étant moins présentes sur les petits chantiers ne disposant pas de places de stationnement. De plus, si l'on ôte aux APM la responsabilité de devoir amender les véhicules, cela leur permettra de mieux assurer leurs autres fonctions.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas possible de distribuer des macarons gratuitement aux entreprises, afin de pouvoir mieux viser le public ciblé.

M. Bertinat répond que certains cantons alémaniques offrent aux entreprises des sortes de bons de stationnement. Cela demande cependant une plus grande organisation et implique plus de coûts. La motion présentée ici ne demande aucune structure supplémentaire, tout en permettant aux entreprises de gagner du temps et de gagner plus d'argent, notamment pour celles disposant de plusieurs véhicules.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a un bien-fondé à faire une distinction entre les petits artisans et les entrepreneurs et elle aimerait également savoir

comment sera gérée la question des entreprises possédant un véhicule n'étant pas floqué.

M. Bertinat répond que la grande majorité des entreprises dispose d'un véhicule identifiable. Les employé-e-s de la FdP feront facilement la distinction entre véhicules privés et véhicules d'entreprises. Au vu de la faible durée dans le temps de cette mesure, le motionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire de préciser de telles conditions.

Une commissaire note que cette motion représenterait une aide bienvenue pour les entreprises pour qui le stationnement représente un coût non négligeable. Elle aimerait savoir si cette motion serait étendue aux places de livraison sur lesquelles des amendes peuvent aussi être mises.

M. Bertinat répond qu'il serait possible d'amender cette motion pour élargir son application à ces places. Néanmoins, ce sont surtout les zones blanches et bleues qui posent problème aux entreprises.

Une commissaire souhaiterait savoir si un macaron spécial pourrait être mis en place pour permettre aux entreprises n'ayant pas de bannière de rester facilement identifiables. Notamment pour les indépendants n'ayant pas encore le statut de société à responsabilité limitée (Sàrl), il n'est pas toujours possible d'avoir une voiture floquée.

M. Bertinat répond que les artisans utilisant leur véhicule privé représentent une infime partie des véhicules d'entreprises, mais que cela serait intéressant hors temps de pandémie.

Votes

Le président remercie M. Bertinat pour sa présentation et lui donne congé. Le président souhaite savoir quelles suites les membres de la commission souhaitent donner aux objets présentés ce soir.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande s'il ne serait pas possible d'amender cette motion pour la rendre rétroactive, ce qui permettrait aussi d'annuler les amendes reçues durant la période du confinement.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre lui répond qu'il n'est pas possible de rembourser les factures déjà payées.

Une commissaire Verte aurait aimé entendre le conseiller administratif M. Alfonso Gomez et une personne responsable de la FdP.

La commission passe au vote concernant la proposition d'audition de M. Alfonso Gomez.

Par 8 non (2 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (1 EàG, 3 Ve) et 4 abstentions (S), la commission refuse l'audition.

Une commissaire Verte annonce que son groupe serait d'accord pour entrer rapidement en matière, mais souhaiterait proposer un amendement, notamment que cette mesure soit limitée au 30 avril 2021, en remplacement de «jusqu'à nouvel ordre» dans la première et la deuxième invite par «jusqu'au 30 avril 2021».

Par 11 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PDC, 1 PLR) contre 4 non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC), cet amendement est accepté par la commission.

La commission passe au vote de la motion M-1589 ainsi amendée.

Par 15 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de suspendre jusqu'au 30 avril 2021 les contrôles de stationnement (zones blanches et bleues) pour tous les véhicules utilisés par les entreprises sises sur notre canton;
– de demander à la Fondation des parkings de suspendre jusqu'au 30 avril 2021, pour tous les véhicules d'entreprises, le contrôle du stationnement sur le territoire de la commune, comme cela avait été le cas en mars 2020.

La présidente. Est-ce que le président de la commission souhaite s'exprimer? Monsieur Alain de Kalbermatten…

M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (PDC). Merci, Madame la présidente. Oui, très rapidement… J'aimerais remercier la commission pour son travail. J'aimerais surtout vivement remercier la rapporteuse, M^me^ Salma Selle, pour sa diligence.

La présidente. Il s'agit bien d'un rapport oral de M^me^ Salma Selle? Madame Selle, souhaitez-vous prendre la parole en tant que rapporteuse? Non? Alors je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui souhaitent la prendre. Monsieur Alain de Kalbermatten…

M. Alain de Kalbermatten, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Oui, pardonnez-moi, Madame la présidente… Je voulais remercier aussi le bureau pour avoir répondu favorablement à la demande de la commission de traiter cet objet au plus vite. Cela étant, vous vous souvenez qu'il y a eu cet immense problème technique lors de la dernière session qui a paralysé les travaux du Conseil municipal. Nous n'avions pas pu traiter ce rapport. J'imagine que les services ont pu entre-temps envoyer le rapport par écrit et que tous les conseillers municipaux ici présents ont donc pu s'en saisir. Je comprends dès lors tout à fait que M^me^ Selle n'ait pas envie de présenter le rapport oralement comme c'était prévu du fait de l'urgence mais il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de rapport…

La présidente. Très bien… Je vous interromps tout de suite, car M^me^ Selle va quand même donner les éléments de son rapport – rebondissement… Vous avez la parole, Madame Selle.

M^me^ Salma Selle, rapporteuse (S). Merci, Madame la présidente. Effectivement, il a dû y avoir une confusion; visiblement, tout le monde n'a pas eu le rapport. Cet objet était destiné à être traité lors de la dernière session, mais il y a eu un problème technique. Toujours est-il que nous l'avons traité en urgence à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Nous avons auditionné le motionnaire, M. Eric Bertinat. Il nous a présenté cette motion en expliquant que cette mesure consistant à lever les amendes de stationnement liées… *(Brouhaha.)* C'est hilarant? … au stationnement des véhicules d'entreprises avait déjà été réalisée lors du premier semi-confinement et qu'elle est donc à nouveau applicable. Il a répondu à plusieurs de nos questions. Nous avons décidé de voter très rapidement sur cet objet en y ajoutant un amendement afin de limiter cette mesure dans le temps.

La présidente. Effectivement, j'ai un rapport écrit. Je ne sais pas si vous l'avez tous et toutes, toujours est-il que je vais donner la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Je tiens tout d'abord à remercier la commission et son président, M. de Kalbermatten, qui ont fait diligence et qui ont tenu évidemment compte de la période et de la réaction rapide qu'il fallait donner à la proposition de l'Union démocratique du centre.

J'aimerais remercier aussi M[me] Selle. Son rapport est écrit, nous l'avons reçu, il est bien fait, il cerne bien le problème. Il nous montre qu'on est toujours dans l'actualité, même si on a malheureusement perdu un mois à la suite des ennuis techniques qu'a connus ce plenum le mois passé. C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette motion, d'aider les petits artisans, de ne pas rester coincé sur une discussion en se disant qu'on va bientôt sortir de cette crise, même si on espère que les restaurants pourront rouvrir le 22 mars prochain.

Il reste maintenant la période très difficile qui va suivre la crise sanitaire. La reprise des activités va signifier pour certains beaucoup de problèmes. A mon avis, et de l'avis de l'Union démocratique du centre, toute mesure prise pour aider notre tissu de commerçants et d'artisans est bienvenue. C'est la raison pour laquelle j'espère que la motion passera le cap de cette séance plénière.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Je reprends la parole comme président?

La présidente. Peut-être sur la position de votre groupe puisque vous avez déjà parlé en tant que président…

M. Alain de Kalbermatten. Le groupe démocrate-chrétien soutient pleinement cette motion, en effet, car il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui nous avons soutenu la culture mais qu'un autre parent pauvre de cette situation due au Covid-19 ce sont les commerçants de la ville de Genève.

Il est important de leur accorder au moins une certaine souplesse au niveau du stationnement pour qu'ils puissent travailler tranquillement en toute indépendance. Vous vous souvenez que, lors du traitement en urgence de cette motion, nous avions évoqué la possibilité d'«exonérer» entre guillemets uniquement les camionnettes ou les véhicules des entreprises qui étaient floqués, qui étaient identifiables par leur fonction. Il ne s'agit pas en effet d'exonérer les particuliers ou les indépendants qui ont un véhicule banalisé, mais uniquement ceux qui sont floqués au nom de la société.

On avait expliqué aussi à l'époque que, comme les citoyens restaient chez eux et ne faisaient plus la navette entre leur travail et leur domicile à cause du télétravail, leurs véhicules restaient sur le peu de places bleues qu'il nous reste en ville de Genève et que par conséquent les artisans n'avaient plus la possibilité de se garer librement. Bien entendu, et la motion ne demande pas le contraire, il ne s'agit pas d'exonérer l'artisan qui serait sur une ligne jaune ou sur un passage piéton, dans un endroit à risque pour les piétons et pour la circulation, mais

seulement s'il se trouve sur une place entre les deux, c'est-à-dire entre une place marquée et une place dangereuse. Il faut bien faire attention à ce point. Il ne s'agit pas d'appeler les commerçants à être hors la loi, mais seulement aux limites de celle-ci.

M. Gazi Sahin (EàG). Nous avons eu une discussion au sein de notre groupe car nous divergions. Ensemble à gauche a toujours vivement soutenu toute mesure d'aide à la population dans le contexte de la crise du Covid-19. Toutefois, les mesures d'aide que cette motion propose ne nous semblent pas adéquates. Nous avons pris à la fin du mois passé un certain retard qui rend cette motion un peu moins d'actualité. Nous pensons que des mesures d'aide plus concrètes, plus à long terme pourraient dès lors être mises en place prochainement. Nous invitons le Conseil administratif à continuer d'agir dans ce sens.

M^me^ Olivia Bessat-Gardet (S). Je prends rapidement la parole pour justifier le vote socialiste en faveur de cette motion en commission.

Face à la crise du Covid-19 – nous l'avons toutes et tous vu – nous faisons du mieux que nous pouvons pour aider avec les prérogatives qui sont les nôtres, somme toute assez limitées. Cette motion est donc un message d'aide aux petits entrepreneurs et artisans. Voter pour, c'est prendre une position non partisane de solidarité avec toutes et tous quand c'est juste.

La suspension des amendes aux véhicules des artisans et petites entreprises ne met pas en péril les finances de la Ville de Genève en soi, du fait de leur montant à titre collectif, surtout pour la durée qui a été proposée et acceptée par amendement, c'est-à-dire jusqu'à la fin avril. Ça soulagera mais ça ne résoudra pas la crise économique. Ça ne ravivera pas non plus la guerre des transports ni n'entravera la transition écologique.

Une suspension du contrôle de stationnement avait déjà été accordée il y a un peu moins d'un an par la Fondation des parkings lors du premier semi-confinement. Cette décision concernait la Ville de Genève ainsi que les communes de Lancy, Vernier, Carouge et Plan-les-Ouates.

Si nous votons cette motion, nous ne ferons que répéter ce qui a déjà été fait pour aider. Sa mise en œuvre prendra le temps qu'elle prendra, si tant est que ce soit possible. On voit que progressivement l'urgence se délite. Nous maintenons cependant notre vote en faveur de cette motion, ne serait-ce que pour le message que nous souhaitons adresser à nos artisans et à nos petits entrepreneurs: nous faisons notre possible pour aider lorsqu'on le peut.

M. Yves Herren (Ve). Cette motion était très intéressante… C'est vrai qu'au départ, pour nous, les Verts et les Vertes, ce n'était pas forcément bien parti quand on parle de stationnement de véhicules – vous comprenez pourquoi… Après, c'était aussi l'occasion de faire une distinction entre deux types de trafic automobile.

Il y a un type de trafic dont on n'a pas vraiment besoin, c'est-à-dire quand les automobilistes font des tours en ville partout et tout le temps, sans raisons apparemment nécessaires. Et puis il y a les personnes qui travaillent ou qui ont un handicap pour qui il est nécessaire d'avoir une voiture. Les familles aussi… Ça nous permettait donc de diviser ça en deux parties, car nous ne voulions pas être trop militants sur cette question.

La motion de M. Bertinat demande de suspendre ces contrôles ad vitam aeternam, c'est-à-dire sur une longue durée. Nous nous sommes permis de l'amender en commission pour que cette mesure s'arrête en avril, puisque, pour notre part, nous aimerions bien pouvoir favoriser ce transport professionnel avec des vélos-cargos, mais force est de constater que, dès qu'on passe à des choses lourdes ou à du matériel volumineux, on ne peut pas toujours le faire. Ça avait donc du sens de soutenir cet objet.

Maintenant, il y a quand même un petit problème avec la Fondation des parkings car on va perdre aussi des recettes avec ça. Nous allons donc finalement refuser de soutenir ce projet. Ça n'empêche pas qu'on pourrait à l'avenir avancer un peu en direction d'une espèce de macaron pour les personnes qui travaillent et qui les distinguerait des gens qui n'ont pas forcément besoin d'une voiture.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évidemment que nous allons soutenir cette motion qui est frappée au coin du bon sens, avec ces restrictions et les difficultés que nous pose la politique catastrophique du magistrat Dal Bouchon – excusez-moi de le dire, mais c'est comme ça qu'il faut le dire maintenant! *(Ndlr: M. Serge Dal Busco, chef du Département des infrastructures du Canton.)* Elle est soutenue par les partis de l'Alternative… Vous supprimez des places de parc, vous fermez les rues, vous mettez des pistes d'atterrissage de vélos et, en plus, vous voulez empêcher les entreprises, les artisans de circuler!

C'est donc effectivement une bonne mesure qui va au moins dans le bons sens, et j'espère qu'elle ne sera pas réservée qu'aux véhicules d'artisans qui ont peint leur camionnette ou leur fourgon aux couleurs de leur entreprise! Parce qu'il y en a tout plein qui n'ont même pas les moyens de peindre leur voiture banalisée mais dont les voitures sont bel et bien des voitures d'artisans.

En conséquence, je crois qu'il faut soutenir cette façon de faire parce que c'est difficile pour les artisans aujourd'hui en ville. Il n'y a pas de places de parc,

les rares places de livraison sont squattées par d'autres véhicules et, quand ils s'y parquent, on leur donne vingt minutes! Vingt minutes pour aller changer la baignoire dans un appartement et faire des réparations… Ça n'a pas de sens. Cette politique est complètement aberrante. Le magistrat cantonal a soi-disant proposé de faire des voies réservées pour les voitures d'entreprises, mais aujourd'hui, nada! Rien du tout! Rien ne se passe! Vous ne faites qu'entraver la circulation en ville de Genève. Voilà votre politique! Nous soutiendrons donc évidemment cette proposition des deux mains.

La présidente. Merci… je transmettrai donc à qui de droit. Monsieur Daniel Dany Pastore…

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente. On a parlé de tout ça, c'est bien, mais on n'a pas parlé de chiffres… C'est dommage parce que c'est quand même important, et il est clair que les amendes varient selon le lieu de stationnement.

Je ne veux pas vous faire toute la liste, mais vous pouvez très bien comprendre que, pour un ouvrier qui gagne entre 25 et 35 francs de l'heure, même quand une amende de seulement 40 francs arrive, eh bien, il a déjà travaillé pour rien. Si par malheur il a du matériel, des outils, des tuyaux et d'autres choses à décharger pour aller sauver un immeuble où il y a des fuites, où il faut aménager une chaufferie en urgence, par exemple, et que sa camionnette est sur les lignes jaunes, eh bien, c'est 240 francs. A ce tarif-là, il aurait mieux fait de rester à la maison, de ne pas venir travailler, dépanner, transformer ou construire, parce que ça ne sert plus à rien de venir travailler. Il aurait mieux fait de rester au lit chez lui.

Maintenant, la pandémie est là. Avec le Covid-19 et tout ça, tout le monde se porte mal. Je le rappelle à tous ceux qui ne le savent pas: même pour une bonne entreprise qui a déjà pignon sur rue, les frais généraux sont vite là tous les mois. Il faut payer les loyers, les assurances, l'AVS, les salaires… En ce moment, tout marche au ralenti. Alors si, en plus, ces gens qui veulent travailler chopent des amendes… Moi je peux vous dire que la majorité des employeurs ne veulent plus payer les amendes parce que ça fait des sommes mensuelles absolument épouvantables.

A Genève, on est arraisonné de tous les côtés. Interdiction, pas interdiction, autorisation… Moi je voudrais qu'on pense un peu au porte-monnaie qui devient hyper-maigre pour tout le monde, et je pense que pour vous aussi. Donc, à l'heure actuelle, c'est quand même important, quand on est un service dit entre guillemets «public», de foutre la paix, si vous me passez l'expression, à des gens qui vont faire des travaux.

C'est nécessaire de soutenir cette proposition parce qu'on ne peut pas vraiment faire autrement. Aujourd'hui, il faut que nous sauvions les artisans, les restaurateurs. S'ils livrent des cageots de bouteilles, il faut quand même leur laisser le temps de décharger car, quand on va rouvrir, ils vont essayer de se sauver de la noyade générale vu tout ce qu'ils n'auront pas gagné ou qu'ils auront perdu mais, vous verrez, il y a des commerces qui ne rouvriront pas. C'est fini, adieu, au revoir.

M. Eric Bertinat (UDC). C'est juste pour amener une petite précision. On parle bien de lever les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans qui indiquent effectivement leur raison sociale sur leur véhicule. Que ce soit pour un plombier, un peintre, un électricien, c'est indiqué sur sa camionnette. Il n'y a pas de crainte qu'un quidam de la ville de Genève décore son véhicule aux couleurs de je ne sais quelle entreprise. C'est une question de bon sens.

La mesure va s'étendre dans le temps, mais de quelques semaines, alors il faut être simple. Il faut avoir un peu de bon sens. Evidemment que ce sera indiqué sur le véhicule que l'artisan ou l'entreprise utilise. Ça ne pose aucun problème. C'est visuel. La mesure ne doit pas être trop compliquée. Elle doit être simple et, ce qui est simple, c'est de voir à qui appartient le véhicule, que ce soit à une usine, à une entreprise, afin de lui permettre de rester sur place, de dépasser s'il y a lieu le temps de stationnement.

Je rappelle que pour de nombreuses entreprises les amendes qu'elles ramassent au fur et à mesure de l'année font l'objet d'un budget. C'est inscrit dans le budget. Elles savent qu'il y a *x* milliers de francs dans l'année qui sont consacrés aux simples amendes de stationnement. Je voulais apporter cette précision.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. L'enfer est souvent pavé de bonnes intentions, et je pense que cette motion en fait partie. Il faut bien voir qu'en mars 2020, lorsque la première mesure avait été mise en place, le contexte était bien différent. Il n'y avait pas de trafic, donc il n'y avait pas d'infractions. On était devant une situation dramatique, on ne savait pas trop quoi faire, et même la Fondation des parkings se trouvait dans une situation qui était bien difficile par rapport à ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Déjà à l'époque, la Ville de Genève s'était opposée sur le principe à la suppression des amendes d'ordre. Mais il fallait évidemment suivre – c'est la moindre des choses – les recommandations fédérales et cantonales et protéger, avec l'état des connaissances qui était les nôtres à ce moment-là, les collaboratrices et les collaborateurs qui travaillaient pour la Fondation des parkings. Voilà pour remettre dans son contexte la mesure qui a été prise il y a une année, qui était temporaire.

Il faut voir ensuite l'impact de cette mesure sur les recettes de la voie publique. Les horodateurs et les paiements des amendes, ça représente 800 000 francs pour la Ville de Genève. Alors, je suis tout à fait d'accord, comme vient de le dire M. Bertinat, cette mesure ne va pas coûter 800 000 francs mais seulement une partie de ce montant. C'est bien impossible de dire aujourd'hui si l'impact serait de 100 000, 50 000, 200 000 ou 250 000 francs. De façon analogue, le manque à gagner dû aux amendes serait aussi conséquent.

Le problème, malgré ce que vous dites, Monsieur le conseiller municipal, c'est de savoir qui y aurait droit. En l'occurrence, ça serait toutes les entreprises du canton car, en effet, exonérer seulement les entreprises qui sont en ville de Genève commencerait à devenir difficile. Ça supposerait un manque à gagner pour les habitants de la ville de Genève et même pour l'ensemble des entreprises du canton, voire au-delà.

Et si cette motion passe, on devra de toute façon négocier une exception avec la Fondation des parkings. Elle nous serait peut-être facturée, peut-être pas, je n'en sais rien. La fondation pourrait nous dire que c'est un travail particulier qui va lui faire perdre plus de temps, que c'est un travail additionnel… En outre, le fait d'installer des macarons nous semble évidemment un peu illusoire au vu du temps qu'il reste, et nous verrions bien vite s'installer un trafic de macarons comme nous l'avons vu dans d'autres domaines. Donc, au niveau administratif déjà, cette motion est difficilement applicable – je peux déjà vous le dire.

Elle supposera même une inégalité de traitement. J'en sais quelque chose parce que les entreprises, sur d'autres sujets, nous l'ont souvent reproché. On ne pourra pas dire non à telle entreprise parce qu'elle est à tel endroit, et dire oui à telle autre parce qu'elle est à tel endroit. Ça va poser un certain nombre de problèmes. Nous aurons, d'une part, un problème de négociation – de modification de la convention que nous avons avec la Fondation des parkings – et nous aurons, d'autre part, certainement encore un manque à gagner que je ne peux pas vous chiffrer à ce stade. Je regrette du reste que la commission n'ait pas pris le temps de nous convoquer et de nous entendre, même si je comprends que pour certains, on était, c'est vrai, dans une situation d'urgence et qu'il fallait aller de l'avant.

Cette motion est pavée de bonnes intentions mais elle pose beaucoup trop de problèmes pour être applicable en l'état, en tout cas dans un futur proche. Et puis – je terminerai par là, Mesdames et Messieurs – je trouve qu'on persiste un peu à rester dans l'ancien monde, dans les vieilles mesures et les vieilles recettes quand on dit qu'il faut arrêter d'amender simplement parce qu'on utilise des véhicules. Je suis le premier à être de votre avis, Monsieur Bertinat, il faut aider les entreprises. Mais pas comme ça. J'ai été comme vous déçu que le Conseil fédéral – et les conseillers fédéraux de l'Union démocratique du centre du reste aussi

– ait mis autant de temps pour admettre qu'il fallait aider le monde économique. Ça pose encore un certain nombre de problèmes, et je passe évidemment sur les déclarations entre autres de M. Ueli Maurer.

Pour toutes ces raisons, j'invite le plenum à ne pas accepter cette motion. Ce n'est pas la bonne méthode pour aider nos entreprises. Il y a toute une série d'objets que nous avons votés – et encore récemment – qui sont bien plus importants surtout pour les petites entreprises qui sont dans une situation difficile.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipales, quelques éléments en complément de ce que vient de dire M. Gomez… D'abord j'aimerais rappeler l'engagement très fort du Conseil administratif en matière de soutien à l'économie durant cette crise sanitaire. Je crois d'ailleurs que vous avez reçu récemment une synthèse des principales actions et décisions qui ont été prises par le Conseil administratif depuis le début de la crise, il y a plus d'un an. Vous aurez sûrement vu qu'il y a de nombreuses mesures en matière d'exonération des loyers commerciaux qui émanent du département de M. Gomez et il y en a aussi en matière d'exonération de taxes dans le cadre de mon département. L'ensemble de ces efforts est loin d'être anodin. Cela représente un impact financier de plusieurs millions, voire de plusieurs dizaines de millions de francs pour la Ville de Genève.

Comme l'a rappelé M. Gomez, nous n'adhérons pas aux invites de la motion car la situation aujourd'hui est bien différente que lors de la première vague. C'est vrai, une certaine tolérance avait été décidée, notamment par les autorités cantonales – en l'occurrence par la cellule d'Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA) – vis-à-vis des zones bleues, du fait qu'on était vraiment dans une situation de semi-confinement. Les habitants et donc leurs véhicules ne pouvaient pas bouger. Il y avait vraiment des restrictions très fortes aux déplacements, et on considérait que c'était une situation de force majeure. C'est d'ailleurs ce qui était relevé dans le cadre de la convention qui nous lie à la Fondation des parkings. On parlait de «cas de force majeure» et la Fondation des parkings elle-même avait indiqué à la Ville de Genève qu'elle souhaitait privilégier la santé de ses collaborateurs afin de diminuer les risques sanitaires, et c'est pourquoi elle cantonnerait l'ensemble de ses agents.

Aujourd'hui la situation est bien différente. Elle est moins sévère en matière de mesures sanitaires. Les accès aux magasins, aux marchés alimentaires, aux commerces, aux coiffeurs, aux cabinets médicaux, tout ça est ouvert. Il y a donc une forme d'activité qui perdure malgré les restrictions en vigueur. On ne peut donc pas comparer la situation aujourd'hui avec ce qui a pu être fait lors de la première vague.

Il serait par ailleurs extrêmement compliqué de distinguer les véhicules commerciaux floqués de ceux qui ne le sont pas. Comme l'a rappelé M. Gomez, on créerait finalement une inégalité de traitement entre les artisans et les entreprises qui ont des véhicules floqués et les artisans indépendants ou commerçants qui n'en ont pas. On ne pourrait pas aider l'ensemble des artisans et commerçants indépendants puisqu'on devrait amender ceux qui n'ont pas de voiture floquée. Ça pose un vrai problème. Ça poserait un problème d'applicabilité de la mesure sur le terrain. Par ailleurs, ça encouragerait encore davantage les voitures ventouses… Les entreprises, les commerçants et les artisans trouveraient donc encore plus difficilement des places de stationnement.

M. Pastore nous parlait des lignes jaunes… J'aimerais rappeler que le stationnement gênant de véhicules doit continuer à être sanctionné parce que ces amendes servent à dissuader les contrevenants de mettre en danger les autres usagers aux abords des passages piétons – je pense aux enfants et aux personnes âgées. Les lignes jaunes ne sont pas là juste pour faire joli. Elles sont là parce qu'il faut protéger les usagers les plus fragiles sur le domaine public et sur la route. Encore une fois, de nombreuses mesures ont été prises par le Conseil administratif. Il continuera à en prendre aussi longtemps que la crise sanitaire perdurera, mais cette mesure-là, si elle part d'une bonne intention, même si je partage mille fois le soutien aux artisans, aux commerçants, ne nous semble pas pertinente et serait extrêmement difficile à mettre en œuvre sur le terrain.

La présidente. Je fais voter la motion telle qu'amendée par la commission. Vous la trouverez en page 6 du rapport, si contrairement à moi, vous l'avez reçu. Même si finalement je l'ai…

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 48 oui contre 23 non (3 abstentions).

(Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de suspendre jusqu'au 30 avril 2021 les contrôles de stationnement (zones blanches et bleues) pour tous les véhicules utilisés par les entreprises sises sur notre canton;

– de demander à la Fondation des parkings de suspendre jusqu'au 30 avril 2021, pour tous les véhicules d'entreprises, le contrôle du stationnement sur le territoire de la commune, comme cela avait été le cas en mars 2020.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 638 000 francs, soit:

– 4 550 000 francs destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais sise rue Gourgas, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, portant sur des locaux aménagés d'une surface de 754 m², destinés à accueillir le Commun;

– 63 000 francs, destinés à l'acquisition de la signalétique, de mobiliers et matériels d'exploitation pour le local Le Commun;

– 25 000 francs, destinés à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie du local Le Commun (PR-1417 A)[1].

Rapport de M^me^ Joëlle Bertossa.

Cette proposition a été renvoyée le 8 septembre 2020 à la commission des finances. Cette dernière, présidée par M. Omar Azzabi, a traité cet objet lors de sa séance du 2 décembre 2020. Le procès-verbal a été tenu par M. Xavier Stern que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

[1] Proposition, 1067.

Proposition: servitude d'usage à la rue Gourgas, au profit de l'aménagement du local Le Commun

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève aux termes duquel sera constituée, sous réserve de son acceptation par le Conseil municipal, une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, pour le prix de 4 400 000 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs destiné à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais sise rue Gourgas, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, portant sur des locaux d'une surface de 754 m^2, destinés à accueillir le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2040.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette servitude.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 000 francs destiné à l'acquisition de la signalétique et de mobilier et matériels d'exploitation pour le local Le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 63 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 francs destiné à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie du local Le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2025.

Séance du 2 décembre 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^mes^ Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), et de M. Patrick Didier, gérant d'opérations foncières à la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

M. Kanaan explique que cette proposition fait partie d'un ensemble de démarches tournant autour du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Le BAC en tant que tel est un bâtiment exceptionnel, avec son côté patrimoine industriel, et il est idéalement situé et très reconnu. Mais il est aussi dans un état calamiteux et il faudrait l'assainir.

Dans le cadre des négociations menées jusqu'à ce jour, il est arrivé à la conclusion qu'il fallait créer de l'espace et clarifier les occupations. Une étape a déjà été votée par le précédent Conseil municipal consistant à financer un crédit pour que le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), encore au BAC, déménage dans des nouveaux locaux au Carré-Vert. Il sera ajouté un petit espace d'exposition pour les nouvelles acquisitions, sans retirer la médiathèque qui est un lieu très important. Ce projet est déjà voté et se concrétisera en 2021 si le Covid le permet.

La deuxième étape très importante au niveau de la politique culturelle, est l'espace Le Commun. Il s'agit d'un espace polyvalent mis au concours chaque année pour des projets portés par les acteurs culturels locaux qui joue un rôle très important dans l'offre culturelle genevoise. Il est aujourd'hui dans le BAC, entrée côté rue des Bains, et l'idée est de le déménager dans le bâtiment J (ex-Société genevoise d'instruments de physique (SIP), appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) au premier et au deuxième étages. Ce sont 1349 m^2 qui seront libérés en sortant le FMAC et le Commun.

Après cela, il sera possible de commencer la rénovation du BAC proprement dite, basée sur un accord avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC) et le Centre de la photographie Genève (CPG), avec apports privés importants. Mais cette partie viendra l'année prochaine et la commission des finances sera saisie. Ce n'est pas l'objet de la proposition du jour, aujourd'hui le DCTN propose une servitude d'usage sur ce bâtiment J pour le Commun.

M^me^ Koelliker montre une présentation du BAC, composé de deux bâtiments, le C et le D, qui appartiennent tous deux au périmètre appelé l'ex-SIP. Le Commun se trouve actuellement dans le bâtiment C et, en face, il y a tout le périmètre racheté en 2000 par la CPEG. Ce périmètre a été rénové à l'exception du bâtiment J, qui est ce petit bâtiment auquel on accède depuis la cour intérieure, sous la verrière. C'est dans ce lieu que le DCTN souhaite reloger le Commun. Le bâtiment fait partie du patrimoine industriel et à ce titre il est

inscrit à l'inventaire des monuments d'arts et d'histoire auprès du Département cantonal du territoire. Toute rénovation est donc très surveillée.

Mme Keller explique que le Commun est un lieu pluridisciplinaire. Même si sa configuration a plutôt favorisé des projets dans les domaines des arts visuels, on y voit aussi des projets plus performatifs comme le Mapping Festival ou Electron. Il y a eu l'année passée une exposition magnifique sur l'histoire des saisonniers à Genève. Au même titre que les autres scènes culturelles qui dépendent du SEC, comme l'Alhambra, Pitoëff, Victoria Hall, Casino-Théâtre, Scène Ella Fitzgerald, Théâtre des Grottes, Cour de l'Hôtel-de-Ville, ce sont des espaces qui ne sont pas confiés à une direction. Ils sont gérés par la collectivité publique et peuvent être attribués à des projets ponctuels. Il n'y a pas de direction artistique unique qui viendrait imprimer un style précis ou une politique culturelle qui favorise certains au détriment d'autres. C'est un outil qui se veut le plus démocratique possible, où les acteurs culturels postulent pour occuper ces lieux. Un des critères est d'avoir un fort lien avec Genève. Les manifestations sont en général gratuites et ouvertes au public et l'attribution est en principe de six semaines maximum.

Mme Koelliker explique qu'au niveau du BAC le public se perd, et qu'il y a beaucoup de confusion. Les gens ne savent pas par où rentrer, et une fois qu'ils sont dedans, ils ne savent pas s'ils sont au MAMCO, au CAC, au Commun ou au CPG. Au niveau des espaces, comme c'est un bâtiment industriel, il offre une assez grande flexibilité, une diversité d'usage, c'est une ambiance brute de friche industrielle, qui permet des expériences de type laboratoire qui demandent une grande liberté.

Comme l'a rappelé M. Kanaan, le processus est en cours pour la rénovation du BAC, puisque ce crédit d'étude avait été voté en 2011 et est resté ouvert. Cela permet au DACM de lancer un mandat d'étude parallèle. C'est un processus qui va se dérouler durant toute l'année prochaine et qui se clôturera par une exposition publique avec le choix de mandataires. Lors de la première séance du jury, tous les membres professionnels ont fait remarquer qu'il y avait beaucoup de choses dans le BAC et que c'était une bonne idée de sortir le FMAC et le Commun.

Dans ce contexte, le DCTN est entré en discussion avec la CPEG, sachant que le bâtiment J lui appartenant n'avait pas été rénové. En vingt ans, le DCTN est entré en contact plusieurs fois avec la CPEG, espérant d'abord pouvoir louer le bâtiment, mais les prix de location étaient très dissuasifs. Une solution a pu être trouvée, avec cette servitude proposée par cette proposition, et cela est une étape importante. Comme l'a rappelé M. Kanaan, les présidents du MAMCO et du CAC se sont engagés à trouver des apports privés pour participer à la rénovation du BAC, et arriver à une proportion paritaire entre la Ville et les apports privés. Il y a déjà un engagement ferme de 10 millions de francs.

M. Didier explique, sur la démarche foncière, que c'est un rôle essentiellement technique de la part de l'Unité opérations foncières (UOF). Une fois la décision prise par le Conseil municipal, les opérations foncières inscriront un droit réel pour garantir l'usage de la servitude au profit de la Ville de Genève. De ce fait, un acte authentique sera inscrit au registre foncier qui garantira effectivement l'usage et le bon usage de cette surface pour la Ville de Genève durant les vingt ans, ainsi que le montant auquel la Ville sera astreinte de payer cette servitude. C'est uniquement un point de vue technique qui garantit la bonne réalisation du contrat dans la durée.

Mme Koelliker poursuit en expliquant qu'au niveau des surfaces on reste dans les mêmes ordres de grandeur. Actuellement, au BAC, le Commun a 777 m^2. Le bâtiment J fait 754 m^2. Dans le BAC, il y a un dépôt et des sanitaires qui ne sont pas dans le périmètre du Commun mais que le Commun peut utiliser. Ces surfaces devront être créées pour le bâtiment J, cela diminuera la surface à disposition pour les expositions.

Dès que le Conseil administratif s'est prononcé favorablement pour étudier cette perspective, en février et en mars 2019, une première évaluation de la faisabilité a été faite. Une fois confirmée, le travail a véritablement commencé avec la CPEG et leurs architectes. La CPEG avait déjà engagé un projet de rénovation pour ce bâtiment au niveau de l'enveloppe extérieure, et donc avait déjà des mandataires. Pour cette raison, la CPEG a accepté de prendre le risque de travailler avec le DCTN, et de faire travailler ses architectes sans avoir la garantie que le Conseil municipal vote la proposition. Un petit groupe de travail a été monté, composé de représentants du SEC et de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Cette dernière est le service compétent qui doit superviser le projet et s'assurer que toutes les données importantes soient considérées et que l'on reste dans des standards usuels en Ville de Genève. Il en est sorti des plans et un descriptif validé le 16 janvier 2020, ce sont les documents joints en annexe de la proposition. La CPEG, sur cette base, a formulé une offre écrite finale le 28 janvier 2020, ce qui a permis de préparer cette proposition de crédit et de la présenter au Conseil administratif.

Mme Keller explique que l'idée est de maintenir un lieu libre et ouvert sans direction artistique. A Genève il y a soit des galeries privées, soit des grandes institutions comme le MAMCO et le CAC. Il existe quelques petits lieux, comme l'Espace Forde à l'Usine, ou encore Halle Nord aux Halles de l'Ile, qui accueillent la scène genevoise avec quasiment pas de moyens et une direction artistique.

Dans le nouveau Commun, les murs seront recouverts de panneaux de bois pour les accrochages et des grils techniques seront installés. Il y aura une mise aux normes de l'outil. Le but est de renforcer la visibilité du Commun, de mieux accueillir les artistes, les manifestations et les expositions qui pourront prendre

place et de mettre en place une signalétique spécifique liée au lieu pour échapper à ce mélange à l'intérieur du BAC.

Mme Koelliker présente les plans (en annexe), et explique que lorsque l'on entre au rez-de-chaussée, il y a un escalier ou un monte-charge qui nous fait arriver au premier étage, dans le sas obligatoire du point de vue de la sécurité qui entoure l'escalier. On entre alors dans un grand espace d'exposition, qui va être muni de ce grill technique et de panneaux contre les murs qui vont permettre des accrochages. Derrière, il y a une loge qui sera chauffée à des températures nécessaires pour une surface de type administratif, car c'est ici que la personne qui surveillera les expositions se trouvera. Puis il y a les sanitaires, et encore à l'arrière un plateau d'exposition. Ensuite si on reprend le même escalier ou le monte-charge, on arrive au deuxième étage, qui est muni d'une barrière. Il y aura des grands espaces d'exposition avec également des panneaux contre les murs et puis, derrière, une salle de projection que l'on peut rendre obscure pour des projections de vidéo ou de cinéma. Puis il y a une surface de dépôt.

Les nouveaux locaux sont bruts, et l'état d'esprit zone industrielle est conservé, mais ils seront quand même bien mieux aménagés qu'aujourd'hui. Le SEC a une équipe de régisseurs au niveau de la Maison des arts du Grütli qui prendra en charge les entrées et les sorties de l'espace, et tout ce qui concerne les questions de sécurité, d'entretien, de nettoyage et d'évolution des normes. L'équipement sera adapté au niveau technologique, ce qui sera un vrai plus. Il y a aura la possibilité de cloisonner et décloisonner les espaces et d'adapter l'ouverture ou la fermeture (pour obscurcir l'espace) des fenêtres.

Mme Keller présente les avantages en expliquant que l'idée de pouvoir maintenir le Commun dans le périmètre du BAC est très importante pour les artistes locaux. Si le CAC ou le MAMCO ont une programmation internationale, l'idée n'était pas d'aller mettre les artistes locaux au fin fond d'un autre quartier, et de les désinsérer de là où les choses se passent. C'est beaucoup plus valorisant pour les artistes actifs à Genève d'être dans le périmètre du BAC, car cela permet aussi des synergies, de participer à la Nuit des musées tous ensemble, à des manifestations et de renforcer des collaborations et des partenariats.

Aujourd'hui il y a énormément de problèmes liés à la sécurité du bâtiment, puisque le SEC accueille plutôt des petites structures, qui doivent gérer leurs propres projets. Ils se retrouvent dans un bâtiment où les normes de sécurité sont celles de musées qui ont des collections comme le MAMCO, et ce ne sont pas du tout les mêmes exigences au niveau des questions d'incendie et de sécurité. Cette séparation permettra d'avoir une sécurité liée aux activités de la scène artistique locale.

Ce déménagement permettra aussi d'augmenter la disponibilité des espaces pour le Commun, car aujourd'hui il est très utilisé par le CAC et le CPG. Ces

derniers se plaignent de ne pas avoir assez de place dans leurs propres espaces et investissent régulièrement ceux du Commun.

L'offre de la CPEG porte sur une servitude d'usage de vingt ans pour un coût de 3 millions de francs, ce qui revient à un droit de propriété sur des locaux livrés clés en mains puisque c'est la CPEG qui va mener le chantier à bien avec ses mandataires.

Ils vont réaliser des travaux d'aménagement conformément aux plans signés au descriptif, qui correspondent aux besoins à hauteur de 1,4 million de francs. Il y a des frais de notaire, des émoluments au registre foncier à hauteur de 150 000 francs pour un total toutes taxes comprises (TTC) de 4 550 000 francs.

Il y a deux autres délibérations, la deuxième porte sur la signalétique, puisque ce n'est pas la CPEG qui va la mettre en place, et englobe également l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation, selon les besoins estimés par le SEC. Une troisième délibération porte sur le coût d'installation informatique et de téléphonie. C'est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) qui a fait l'évaluation, et on arrive à un montant de 25 000 francs. Ces trois délibérations composent cette proposition pour un total de 4 638 000 francs.

Côté planning, la CPEG a terminé les travaux de rénovation extérieure cet été, et à partir du moment où le Conseil municipal entre en matière et que cette proposition est votée, passé le délai référendaire, on a une durée des travaux de l'ordre de trois à cinq mois. Une entrée dans les locaux à la fin de l'année 2021 serait idéale. La CPEG a fixé une date butoir au 1er janvier 2022.

Le président passe la parole aux commissaires pour les questions.

Question des commissaires

Un commissaire fait remarquer que cela revient assez cher. Il demande si c'est la Ville qui financera les travaux, et demande ce qu'il en sera après les vingt ans. Il demande à la disposition de qui seront mis ces 750 m² libérés, puisqu'à l'heure actuelle ils sont à l'intérieur du BAC, et pourquoi le MAMCO et le CAC ont besoin d'une surface supplémentaire.

M. Kanaan confirme qu'il s'agit d'une extension des surfaces globalement affectées à ces différents acteurs de la vie culturelle genevoise. Le MAMCO s'est bien développé et ne dispose pas d'accès digne de ce nom, que ce soit pour les œuvres, pour le personnel et pour le public. Il serait bienvenu aussi de créer des espaces communs au MAMCO et au CAC qu'ils pourront gérer ensemble, comme un vrai café, une bibliothèque, des espaces de médiation et ainsi de suite. La circulation des publics doit absolument être améliorée. Tout cela fait partie d'un accord plus global, un compromis raisonnable, et ce n'est pas anodin comme

opération, puisque la Ville s'installe dans un bâtiment qui ne lui appartient pas. En revanche, cela crée des espaces où il faut manœuvrer, donc la Ville a fait un geste important en sortant le FMAC puis maintenant le Commun. Les contributeurs privés, pour montrer leur volonté de participer au projet, avaient même envisagé de verser une avance sur leur contribution déjà à cette opération, mais cela devenait compliqué à lire puisque c'est quand même une opération en Ville de Genève. Et donc pour la totalité de leur contribution, le président du MAMCO s'engage à mettre 10 millions de francs à titre personnel, et il est certain, au vu de ses contacts, d'amener 15 millions de francs supplémentaires. Cela fait partie d'un tout. Concernant le prix, il intègre évidemment les travaux.

Mme Koelliker ajoute que l'offre de la CPEG comportait soit une option location, et à ce moment c'était 330 000 francs par année en plus des charges, donc sur vingt ans cela revenait à 6 600 000 francs, soit une servitude incluant les travaux, conformément aux besoins, à 4 400 000 francs. Donc il n'y avait pas à hésiter, la deuxième étant nettement avantageuse. Elle passe la parole à M. Didier pour expliquer les éléments comparatifs des servitudes en Ville de Genève.

M. Didier explique que c'est toujours difficile de comparer des servitudes d'usage, car il y a des grosses différences d'un point de vue foncier. Typiquement, il y a une servitude d'usage pour le Service des sports sur le périmètre de Vernier 115, et c'est un peu moins cher, mais inversement les locaux ne sont absolument pas équipés. Hormis l'électricité et des prises informatiques, il n'y a aucun mobilier ni équipement spécifique, en plus du fait que le lieu est excentré par rapport à la Ville. Pour ce cas, on est à 240 francs le mètre carré. Pour le Commun, si on prend les locaux totalement équipés, c'est 292 francs le mètre carré par an, y compris les travaux, et si on enlève les travaux on est à 200 francs. Compte tenu du caractère du bâtiment, parfaitement situé au centre-Ville et très accessible, le prix va fluctuer. Pour le FMAC, il y a une durée de location de servitude totalement différente puisqu'on a nonante-neuf ans, alors que pour le Commun on est sur vingt ans, donc on a des calculs différents et très difficiles à comparer. En définitive, c'est un prix tout à fait moyen par rapport aux opérations de ce type. Sur la fin de la servitude après vingt ans, effectivement c'est là que les questions se poseront, et qu'il faudra considérer ce que la Ville voudra faire de cet espace après vingt ans. Elle sera devenue un partenaire privilégié, elle aura mis des locaux à disposition et aura les moyens de renégocier une servitude, de la prolonger, de la supprimer. Mais cela dépendra du Conseil municipal.

Une commissaire demande pourquoi les doubles vitrages sont pris en charge par la Ville, alors que normalement ils sont à la charge du propriétaire.

Mme Koelliker répond que la DPBA a suivi toute l'opération et est restée dans ce qui est fait normalement.

M. Didier ajoute que pour rénover ces bâtiments il a fallu poser une autorisation de construire, et pour obtenir cette autorisation il faut que les bâtiments soient réalisés aux normes actuelles. Un double vitrage est donc obligatoire. C'est un peu plus cher qu'un vitrage simple, néanmoins les normes énergétiques actuelles nécessitent la pose d'un double vitrage et donc la mise en conformité du bâtiment d'un point de vue énergétique.

Un commissaire demande si c'est inclus dans les travaux.

Mme Koelliker répond par la positive.

Une commissaire demande quelle sera l'autre proposition qui est évoquée dans la présentation.

M. Kanaan explique qu'il n'y a pas d'autre proposition. Il ajoute qu'il a dit que la commission des finances serait un jour saisie de la proposition principale, à savoir la rénovation du BAC. Sur cet objet c'est la seule proposition. Il ajoute que le propriétaire assure une rénovation de base, et ils ont mis un maximum dans l'accord avec la Ville. Cela rend service à la CPEG parce que c'était le dernier bâtiment qu'ils n'avaient pas rénové dans ce périmètre, à part le BAC. C'est une aubaine aussi pour eux car cela fait un locataire, avec qui, si tout se passe bien après vingt ans, ils vont pouvoir continuer, mais pour un prix beaucoup plus bas puisque les travaux auront été faits.

Un commissaire demande pourquoi vingt ans et pas davantage. Il considère que c'est un temps relativement court, et que le prix et les travaux proposés, dans un quartier pareil, sont un avantage énorme, même si le prix est considéré comme étant moyen. Le fait qu'il y ait des travaux compris dedans, cela fait 150 000 francs par année de location en plus de 75 000 francs de travaux par année, ce sont des prix corrects. Mais la grande question concerne la suite. Le MAMCO va récupérer des locaux et de la place et il se posera toute la question du comment. Il demande s'il y a une possibilité de conclure quelque chose qui va au-delà de ces vingt ans à des conditions plus favorables.

M. Didier explique qu'effectivement, dans l'acte, il sera prévu d'inclure une priorité pour la renégociation future, au profit de la Ville de Genève, et ce sera un des points de l'acte qui sera inscrit au registre foncier. Ensuite, pourquoi vingt ans et pas plus, c'est essentiellement technique. Jusqu'à vingt ans on peut faire une servitude d'usage, et en dessus on ne peut pas faire un droit distinct et permanent de superficie (DDP). Et le registre foncier n'accepte pas d'inscrire un DDP s'il est en deçà de trente ans. Sur la question de ce qu'il faudra en faire après vingt ans, ce sera à la Ville de répondre en fonction de sa politique culturelle et de ses besoins de locaux. Mais la Ville sera en mesure de mieux renégocier, dans la mesure où elle a financé une partie des travaux, et dans la mesure où les travaux effectués correspondent réellement à quelque chose qui est dédié à la culture, et

pas spécialement à autre chose. Tout ce qui permet l'accrochage au plafond, les éclairages, font que la Ville aura une position plus solide pour négocier une éventuelle prolongation.

Un commissaire demande quel est le rôle du SEC. Il semblerait qu'il s'occupe de la gestion, de l'organisation et du planning, ainsi que des subventions des associations. Il ajoute qu'il était surpris que le SEC s'occupe de tout cela à la fois, c'est comme une direction générale qui s'occupe du Commun.

Mme Keller répond que le SEC a de nombreuses salles qu'il met à disposition, comme le Victoria Hall, le Casino-Théâtre, etc. dont il assure la gestion mais pas la direction artistique, dans la mesure où le Commun est attribué par une commission externe. Comme pour toutes les subventions, ce ne sont jamais les fonctionnaires qui décident à qui vont les subventions. Cette commission externe dépend d'ailleurs d'un règlement. Elle est constituée de gens qui représentent les différents domaines. Jusqu'à maintenant, l'impact du SEC dans la gestion des lieux était beaucoup plus important parce qu'il devait composer avec le CAC, le MAMCO, le CPG. C'était un lieu libre mais libre par interstices, c'est-à-dire que le SEC essayait d'attribuer au mieux ce qu'il restait de libre en fonction des demandes. Il est clair que le fait de pouvoir disposer du calendrier sur toute l'année permettra un renforcement de la gouvernance du lieu, de la communication autour de ce qu'il s'y passe. On ne sera plus dans quelque chose de bricolé, mais il y aura un outil qui fonctionnera beaucoup mieux. Et le SEC se réjouit pour les artistes, les curateurs et curatrices qui y feront des projets, car cela sera plus clair, notamment au niveau des rapports avec les institutions. Elle ajoute qu'à certaines reprises, la direction du MAMCO ou du CAC peuvent plus ou moins apprécier qu'il y ait l'exposition sur les saisonniers ou d'autres expositions qui ne correspondent pas à l'enveloppe «art contemporain» du BAC, alors qu'au niveau de la collectivité publique, on est plus enclin à avoir des projets qui ne sont pas toujours dans le marché de l'art, mais un peu à côté. Par exemple l'année prochaine, il y aura une exposition autour des artistes qui travaillent avec le textile, ce qui est plutôt en marge de ce qui se ferait dans le BAC. Cela va permettre de renforcer cette gestion.

Un commissaire demande si c'est un avantage supplémentaire qui s'inscrit dans ces coûts.

Mme Keller répond par la positive.

Un commissaire demande si c'est bien cette commission externe qui va gérer le choix des projets au niveau du Commun, et si on peut garantir une certaine démocratisation, et une certaine variété et diversité au niveau des artistes qui peuvent profiter du lieu.

M. Kanaan répond que c'est déjà le cas. Ce qui change c'est qu'il y aura plus de créneaux, puisque, aujourd'hui, comme l'a dit Mme Keller, le Commun est

souvent utilisé par des acteurs réguliers, notamment le CAC chaque année, et le CPG tous les deux ans. Donc deux à trois mois par année, il est déjà préréservé par les institutions existantes. Celles-ci utiliseront le BAC, et le Commun sera simplement plus disponible. Mais le mécanisme reste le même, il y aura simplement plus d'opportunités.

Mme Keller ajoute que c'est comme pour les commissions d'octroi des subventions. Ce sont des préavis qui sont ensuite validés par le magistrat, puisque avec ou sans subvention monétaire cela reste une mise à disposition des locaux de la Ville de Genève. Il s'agit d'une subvention non monétaire traitée en lien avec le règlement de gestion des subventions de la Ville de Genève. Elle ajoute que par rapport aux commissions, le SEC n'a jamais été remis en question, ni par la scène artistique, ni par qui que ce soit sur la diversité de ses commissions. Ils essaient d'être attentifs à ce que les domaines et les sensibilités soient représentés. Il est clair que les critères d'octroi sont très importants.

Une commissaire explique que l'on parle très peu des accrocheurs ou dits régisseurs, qui viennent sur appel pour monter et démonter les expositions, et au MAMCO, ils ne sont pas sous contrat, donc pas assurés. Elle demande s'il est possible de mettre en place quelque chose, lié au MAMCO et à ce nouvel espace du Commun.

Mme Keller répond que chaque projet est autonome dans son accrochage, son installation et son décrochage. Les régisseurs du SEC s'occupent du maintien du lieu en bon état. Ils font l'entrée et la sortie d'un projet, mais en aucun cas le SEC ne va accrocher et participer au projet. L'idée est de mettre des lieux à disposition, et les gens font leurs expériences, leur montage, payent leurs équipes, etc. Sur la question de la rémunération de ces équipes, il est connu que dans le domaine des musiques actuelles et de l'art contemporain, beaucoup de projets demandent des subventions et ne peuvent quasiment pas se rémunérer. Cela fait deux ans que le SEC travaille avec les institutions de l'art visuel et la scène indépendante sur ces questions, pour instaurer une grille de rémunération de toutes les personnes qui travaillent sur un projet. On a vu durant la pandémie que ceux qui n'ont pas été payés sont le plus souvent les techniciens, graphistes, accrocheurs, conférenciers, guides, toutes ces personnes qui gravitent autour d'une manifestation ou d'une exposition, que l'on a de la peine à faire sortir de l'ombre. Le Commun répond à des critères d'octroi du SEC, et c'est à ce niveau qu'il est possible de poser des conditions sur la rémunération. Rappelons néanmoins que la Ville est subsidiaire quand elle donne une subvention et qu'elle ne finance pas les 100% du projet. Les acteurs culturels doivent aller chercher de l'argent ailleurs et n'arrivent pas toujours à compléter le financement de leurs projets. Dans ce cas, la rémunération n'est souvent pas à la hauteur des espérances. Malgré cela, le SEC ne doit pas freiner la réalisation des projets, car c'est important pour les artistes que les projets se fassent, même des fois avec peu de moyens. Le SEC doit sensibiliser,

et faire apparaître toutes les questions de rémunération qui doivent être posées à l'intérieur d'un projet, pour que finalement, à force de sensibilisation, de prise de conscience et avec l'aide des organisations professionnelles, on arrive à un point où les gens sont rémunérés correctement.

M. Kanaan ajoute que le dilemme dont parle Mme Keller est réel et douloureux. Si la Ville appliquait ses propres principes en matière de rémunération à la lettre, une partie de ces projets ne se ferait pas. Il faudrait changer le règlement, en disant par exemple à une association qu'on lui donne deux tiers du budget, et qu'elle reviendra lorsqu'elle aura tout le budget, sinon d'ici là elle ne peut pas engager le projet. Il ajoute qu'il est parfois très tenté d'aller dans ce sens, mais cela veut aussi dire moins d'artistes soutenus.

Mme Keller ajoute que cela ne serait pas possible au niveau du timing. Parce que pour avoir l'argent du privé, il faut avoir un lieu et une date. Donc pour avoir un lieu et une date dans le domaine des arts de la scène, ce n'est pas comme dans le cinéma où on peut mettre trois ou quatre ans à réaliser un film. On est vraiment dans une étanchéité budgétaire et un temps très court. Si on ajoute la condition qu'il faut avoir trouvé l'argent pour mettre la part de la Ville, il est clair que le projet ne se fait pas. Par contre, accompagner les projets, avoir une prise de conscience, aménager le règlement et le faire évoluer, et faire en sorte que petit à petit il y ait des exigences qui viennent tranquillement, en discussion avec les organisations professionnelles et les syndicats, c'est possible. Elle rappelle qu'en 2013, quand il y a eu la loi cantonale portée par M. Beer, il y avait un article sur le statut social et la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) dès le premier franc. Les artistes avaient dit qu'ils voulaient la LPP dès le premier franc mais que cela devait faire l'objet d'une augmentation budgétaire de la culture, et les députés ont voté la LPP dès le premier franc, mais sans augmentation des moyens, donc elle n'a jamais été mise en œuvre. Donc il faut donner les moyens si l'on veut avoir des exigences de rémunération.

Un commissaire demande quels sont les inconvénients du projet, puisque cela a un peu l'air du projet parfait.

M. Kanaan répond que le premier inconvénient est le coût. Le deuxième est que le Commun était fier d'être au BAC parce que pour les artistes concernés c'est une reconnaissance. Cet aspect est couvert par le fait qu'ils sont dans le périmètre, avec un bâtiment qui aura sa propre identité et sa propre existence physique. Ensuite, les surfaces sont un peu plus faibles, et il y a un désavantage technique qui pourra peut-être être corrigé. Il s'agit de la typologie du monte-charge et de l'escalier qui ne permettent pas aux très grandes œuvres de passer. Ce dernier problème est très occasionnel et concerne vraiment les très grandes œuvres. L'objectif actuellement est de négocier avec la CPEG un éventuel palan extérieur, le cas échéant, pour en partie pallier ce problème.

Mme Keller explique que la distribution des surfaces est très différente, parce qu'au Commun actuel il y a un grand plateau au premier étage qui est très intéressant, surtout du point de vue des arts pluridisciplinaires et des expositions. Dans le nouveau projet, il y a moins de qualité d'exposition classique en termes d'accrochages, mais au niveau technique cela sera bien meilleur. Il y a des désavantages qui sont compensés par d'autres avantages. Ce n'est pas le même type d'espace, mais les artistes vont s'adapter, il n'y a pas de soucis à ce niveau.

Un commissaire demande ce qui doit être compris dans la nécessité d'assainissement du BAC.

Mme Koelliker répond que le BAC est un bâtiment industriel, donc il est pollué aux hydrocarbures, il y a de l'amiante dans la colle. La DPBA a mandaté un expert, et il y a un rapport depuis de nombreuses années, parce que tout le périmètre fait partie du cadastre des sites pollués dressé par le Canton. Il y aura une demande d'assainissement à partir du moment où la requête d'autorisation de construire pour rénover le bâtiment sera déposée. Elle ajoute que cela concerne le BAC et non pas le bâtiment J.

Un commissaire fait remarquer que le seul défaut de cette opération, c'est qu'elle est en réalité une opération accessoire qui précède l'opération principale, et que cette opération accessoire n'a pas de raison d'être si l'on n'a pas des certitudes sur l'opération principale. Il veut savoir ce qu'il y a à dire sur l'opération principale, à savoir l'enveloppe et les délais.

M. Kanaan répond que des éléments clés du processus sont bien enclenchés pour le projet principal. Il y a un accord sur le cahier des charges. Le MAMCO, la CAC et le CPG ont cosigné le projet et maintenant le mandat d'étude parallèle a été lancé pour concrétiser le projet. Et il y a cet accord de principe sur le financement. Il y a également du mouvement au niveau du crédit d'étude qui avait été voté par le Conseil municipal, mais qui n'avait pas été bouclé et qui sert de base pour avancer. Donc il y a une base très solide pour avancer sur le projet principal et il y a une vraie volonté pour le MAMCO en particulier. Le CAC, en tant que tel, dans ses espaces, se porte bien, car il a rarement des contingences de type muséal au niveau des températures. Mais, comme tout le monde, il aimerait avoir un meilleur accès du public et une meilleure lisibilité des espaces. Le MAMCO, en tant que musée, commence à avoir de sérieux problèmes d'emprunts, parce qu'il ne correspond plus du tout, en termes de températures, à ce que doit être un musée aujourd'hui. Donc ils sont extrêmement motivés pour le faire aboutir aussi. Sous réserve bien sûr du débat politique au moment où le crédit principal pour le BAC sera soumis au Conseil municipal.

Un commissaire demande si cela pourra venir l'année prochaine.

M. Kanaan répond que ce sera plutôt début 2022.

Un commissaire demande, compte tenu des impératifs d'assainissement et de ce principe de financement 50/50, si le prix de 25 millions de francs est réaliste.

Mme Koelliker explique que dans la proposition PR-790 de crédit d'étude votée en janvier 2011, c'était un crédit d'étude de 2,4 millions et le projet était estimé à 25 millions de francs. C'est vrai qu'aujourd'hui on est très largement au-delà mais c'est très périlleux d'annoncer un chiffre à ce stade. Cela pourra être fait quand le mandat d'étude parallèle sera terminé. Au bout du processus d'étude parallèle, il y aura l'équivalent d'un avant-projet et une idée pourra être donnée.

Un commissaire demande à quoi est dû l'écart entre l'option location et l'option servitude d'usage.

Mme Koelliker explique que la CPEG a fait une offre avec deux options. La CPEG ne veut pas vendre. La Ville a essayé à plusieurs reprises ces dernières années mais ils voulaient toujours louer. Et les prix de location étaient extrêmement onéreux puisque l'offre était de 330 000 francs en plus des charges par année. Si on divise par 754 m^2 on arrive à un prix de 437 francs le mètre carré, ce qui est exorbitant, ce pourquoi il était impossible d'entrer en matière. Ils ont donc fait la deuxième option qui était la rénovation à 4 400 000 francs pour une servitude de vingt ans. Mais là, si on prend leurs prix de location projetés sur vingt ans, on arrive à 6 600 000 francs, donc pour 4 400 000 francs, y compris les travaux comme souhaités, la Ville a le bâtiment pour vingt ans, c'est une vraie opportunité.

Une commissaire demande s'il ne faudrait pas profiter de la servitude d'usage pour le Commun pour faire en sorte que le CPG, qui est un peu une enclave insensée par rapport à la renommée internationale du MAMCO, aille là où va aller le Commun.

M. Kanaan répond que c'est injuste comme commentaire. Il ajoute que le CPG est peut-être un peu plus pointu et moins connu, mais dans le milieu de la photographie le travail de M. Bader était très reconnu, en tout cas en Suisse. Il était également très connu à Arles, mais il est vrai que c'est pour un public plus restreint puisque c'était assez pointu. La relation a été complexe avec le CPG puisque c'était essentiellement M. Bader qui menait cette barque. Les choses ont complètement changé récemment, il va y avoir un nouveau directeur, et il y a surtout un nouveau comité qui cette fois est un vrai comité, puisque avant c'était un peu plus compliqué. Ce comité est présidé par l'architecte, M. Pictet, qui se trouve être aussi celui qui construit une partie des nouveaux bâtiments muséaux à Lausanne, qui permet au CPG d'évoluer et il a cosigné les accords. Le fait de bouger les espaces permettra au CPG d'avoir un espace correct pour lui, car pour l'instant c'est un peu étriqué, et de collaborer avec le MAMCO et le CAC, ce qui était impossible avant.

Une commissaire demande si le MAMCO et le CAC ne se disent pas qu'ils ne vont pas être trop difficiles, étant donné que le FMAC et bientôt le Commun sont partis, alors qu'ils seraient également contents de voir le CPG partir.

M. Kanaan assure qu'ils sont très heureux, surtout étant donné d'où vient le dossier. Il ajoute que le climat de collaboration est nettement meilleur aujourd'hui. La direction du CPG va être mise au concours en janvier 2021 pour une entrée en juin, et toutes ces institutions vont devoir collaborer puisqu'il y aura une période nomade, pendant le chantier, prévu début 2024 pour deux bonnes années probablement vu l'état du bâtiment. Il ajoute que pour la première fois depuis longtemps, la Ville est en mesure de signer une convention de subventionnement avec le CPG.

Une commissaire se réfère à la création de la BIG, où la subvention d'une grande institution comme le CAC avait été diminuée pour aller fournir une nouvelle prestation locale. Elle ajoute que c'est une tentation au sein de la gauche de faire des amendements pour aller couper dans les grandes institutions comme le Grand Théâtre ou l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) pour donner aux petites structures culturelles, ou créer des petits institutions locales. Et la BIG, qui fait partie du Commun, ne date que de 2017 sous cette forme, et elle se demande si c'était vraiment une chose juste d'aller couper dans le CAC pour créer cela.

M. Kanaan répond que ce sont des dossiers distincts. Il ajoute que les choix qui fonctionnent à Genève c'est d'ajouter. Il avait été expliqué à l'époque que le CAC qui avait un taux de subventionnement pour une institution capable de trouver des fonds privés qui était de 90%, et l'OSR à 75% ce qui est un bon taux pour les grands orchestres symphoniques. Il se porte à merveille, et la BIG est l'héritière d'une manifestation qui s'appelait Manifestation d'art contemporain (MAC). De manière générale, c'est le but de la politique culturelle genevoise, et Genève est réputée pour cela et il faut être fier d'être une ville de création. Et pour être une ville de création il faut soutenir un terreau très riche. Il y a un taux d'artistes talentueux sur ce petit territoire qui est probablement l'un des plus élevés au monde. Donc il faut des soutiens qui sont très demandés. Ces soutiens peuvent prendre plusieurs formes, et être par exemple un lieu comme le Commun. A Genève, avoir accès à des espaces accessibles est plus rare que l'argent. La BIG permet de valoriser les jeunes artistes et les espaces d'exposition alternatifs. Il ne faut pas oublier que la CAC avait vu son budget massivement augmenter avec un mandat précis à la dissolution du CIC à Saint-Gervais. Le CAC se porte très bien.

M[me] Keller précise, que ce soit la BIG, qui a lieu dans différents endroits de la Ville et non pas au Commun, ces petits montants sont exclusivement de l'emploi d'artistes locaux. Genève a d'excellentes écoles d'art comme la Haute école d'art et de design (HEAD) d'où des jeunes sortent. Ces jeunes ne sont pas exposés au CAC ou au MAMCO et il n'y a pas d'emploi pour eux. Ces petites structures

servent aux jeunes artistes genevois sortant de la HEAD pour avoir des premiers emplois, des premières expositions et des premières possibilités de travail.

Une commissaire demande, au cas où, par hasard, il y a un dépassement des 1,4 million de francs dans les travaux, si cela sera pris en charge par la Ville.

Mme Koelliker répond que le prix est fixe et que la CPEG ne peut pas demander de complément.

M. Didier ajoute que les architectes se sont déjà prononcés. Ils n'attendent que l'accord de la Ville pour commencer les travaux. Donc s'il y a un dépassement ce sera pour la CPEG.

Une commissaire demande combien de temps dureront les travaux au BAC.

Mme Koelliker répond que c'est difficile de répondre aujourd'hui, étant donné que le mandat d'étude parallèle permettra dans une année d'avoir des mandataires; il y aura une esquisse d'avant-projet, donc on en saura davantage. Elle ajoute qu'à vue de nez, les collègues de la DPBA disent que ce sera un minimum de deux ans de travaux pour rénover l'enveloppe thermique, refaire toutes les distributions de fluides (eau, chauffage) et dépolluer puis réaménager les locaux, essentiellement les espaces d'accueil du public. Donc c'est un minimum de deux ans.

Une commissaire demande si toutes ces nuisances auront un impact direct sur le bâtiment J.

Mme Koelliker répond par la positive.

Une commissaire fait remarquer que le prix est élevé compte tenu de toutes ces nuisances qui dureront quelques années, et que de toute manière ils n'auraient pas pu louer le bâtiment J à quelqu'un d'autre que la Ville pendant les travaux.

Mme Koelliker répond qu'ils auraient pu le louer, puisque cela fait des années qu'ils le louent à des exploitants successifs, donc rien n'aurait empêché qu'ils puissent les louer.

M. Kanaan ajoute que le chantier du BAC est aussi celui de la Ville; c'est la Ville qui génère les nuisances, donc elle n'allait pas payer moins par rapport à cela. Il ajoute que c'est la logique d'un deal. Les institutions du BAC devront en sortir, puisqu'il sera entièrement fermé et c'est impossible de mener ce chantier par phases. Il ajoute que l'activité type du Commun est plus compatible avec cela que des bureaux, par exemple.

Une commissaire demande à qui appartient la cour entre le BAC et le bâtiment J.

M. Kanaan répond qu'elle appartient à la CPEG et explique qu'il y a une discussion en cours pour la réaménager, notamment la porte d'accès côté rue Gourgas.

Mme Koelliker ajoute qu'il y a eu une discussion avec la CPEG qui est entrée en matière pour que la cour soit considérée dans le cadre du mandat d'étude parallèle. La CPEG ne s'engage pas sur les réalisations et il y aura des enjeux financiers à régler. Mais elle entre en matière pour considérer des propositions. Donc le périmètre du mandat d'étude parallèle a pu être élargi à cette cour, ce qui était important.

Une commissaire demande si l'on peut imaginer que cet espace puisse être loué à des privés, pour un événement de boîte de fin d'année par exemple, ce qui permettrait d'avoir des revenus.

M. Didier répond que la cour est propriété de la CPEG mais la Ville de Genève a une servitude de passage dans la mesure où elle utilise le passage dans cette cour pour accéder à ces bâtiments, sachant que le bâtiment du Commun fait exactement la surface du bâtiment au sol. Cela signifie qu'a priori la Ville ne peut pas utiliser cette cour autrement que pour le passage et la desserte vers tous les bâtiments.

La même commissaire précise qu'elle parle du bâtiment J où sera logé le Commun et non pas de la cour.

Mme Keller répond que le Commun est conçu comme un outil de soutien à la création artistique locale et non pas comme une salle communale ou un espace à disposition de tout un chacun. Il y a des critères assez précis pour y accéder car il y a beaucoup de demandes de manifestations et d'expositions. Il est vrai que les musées se sont ouverts récemment à des locations pour des privés avec, quand même, des conditions. C'est vraiment un outil de soutien qui valorise la scène locale avec une identité assez forte, et une communication autour. S'il faut y intégrer des locations privées, cela devient très compliqué.

La même commissaire conçoit que le but est le soutien. Elle précise qu'elle imaginait plutôt une location limitée pour réduire un peu le coût financier de l'opération.

Mme Keller ajoute qu'il n'a pas été imaginé comme cela pour l'instant au vu du nombre de demandes, mais si après il y a la possibilité de le faire, et que cela reste respectueux de l'identité du lieu et de la priorité culturelle, il n'y aura probablement pas d'opposition au sein du département sur cette question. Mais il faudrait d'abord investir les lieux, voir comme les artistes l'investissent, et se rendre compte aussi de sa gestion et des possibilités qu'il pourrait y avoir. Typiquement, le Victoria Hall peut être loué pour des privés. Cela sera vraiment à réfléchir et étudier en temps voulu.

Un commissaire demande s'il y a eu un droit de regard et des critères d'octroi, par exemple pour des entreprises locales, pour les mandataires de la CPEG.

Mme Koelliker répond que la CPEG était déjà engagée dans un projet de rénovation de l'enveloppe extérieure et avait choisi ses mandataires, et la Ville

n'a pas eu à intervenir là-dedans, et elle est d'ailleurs intervenue dans le projet après.

M. Didier ajoute que la Ville est simplement intervenue au niveau de la DPBA qui a validé les appels d'offres pour vérifier qu'ils n'étaient pas en train de corriger quoi que ce soit, et effectivement les chiffres sont transparents. La CPEG a été parfaitement transparente et le choix des mandataires de la CPEG sont ceux d'une collectivité publique. Il ajoute qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise de ce côté.

Un commissaire demande si l'on peut garantir que ce sont des entreprises locales.

M. Kanaan répond par la négative en ajoutant que c'est le piège des marchés publics.

Le président libère les auditionnés et passe à la prise de position.

Discussion et vote

La commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutient ce très beau et nécessaire projet. Ils se réjouissent de voir cette belle programmation dans le Commun qui sera plus facile à différencier des autres lieux d'expositions, peut-être plus traditionnels.

La commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe votera cette proposition puisque de cette proposition découlent des projets extrêmement importants, et c'était une des conditions que le FMAC et le Commun puissent libérer de l'espace dans le BAC pour qu'il y ait de très gros mécènes qui pourront financer une grande partie de la rénovation du BAC. Le Parti libéral-radical considère que le Commun aura tout à gagner d'être dans ce magnifique espace proche du MAMCO et du CAC.

Le commissaire du l'Union démocratique du centre regarde cette proposition, et la plus grosse à venir, dans le contexte des investissements. Pour l'année 2021, il y a déjà 150 millions de francs d'investissements net, et il y a la volonté de passer à 180 millions de francs. Il est assez déçu que dans ces 150 millions de francs votés et déposés au Conseil municipal il y ait à peine 10 millions de francs qui concernent la rénovation des bâtiments. C'était la principale raison pour laquelle on avait parlé de l'augmentation de la jauge des investissements de 150 à 180 millions de francs et, au final, il n'y a que 10 millions de francs qui concernent à proprement parler la rénovation des bâtiments, et c'était, du point de vue de l'Union démocratique du centre, la principale raison qui justifiait d'augmenter la jauge des investissements. Concernant cette proposition, c'est 5 millions de francs, mais il faut aussi penser à la rénovation du BAC; ce sont

des investissements qu'il faut vraiment soupeser, et il n'est pas tout à fait certain que ce soit ce type d'investissement qui justifie de porter la jauge à 180 millions de francs. Il ajoute qu'il voulait s'abstenir, mais puisque cette règle fixée par le bureau selon laquelle s'abstenir signifie accepter, il votera un «non» qui signifie abstention pour que ce projet soit discuté en plénière. Il veut laisser au groupe de l'Union démocratique du centre la possibilité de se prononcer sur ce sujet.

Le commissaire d'Ensemble à gauche explique que son groupe votera cette proposition. C'est un espace utile au monde de la culture à Genève, et le montant demandé correspond aux besoins.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique qu'il votera cette proposition qui est utile. Il ajoute qu'il rejoint l'Union démocratique du centre sur la question des investissements. Effectivement, l'accent n'est pas mis sur ce qui avait été dit, à savoir la rénovation des bâtiments. Cela n'entache pas la nécessité de réaliser ce projet.

Le commissaire du groupe des Verts indique que son groupe dira oui. La première raison est que c'est un espace libre et facile d'accès. La deuxième raison est qu'il est ouvert et pluridisciplinaire, alors que d'autres projets, par exemple dans la musique, ne le sont pas forcément. Il ajoute qu'en plus, c'est central, et il est nécessaire de remettre la culture alternative au centre de Genève. Le bémol est le côté court terme, puisque vingt ans c'est très court.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve que c'est un bon projet dans la mesure où cela reste dans le giron de la Jonction-Plainpalais qui est un endroit fantastique pour l'aspect culturel, puisque c'est là où cela se passe. Il se pose la question, comme l'Union démocratique du centre, que de plus en plus de crédits sont votés. C'est vrai qu'il y a une jauge qui permet d'évaluer où on en est. Il pense qu'il faudrait mettre en place quelque chose pour que le Conseil municipal soit très à l'aise sur les prochains crédits qu'il votera au fur et à mesure. Il demande au président s'il est possible de mettre en place un système qui garantisse que cette commission des finances, en amont du Conseil municipal, puisse savoir les responsabilités qu'il devra prendre quant aux dépassements budgétaires prévus ou non prévus.

Le président demande par quel biais.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien répond qu'il y a un débat à avoir avant une séance sur les responsabilités de la commission des finances lorsqu'elle prend des décisions sur des crédits où plusieurs millions s'enchaînent, dans la législature 2021.

Le président propose d'étudier le 16e plan financier d'investissement (PFI), à cette occasion il y aura la possibilité de discuter de ce qu'il faudra mettre en place par rapport à ces dépassements budgétaires.

Vote

Le président passe au vote de la proposition PR-1417.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PLR, 1 EàG, 1 MCG, 2 PDC) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (PLR), la proposition est acceptée.

Annexes:

– plans
– présentation Powerpoint Le Commun relogement

Proposition: servitude d'usage à la rue Gourgas, au profit de l'aménagement du local Le Commun

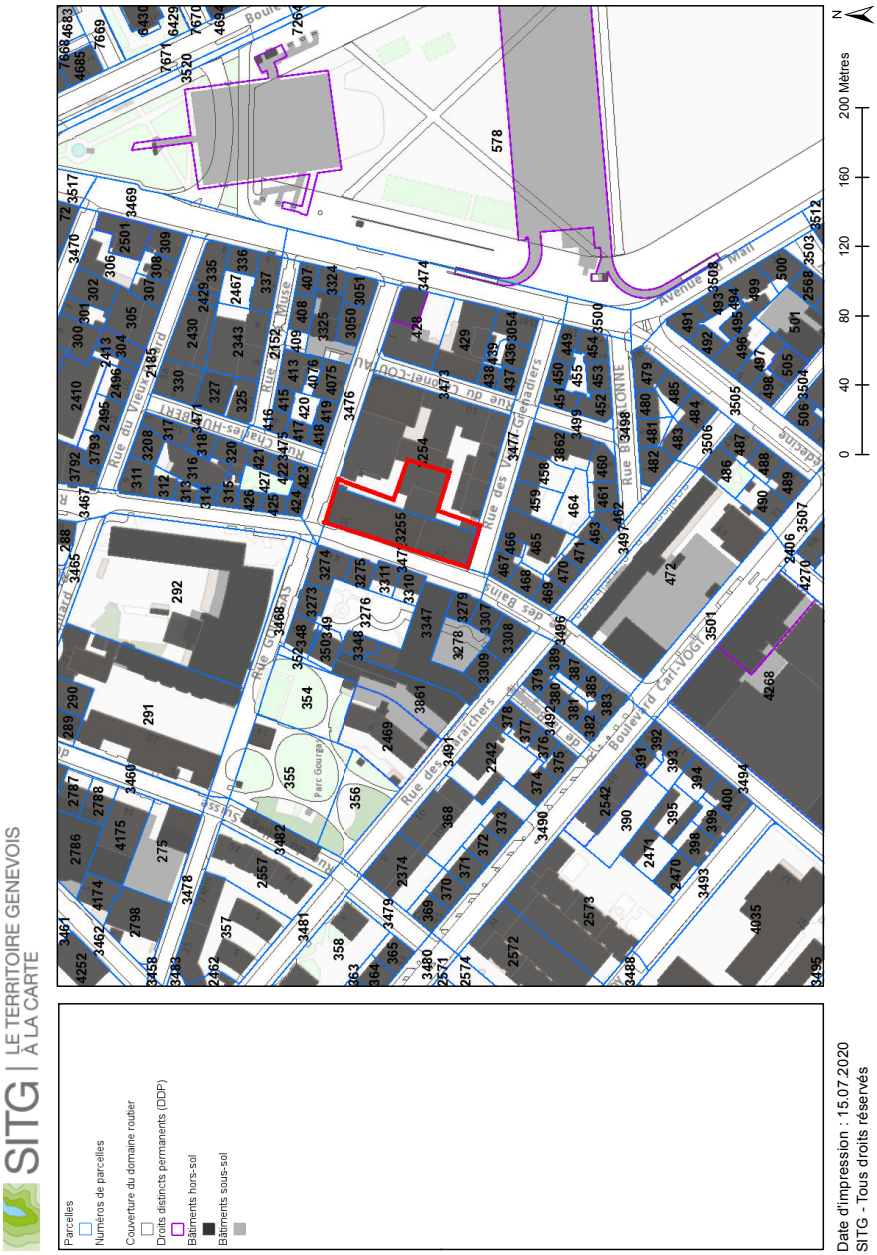

Proposition: servitude d'usage à la rue Gourgas, au profit de l'aménagement du local Le Commun

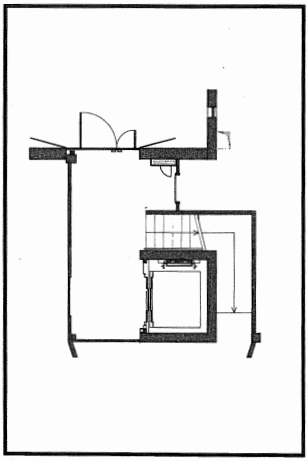

PROJET	SIP "J" "LE COMMUN" VdeG	DESCRIPTION DE MODIFICATIONS :	MAITRE DE L'OUVRAGE :	BOSSON Pierre Arch,Sàrl
DESCRIPTION	Rénovation et mise aux normes des installations			
MAITRE DE L'OUVRAGE	CPEG			
	10 rue des Vieux-Grenadiers			
PHASE	EXECUTION		ARCHITECTE :	DAVID DUFOUR 8A
TITRE	Etat futur			CP 138 - 1211 GENEVE 8
	REZ			T +41 (0)22 3213393
DESSIN NO.				pierre.bosson@pierrebosson.ch
ECHELLE	1:100		DATE :	
DATE	juin 19			

Proposition: servitude d'usage à la rue Gourgas, au profit de l'aménagement du local Le Commun

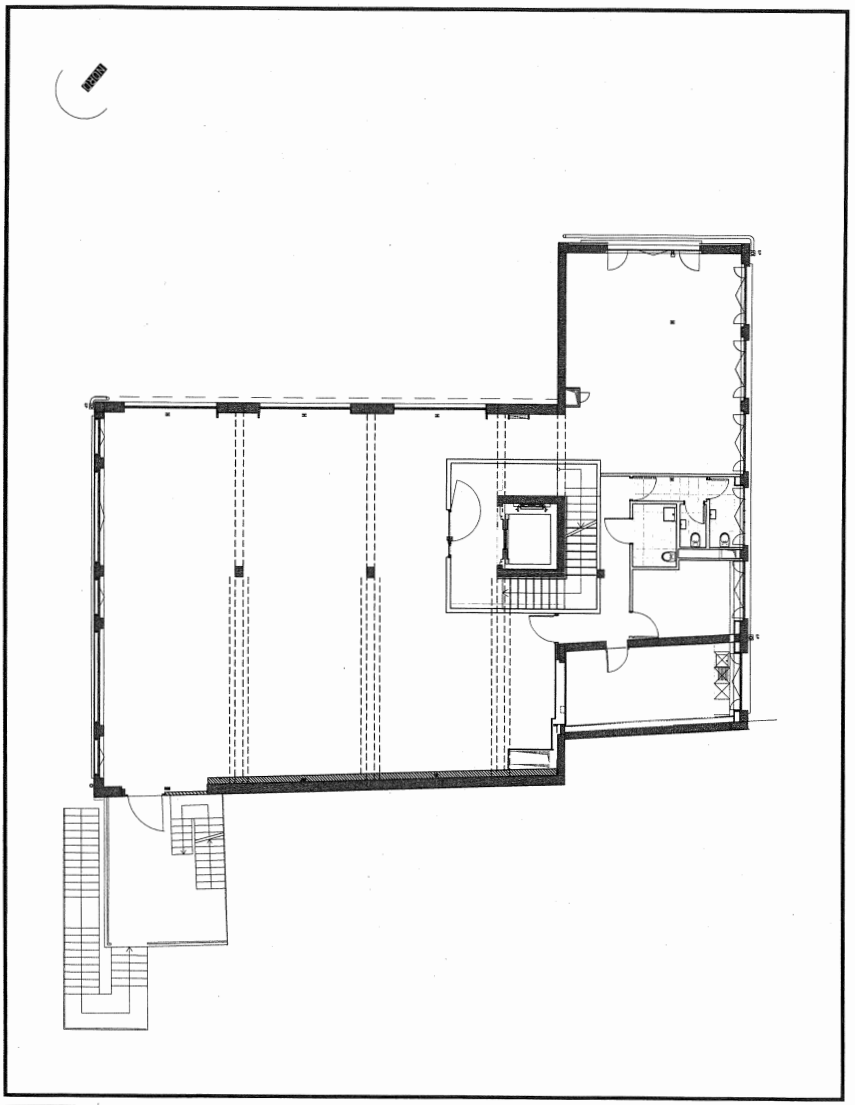

– PROJET – DESCRIPTION – MAITRE DE L'OUVRAGE – PHASE – TITRE – DESSIN NO. – ECHELLE – DATE	SIP "J" "LE COMMUN" VdeG • Rénovation et mise aux normes des installations • CPEG • 10 rue des Vieux-Grenadiers • EXECUTION • **Etat futur** • **ETAGE 1** • no • 1:100 • juin 19	DESCRIPTION DE MODIFICATIONS :	MAITRE DE L'OUVRAGE : ARCHITECTE : DATE :	BOSSON Pierre Arch.Sàrl DAVID DUFOUR 8A CP 138 – 1211 GENEVE 8 T +41 (0)22 3213393 pierre.bosson@pierrebosson.ch

Proposition: servitude d'usage à la rue Gourgas, au profit de l'aménagement du local Le Commun

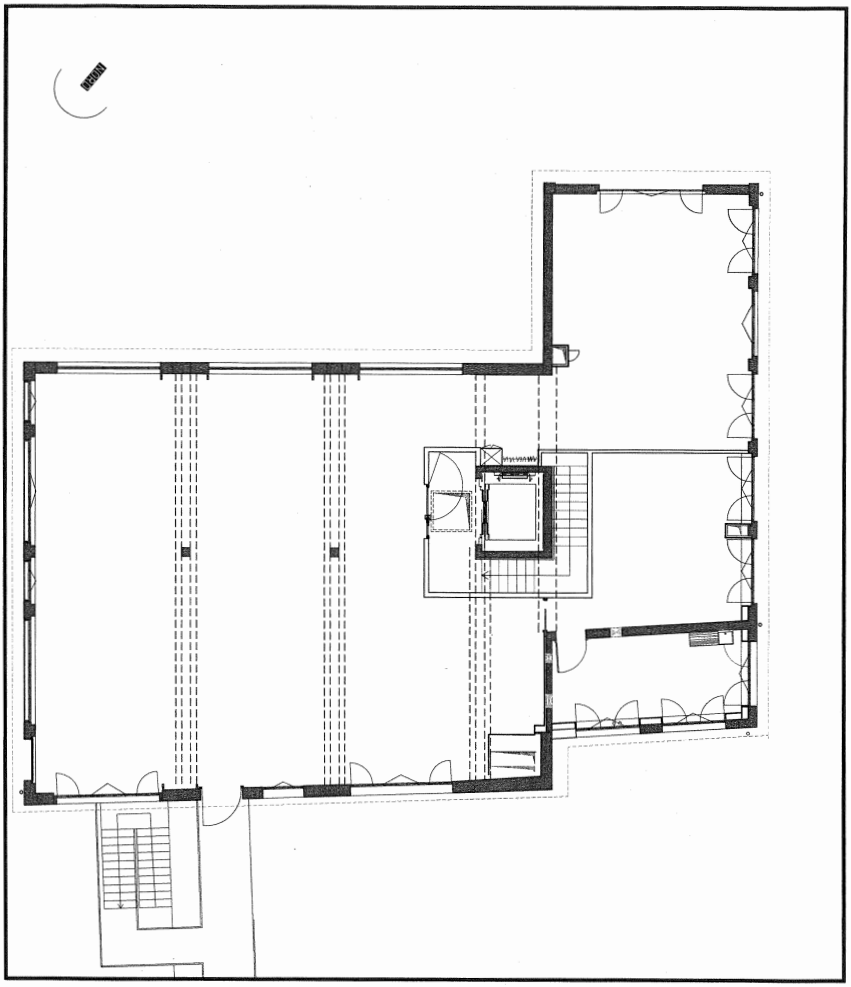

PROJET	SIP "J" "LE COMMUN" VdeG	DESCRIPTION DE MODIFICATIONS :	MAITRE DE L'OUVRAGE :
DESCRIPTION	Rénovation et mise aux normes des installations		
MAITRE DE L'OUVRAGE	CPEG		
	10 rue des Vieux-Grenadiers		ARCHITECTE :
PHASE	EXECUTION		
TITRE	Etat futur		
	ETAGE 2		
DESSIN NO.			
ECHELLE	1:100		
DATE	juin 19		DATE :

BOSSON Pierre Arch.Sàrl
DAVID DUFOUR 8A
CP 138 - 1211 GENEVE 8
T +41 (0)22 3213393
pierre.bosson@pierrebosson.ch

LE COMMUN

PR-1417 – RELOGEMENT DU COMMUN POUR LIBERER LE BAC

Proposition en vue de l'ouverture de 3 crédits d'un montant total de

4'638'000 francs

destinés au relogement du « Commun » dans les locaux du bâtiment J de l'ex-SIP appartenant à la CPEG

2.

VILLE DE GENÈVE

LOCALISATION DU COMMUN

Actuellement le Commun est situé dans le :

BATIMENT D'ART CONTEMPORAIN-BAC
Rue des Bains 28
Section Plainpalais
Ancien site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) - **Bâtiment C**
Propriété de la Ville

Dans le futur :

Ancien site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) - **Bâtiment J**
Propriété de la **Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève-CPEG**

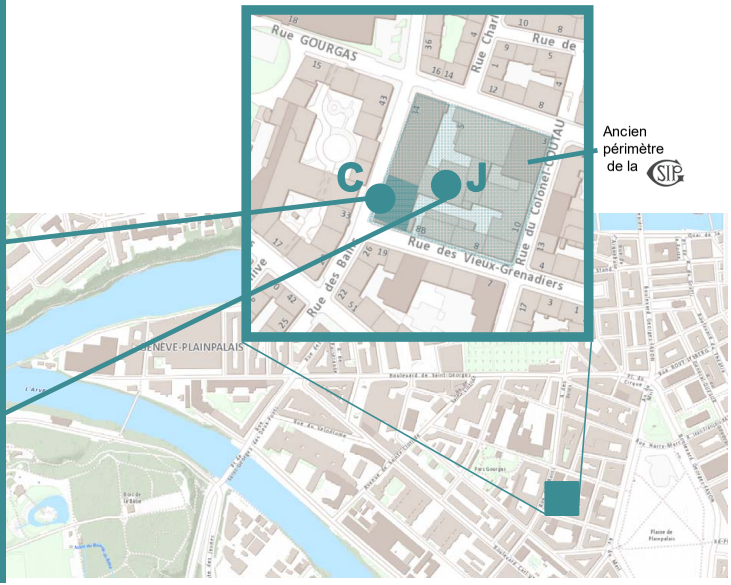

3.

VILLE DE GENÈVE

Le Commun est un lieu pluridisciplinaire géré par le Service Culturel (SEC) qui offre un espace d'exposition libre à des bénéficiaires sur concours. Il a été créé en 2009 au sein du :

BATIMENT D'ART CONTEMPORAIN-BAC

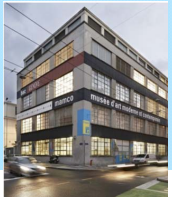

Le **BATIMENT D'ART CONTEMPORAIN-BAC** comprend également les institutions suivantes :

- Le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco)
- Le Centre d'art contemporain (CAC)
- Le Centre de la photographie Genève (CPG)
- L'Unité d'arts visuels (UAV) et de la Médiathèque-SEC

Source images **internet**

Le BAC est reconnu comme un joyau du patrimoine industriel urbain.
Il est inscrit à l'inventaire et tout à fait adéquat comme lieu culturel au centre de la cité.

4.

VILLE DE GENÈVE

Le Commun : Un dispositif faisant partie des scènes culturelles de la Ville de Genève

Le Commun est un lieu pluridisciplinaire qui offre un espace d'exposition libre. Au même titre que l'Alhambra, Pitoëff, Victoria Hall, Casino-Théâtre, Scène Ella Fitzgerald, Théâtre des Grottes, Cour de l'Hôtel-de-Ville, il est un dispositif d'aide à la création et de soutien aux manifestations par des subventions.

Installé dans le BAC depuis 2009, le Commun met à disposition des espaces bruts pour des projets dans les domaines de l'art contemporain, des arts pluridisciplinaires, performatifs et numériques. Avec pour mission l'ouverture à des pratiques artistiques émergentes et novatrices, le Service culturel (SEC), gère la mise au concours des lieux ainsi que leur mise à disposition.

Les artistes et les acteurs-trices culturel-le-s qui en bénéficient, disposent d'un espace neutre et modulable à souhait, sans direction artistique, accessible à toute une diversité de propositions et leur permettant une grande visibilité. Les manifestations et expositions qui ont lieu au Commun sont en principe gratuites et ouvertes au public. L'attribution du Commun est généralement de **six semaines maximum.**

Source internet : K+M AMMANN – Collectionneurs de mondes/ exposition, Genève-2017

Service unique en Suisse-programmation très dynamique

Le Commun rencontre un très vif succès depuis sa création. Cet espace est utilisé par la scène indépendante de l'art contemporain qui s'avère très dynamique.

Le Commun accueille environ une **dizaine de projets par année**, dont des manifestations du DCTN (exposition des lauréat-e-s du Prix Kiefer Hablitzel, Prix suisse de la performance, MAC09, MAC11) ou d'institutions du BAC (50JPG, BIM), des événements récurrents comme Mapping, Festival Electron, BIG et des projets de jeunes artistes ou curateurs et curatrices.

Sources images internet

6.

VILLE DE GENÈVE

Localisation qui prête à confusion

Le Commun bénéficie de la synergie des autres institutions du BAC, cependant il est constaté une **confusion** au sein du public.

Sans véritables entrée et espaces d'accueil du public au rez-de-chaussée, le public peine à se retrouver dans ce bâtiment et à identifier quelle institution produit quelle exposition.

CARACTÉRISTIQUES ESPACES
Grande flexibilité
Diversité d'usages (qui n'auraient pas leur place ailleurs)
Ambiance friche industrielle
Locaux bruts
Laboratoire, page blanche
Grande liberté d'utilisation

BÉNÉFICIAIRES-UTILISATEURS :
Festivals
Associations
Fondations
Artistes
Curateur-trices (aussi pour 1ère expo)
Compagnies

7.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSE DES MOTIFS

- La rénovation du BAC, projetée depuis de nombreuses années, a été différée en 2012 pour plusieurs raisons et aujourd'hui les conditions sont réunies pour réaliser un projet fédérateur.
- Le BAC nécessite d'importants travaux de rénovation de l'enveloppe thermique, de dépollution des sols et l'aménagement définitif des espaces.
- Les conditions climatiques et l'entrée des œuvres par l'entrée du public ne répondent plus aux exigences pour l'exposition d'œuvres d'art et l'accueil et les services au public sont inexistants.
- Le Mamco et le CAC doivent disposer de surfaces supplémentaires pour créer une entrée des œuvres/décaissage ainsi que des espaces dédiés à l'accueil du public.
- Le Mamco doit disposer d'un espace d'exposition supplémentaire pour les œuvres de grands formats

- Bien que l'UAV et la Médiathèque sortiront du BAC en automne 2021 pour être relogées à l'Ecoquartier Jonction (PR-1280, votée le 5 février 2019),
- Et étant donné qu'aucune extension n'est possible dans le BAC, ni en surface, ni en toiture et ni en sous-sol.

➡ **Il y a un manque de surfaces avéré pour réaliser la rénovation du BAC**

8.

VILLE DE GENÈVE

ENJEUX

Apport de fonds privés liés à la sortie du Commun du BAC

Une option de relogement pour le Commun s'est présentée dans le **bâtiment J**, situé en face du BAC, au sein du site de l'ancienne SIP de Plainpalais et appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Les présidents du Mamco et du CAC se sont engagés par convention signée avec le Conseil administratif le 04 mars 2020 à apporter des fonds privés à hauteur de **25 millions de francs** pour participer à l'opération globale de rénovation du BAC intégrant également le déplacement du Commun dans le bâtiment J.

Un montant de 10 millions de francs est d'ores et déjà garanti.

DEMARCHE FONCIERE

Inscription d'une servitude d'usage d'une durée de 20 ans au profit de la Ville de Genève sur une partie du bâtiment J du périmètre de l'ancienne SIP.

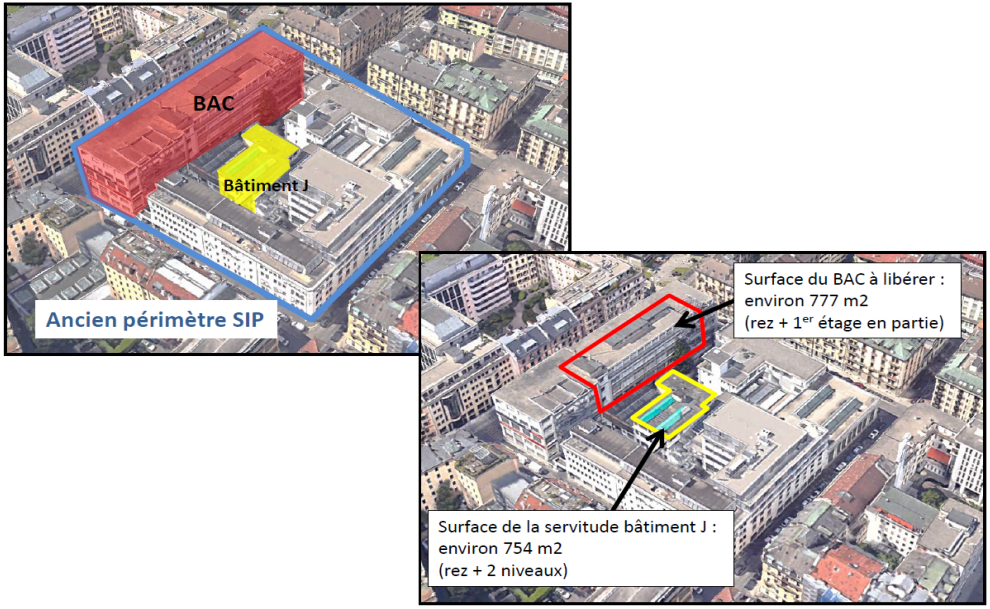

10.

VILLE DE GENÈVE

Analyse de la faisabilité et développement du projet d'installer le Commun dans le bâtiment J de la CPEG

La faisabilité a été confirmée par le SEC en mars 2019.

Sur la base d'une première offre formulée par la CPEG, le Conseil administratif a donné son accord de principe en date du 30 avril 2019 pour une servitude d'usage exclusif sur le même modèle que celle réalisée pour l'aménagement du l'UAV et la Médiathèque dans les locaux de la Codha.

Le projet d'aménagement a été élaboré par les architectes mandataires de la CPEG en charge de la rénovation complète du bâtiment. Le programme des besoins pour l'aménagement intérieur a été fourni par le SEC.

Les plans et le descriptif des travaux d'aménagement ont été validés en date du 16 janvier 2020.

La CPEG a formulé son offre écrite finale en date du 28 janvier 2020.

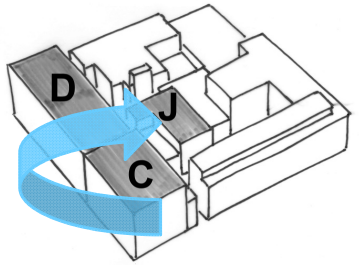

Groupe de travail avec des représentants :

- du Service culturel,
- de la Direction du DCTN,
- de la Direction du Patrimoine Bâti (DPBA)
- de l'Unité des opérations foncières (UOF),
- des propriétaires (CPEG) et des architectes mandataires de la CPEG

Cette configuration fera bénéficier le BAC d'un **gain de surfaces supplémentaires de 1'349 m2** au total dans le BAC

(572 m2 UAV/Médiathèque +
777m2 Le Commun).

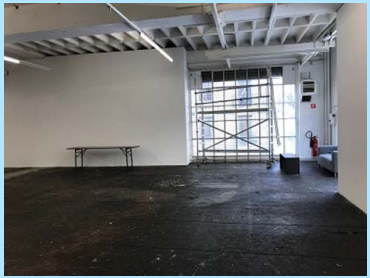

Le Commun étant un outil très sollicité et participant pleinement à la politique culturelle de la Ville de Genève, il s'avère indispensable et doit **être absolument maintenu**.

12.

VILLE DE GENÈVE

PROJET DU NOUVEAU COMMUN

Objectifs :

Recréer le même concept que celui existant, soit un lieu non identitaire et modulable de type « friche industrielle».

- Maintien d'une partie des éléments existants à l'état brut, cage d'escalier, dalles.
- Mise en place d'un équipement expositif complet :
  - Tous les murs sont recouverts de panneaux de bois pour les accrochages
  - Gril technique à tous les plafonds
- Mise aux normes quant à la sécurité, la sûreté et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Renforcement de la visibilité du Commun par une signalétique extérieure.

Description du projet :
L'entrée du Commun est abritée sous une verrière qui est située dans la cour intérieure.
Les accès se font par digicodes à chaque niveau et sont sans barrière architecturale.
Les circulations intérieures se font par un monte-charge et un escalier central qui desservent deux plateaux d'expositions au 1er étage et au 2ème étage.
Aucun contrôle climatique n'est mis en place. En hiver, les espaces sont tempérés à 18° environ.
Des convecteurs sont placés devant les contrecœurs des fenêtres et la loge est chauffée.
Au plafond, au-dessus de toutes les surfaces d'exposition, le gril technique comprend un alignement de tubes en acier d'un diamètre de 48,3mm, avec un entre-axe d'environ 2m.

Plan du 1er étage

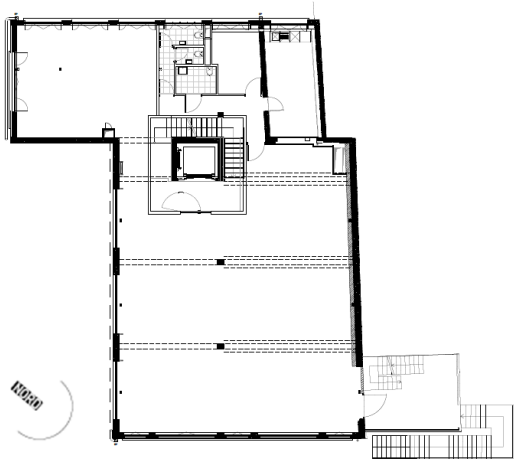

Plateau d'exposition – grand : **202,7 m2**
Plateau d'exposition – petit : **50,4 m2**
Loge avec kitchenette
2 WC usagers et 1 WC PMR/personnel/table à langer
Dépôt pour panneaux d'obscurcissements amovibles

Plan du 2ème étage

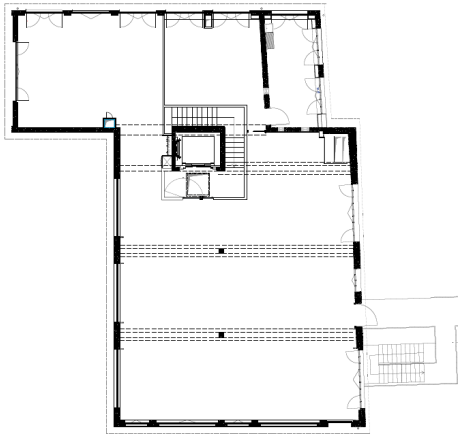

Plateau d'exposition – grand : **210,6 m2**
Salle de projection, 100% obscure : **52,9 m2**
Dépôt matériel exploitation et nettoyage peinture
Dépôt panneaux d'obscurcissements amovibles

VILLE DE GENÈVE

AVANTAGES

- Maintien du Commun dans le quartier des Bains
- Visibilité de l'institution mise en évidence
- Autonomie d'organisation indépendante du BAC
- Augmentation de la disponibilité des espaces pour la scène indépendante
- Qualités spatiales des espaces
- Locaux bruts aménagés
- Equipement adapté aux technologies actuelles

- Polyvalence des espaces : possibilités de cloisonnement
- Polyvalence des ouvertures/fenêtres : maintien des fenêtres ou obscurcissement total avec des panneaux prévus à cet effet
- Locaux techniques en suffisance et équipés : local nettoyage peinture, loge avec kitchenette, locaux de stockage pour les panneaux d'obscurcissement.

VILLE DE GENÈVE

COMPARATIF DE SURFACES

	Le Commun-Bâtiment C / BAC			Le Commun-Bâtiment J / CPEG	
	Affectation	Surfaces nettes m2		Affectation	Surfaces nettes m2
Rez	Exposition 1-2	216	Rez		
	Loge	29			31
	Escalier	10			
	Distribution	57			
		312			**31**
1er	Exposition	382	1er	Exposition 1	202.7
	Projection	39		Exposition 2	50.4
	Escaliers	6		Loge	17.9
	Hall	38		Dépôt	10.2
				Sanit/circul.	23.7
				Asc./distribut.	34.2
		465			**339.1**
2ème			2ème	Exposition 1	210.6
				Projection	52.9
				Peinture	18.8
				Dépôt	31.8
				Asc./distribut.	28
					342.1
		777.00			**712.20**
	Référence : armoire à plans DPBA			Référence : plans validés le 16 janvier 2020	

RAPPORT SURFACE ET VOLUMES

	Le Commun-Bâtiment C / BAC	Le Commun-Bâtiment J / CPEG	
Rapport entre surfaces nettes	777m2	712m2	moins 8.3 %
Rapport entre volumes nets	2841m3	2409m3	moins 15%
Rapport entre surface d'exposition et projection	637m2	517m2	moins 18.8 %
Rapport entre surface de projection	39m2	53m2	plus 26.4 %
Rapport entre volume d'exposition et projection	2322m3	1741m3	moins 25 %

Pour information, dans le cadre de l'élaboration du projet de rénovation du BAC fin 2018, deux variantes quant à la nouvelle configuration du Commun étaient envisagées avec des pertes allant de 20 et 40% de surface.

VILLE DE GENÈVE

COMMUN ACTUEL- BATIMENT C / BAC

Entrée sur rue des Bains

Bâtiment C, Rue des Bains - Rue des Vieux-Grenadiers

Rez-de-chaussée

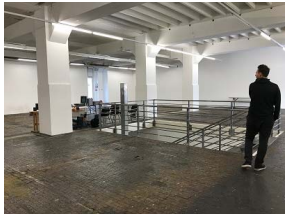

1er étage

COMMUN FUTUR- BATIMENT J / CPEG

Entrée à droite sous la verrière

Bâtiment J
cour intérieur ex-SIP

1er étage

2ème étage avec lanterneau

ESTIMATION DES COÛTS

3 Crédits : pour l'acquisition d'une servitude d'usage des locaux et de leur aménagement :

Estimation du coût d'acquisition de la servitude y compris travaux	
Bâtiment J: prix d'acquisition de la servitude de 20 ans	3'000'000 francs.
Bâtiment J : travaux, rénovation et mise à niveau des installations	1'400'000 francs.
Frais de notaire, d'enregistrement et émoluments du Registre foncier	150'000 francs.
Coût total TTC	4'550'000 francs
Projet de délibération II : acquisition de la signalétique, du mobilier et matériel d'exploitation	
Signalétique	35'541 francs
Acquisition d'équipements et mobilier	27'426 francs
Coût total TTC	Arrondi à : 63'000 francs
Projet de délibération III : coût transfert et installation des équipements informatiques et de téléph.	
Tirage fibre optique et installation	
Installation d'un rack informatique	
Câblage, prises de réseau	
Bornes Wifi public	
Coût total TTC	25'000 francs
Prix pour « l'acquisition » y compris aménagements :	**4'638'000 francs**

18.

VILLE DE GENÈVE

FINANCEMENT

La Ville de Genève se porte acquéreur d'une servitude d'usage exclusif de 20 ans sur des locaux livrés clé en main par la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève.
Eu égard à la perspective de financement privé majoritaire pour la rénovation du BAC, cet investissement pour cette servitude s'avère raisonnable.

PLANNING :

Travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment J terminés	été 2020
Processus de validation du Conseil municipal et vote	date D
Délai référendaire, puis acquisition de la servitude	D + 40 jours
Durée des travaux-3 à 5 mois	D + 4,5 à 6,5 mois
Mise en exploitation envisagée dès le 1er octobre 2021, voire au plus tard pour le 1er janvier 2022	

(Dernier délai fixé par l'offre du 28 janvier 2020 de la CPEG).

19.

VILLE DE GENÈVE

CONCLUSION

La présente proposition vise à déménager et installer «Le Commun », un espace pour la création contemporaine indépendante, placé sous la responsabilité du Service culturel (SEC) dans des locaux aménagés dans le bâtiment J, au moyen d'une servitude d'usage exclusif d'une durée de 20 ans auprès du propriétaire qui est la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Cette opération de relogement du Commun permet de :

- Garantir la rénovation du BAC par l'apport de fonds privés importants
- Garantir la continuité des missions et l'évolution du Mamco et du CAC en clarifiant leur visibilité

Centre d'Art Contemporain Genève

MAMCO GENEVE

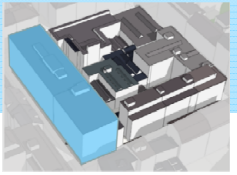

- Valoriser le dispositif culturel du Commun par sa nouvelle localisation autonomisée au sein du quartier des Bains.
- D'optimiser cet outil par une mise aux normes des locaux et un équipement professionnel.

LE COMM UN

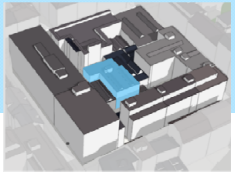

Premier débat

M. Vincent Schaller (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, en résumé, de quoi s'agit-il? Le Service culturel de la Ville de Genève veut louer des locaux sur deux étages à la Caisse de prévoyance de l'Etat (CPEG), propriétaire du bâtiment. Il s'agit d'une location sur une période fixe de vingt ans et, à ce stade, impossible de dire précisément ce que le Service culturel va faire de ces nouveaux locaux.

Cette proposition est contestable et sera contestée par l'Union démocratique du centre pour plusieurs raisons. D'abord, une remarque formelle… Cette proposition consiste à faire passer des charges de loyer pour un crédit d'investissement. Selon l'Union démocratique du centre, cela pose des problèmes de conformité avec les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2), avec la loi sur l'administration des communes (LAC). Comme vous l'avez constaté, nous votons sur un crédit de 4,5 millions de francs, qui ne correspond en définitive qu'à un loyer annuel de 220 000 francs, payé d'avance pour les vingt prochaines années.

Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas simplement choisi de contracter un bail ordinaire pour une durée fixe de vingt ans? La Ville de Genève est-elle autorisée à transformer des charges de loyer en crédit d'investissement? C'est un mode de procéder insolite. Il est problématique car il permet de contourner les dispositions de la LAC qui concernent l'obligation de présenter un budget équilibré.

La commission des finances a constaté que le Conseil administratif multiplie en ce début de législature les propositions dans lesquelles des locations de longue durée se transforment en pseudo-investissements. Ici, c'est une location sur vingt ans à la CPEG mais, coup sur coup, le Conseil administratif a présenté à la commission des finances deux projets de locations pour vingt ans à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève (FVGLS). Une fois c'était pour des bureaux, une autre fois c'était pour une crèche, mais toujours sous la forme de crédits d'investissement. C'est une pratique qui devient systématique. L'Union démocratique du centre interpellera le Contrôle financier pour vérifier la validité comptable de ces opérations. Il y a une chose de sûre, c'est que l'Etat ne procède pas comme la Ville de Genève. Je peux vous confirmer qu'à l'Etat les locations de longue durée ne sont jamais présentées sous forme de crédits d'investissement.

Au-delà de cette remarque formelle, le fond de la proposition ne satisfait pas non plus l'Union démocratique du centre. Nous considérons en effet qu'elle est en décalage avec la situation financière de la Ville de Genève. De ce point de vue, elle est totalement hors de propos. Il serait temps que le Conseil administratif apprenne à maîtriser son budget d'investissement. On a ici une nouvelle dépense de 4,5 millions de francs pour louer un espace de 750 m^2 dont on ne sait pas réellement à quoi ils serviront.

C'est une proposition éloignée des difficultés économiques des habitants de la ville de Genève. Cette dépense est la démonstration évidente que le Conseil administratif reste fondamentalement incapable de faire des choix, incapable de distinguer les dépenses essentielles de celles qui ne le sont pas, incapable de prioriser les investissements pour répondre aux besoins de la population. Rien de tout ça. Par cette proposition, le Conseil administratif va proprement balancer 4,5 millions de francs pour satisfaire un caprice de son Service culturel.

Parce qu'il y a, paraît-il, un enjeu culturel dans cette affaire… Il s'agit de permettre la continuation de certaines activités qui se déroulent aujourd'hui dans un espace du Bâtiment d'art contemporain (BAC) que l'on nomme le Commun et qui sert en quelque sorte de lieu de sensibilisation aux idées de la gauche genevoise. On y organise essentiellement des expositions à caractère politico-culturel, en vérité surtout politique et très peu culturel. C'est ce type d'activités que le Service culturel entend pérenniser avec ce crédit de 4,5 millions de francs dans un bâtiment voisin de la CPEG.

Je vais éviter de me prononcer sur la qualité artistique des manifestations qui sont organisées aujourd'hui dans cet espace appelé le Commun. Je vais simplement me référer à un article de M. Etienne Dumont dans le journal *Bilan* du 9 février 2021. M. Etienne Dumont, qui est un critique d'art bien connu dans notre république parle du Commun, cet espace géré par le Service culturel de la Ville de Genève, comme d'un espace dont la vocation culturelle lui paraît «bringuebalante». C'est gentiment dit… En ce qui concerne l'enjeu culturel, l'Union démocratique du centre n'est pas convaincue non plus.

Enfin, il y a le problème de la chronologie des opérations. Ce crédit est en lien avec une transformation à venir du BAC mais celle-ci ne doit pas intervenir avant plusieurs années. Nous allons donc nous retrouver avec un doublement des surfaces – et avec le Commun et avec le bâtiment de la CPEG – qui seraient consacrées à ces activités culturelles bringuebalantes. Le Conseil administratif met clairement avec cette proposition la charrue avant les bœufs. Je rappelle que 25 millions du coût total de la transformation du BAC – qui se monte à 40 millions de francs – doivent être financés par des privés. Aujourd'hui, les privés n'ont réuni que de 10 millions de francs. Il manque 15 millions de francs et, lorsque ces 15 millions auront été trouvés, il faudra encore organiser un concours d'architecture, lancer des crédits d'étude, de faisabilité, compter deux ou trois oppositions, probablement un référendum… Et si nous passons tous ces obstacles, il faudra encore compter une durée minimum de trois ans pour les travaux. Ce sont donc autant d'années, Mesdames et Messieurs, qui rendent inutiles dans l'immédiat la location du bâtiment à la CPEG et le vote de ce crédit d'investissement.

Une conférence a été organisée en février par le Conseil administratif…

La présidente. Je vous inviterai à conclure, Monsieur le conseiller municipal…

M. Vincent Schaller. Je conclus… Cette conférence organisée par le Conseil administratif n'avait probablement pas d'autre but que d'enrober cette proposition de 4,5 millions de francs qui ne servira en définitive qu'à alimenter la caisse des fonctionnaires de l'Etat de Genève. Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, l'Union démocratique du centre vous recommande de rejeter cette proposition.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Nous, les Verts, nous dirons oui avec enthousiasme à cette demande de financement, et cela pour quatre bonnes raisons. La première, c'est qu'elle permettra à la Ville de Genève de réduire l'empreinte carbone d'un bâtiment qui est une réelle passoire énergétique et donc de participer à la lutte contre le changement climatique. La seconde, c'est que la proximité de ce bâtiment J avec d'autres bâtiments permettra de développer des synergies entre artistes et plus généralement de regrouper le pôle «art contemporain». La troisième raison, c'est la volonté de ce pôle de s'ouvrir, d'être vraiment un pôle de diversité qui soit accessible à tout-e artiste. La quatrième raison, c'est que cet endroit est relativement central à Genève, il est bien desservi par les transports publics. Il favorisera ainsi la mobilité douce et l'épanouissement de l'art au cœur même de la cité.

Il y a évidemment deux bémols, il faut bien le noter. Vingt ans, c'est demain, c'est court. Heureusement, lors des discussions en commission des finances, on nous a assurés de la possibilité de quand même pérenniser cet endroit. Le deuxième bémol, c'est le coût. C'est vrai, 4,5 millions de francs, ce n'est pas rien. Ça donne un peu, c'est vrai, la désagréable impression que la Ville de Genève rénove à ses frais un bâtiment qui appartient à une caisse de prévoyance. C'est un peu gênant, et nous serons attentifs qu'on ne pérennise pas trop ce genre de système.

M. Gazi Sahin (EàG). Ensemble à gauche votera ce projet. Nous n'allons pas forcément, comme l'a fait M. Schaller, chercher le diable dans les détails techniques. Nous pensons que ce projet amènera à la Ville de Genève une diversité, une vivacité culturelle avec en plus un accès facile pour toutes les couches de la population. C'est nécessaire aussi car cela donnera une place plus importante à la culture populaire au centre de Genève. Elle le mérite. Nous pensons que le montant demandé correspond au besoin. Il nous reste donc à attendre avec impatience la programmation culturelle de cet espace.

M^me^ Joëlle Bertossa (S). Je ne me souviens pas en commission que l'Union démocratique du centre ait demandé un rapport de minorité, mais merci en tout cas de nous l'avoir fait, Monsieur Schaller – vous transmettrez, Madame la présidente… C'est intéressant parce qu'on défend la culture, jusqu'au stade où on l'apprécie moins. L'Union démocratique du centre s'était positionnée tout le début de soirée pour soutenir la culture, les artistes mais, tout d'un coup, le naturel revient au galop. Alors, je n'ai pas la même approche que vous, Monsieur Schaller. Ce lieu, le Commun, n'est pas un lieu qui ne sert à rien. Mais j'imagine que lors de la Nuit des Bains nous n'allons pas aux mêmes endroits…

C'est un lieu qui expose par exemple les jeunes qui ne trouvent pour l'instant pas de place ni dans les galeries ni au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). C'est aussi un lieu de formation pour montrer les œuvres des jeunes artistes. C'est vrai que le Commun a accueilli la Biennale interstellaire des espaces d'art de Genève (BIG). J'imagine que ça peut en déranger certains. Mais voilà, ça fait aussi partie de la culture.

C'est urgent de sortir le Commun de là où il est, car il est très mal identifié dans ce bâtiment qui mêle MAMCO et d'autres institutions, d'autant que le MAMCO a également besoin de plus de place et d'espaces communs. L'idée était donc vraiment de permettre à cet espace pluridisciplinaire, géré par le Service culturel de la Ville de Genève, d'avoir des locaux adéquats. Nous soutiendrons cette proposition avec plaisir.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, je me permets ce soir de prendre la parole au nom de la commission des finances car nous avons encore une fois ce soir à faire face à des accusations de violations de la LAC. Après le Fonds Zell, on s'intéresse maintenant à la culture… Je pense que si M. Schaller a la liberté de mettre le doigt sur un problème politique et non sur un problème financier ou fiscal, la commission des finances, le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif ont également la liberté de s'intéresser à ces attaques qui sont diffamatoires.

J'aimerais en tout cas ce soir qu'on évite de passer notre temps à discuter de ces points techniques pour peut-être s'intéresser au fond du sujet. J'invite évidemment M. Schaller et l'Union démocratique du centre à s'adresser à la Cour des comptes s'il y a un problème puisque c'est en effet l'organe de révision suprême qui se charge de ces questions-là. J'aimerais aussi qu'on évite de passer une législature entière à pointer du doigt le Conseil administratif avec des éléments d'analyse qui pour le moment ne sont pas probants. Je vous remercie pour votre attention. *(Applaudissements.)*

M^me^ Michèle Roullet (PLR). Ce projet est un projet extrêmement important qui fait partie d'un ensemble de démarches autour du BAC. On se souvient que le déménagement du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) à l'écoquartier de la Jonction avait permis de libérer une partie de l'espace qu'il occupait précédemment dans le BAC. Dans cet espace, il restait le Commun.

Qu'on apprécie ou non le Commun, qui est un lieu pluridisciplinaire, n'est pas la question car permettre au Commun de déménager dans des locaux disponibles d'un bâtiment qui appartient à la CPEG permettra de libérer de l'espace dans le BAC. Ce bâtiment a besoin d'une rénovation très importante. Il y a une conception qui sera nouvelle, avec à la fois le Centre d'art contemporain (CAC) et le MAMCO. Ça fera un superbe espace avec une entrée commune, un restaurant et, je crois, une bibliothèque. Le projet est superbe et il est en grande partie financé par des privés, des mécènes qui, pour pouvoir le réaliser, ont besoin que le Commun libère l'espace qu'il occupe actuellement, qui est assez important.

Dire non à ce projet, c'est dire non à toutes ces démarches que l'on attend depuis plus de dix ans, déjà que ça n'a pas été si facile de faire déménager le FMAC à l'époque. Là, on a un beau projet qui est, je vous le dis, essentiellement financé par des privés. Si on veut saborder une fois de plus un beau projet à Genève, eh bien il faudra dire non à cette proposition. Bien évidemment, le Parti libéral-radical dira oui à cette proposition.

M^me^ Alia Chaker Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien va également soutenir cette proposition de crédit. Il nous semble que c'est effectivement un projet essentiel pour Genève. Ça fait longtemps que le BAC attend une rénovation, et ce déménagement du Commun dans les espaces de la Société genevoise d'instruments de physiques (SIP) en est un préliminaire vraiment nécessaire. Nous saluons ce déménagement qui dégagera de l'espace dans le BAC pour le MAMCO et pour le CAC tout en permettant au Commun de rester dans le même périmètre. Cela permettra aussi aux jeunes artistes qui seront là de renforcer les synergies entre les différentes institutions et avec les nombreuses galeries privées du quartier des Bains qui, comme vous le savez, font rayonner Genève au-delà des frontières suisses.

Nous comprenons la remarque de l'Union démocratique du centre. Je crois que l'exposition qui a eu lieu l'année dernière sur l'apport des saisonniers ne leur a pas plu. Ils sont restés un peu là-dessus… *(Ndlr: L'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931–2019».)* C'est dommage pour un parti agraire car les saisonniers sont essentiels, mais je les invite à aller plus souvent au Commun où ils découvriront des artistes bien suisses également. Eux qui veulent maintenant soutenir la culture, je crois que ça ne leur fera pas de mal.

Le magistrat nous a informés qu'il viendra l'année prochaine nous soumettre une demande de crédit pour la rénovation du BAC. Nous saluons le partenariat privé-public qui sera conclu pour cette rénovation – nous remercions les mécènes. Je crois que ce crédit est une opportunité pour la Ville de Genève d'entamer cette rénovation. Le bâtiment en a vraiment besoin, et je crois que les Genevois seront contents de se retrouver dans cette importante institution.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement cette proposition est la bienvenue pour différents motifs – ça a été dit –, je n'ai pas envie de les répéter. Je ferai court. Effectivement, il faut permettre le déménagement de ce Commun du bâtiment principal. Concernant le contenu culturel des choses, je crois que ce n'est pas à nous de nous prononcer. Il y a des activités culturelles diverses dans cette ville; ça va de l'art lyrique à l'Usine en passant par toute une autre série de choses. Il y en a qu'on aime, d'autres qu'on aime moins, et pour tout un chacun il y a encore une gradation différente. Moi, je ne me prononce pas là-dessus. Il faut une diversité culturelle, et j'approuve ce projet culturel en soi pour cette raison, pour la diversité.

Maintenant, sur la technique que nous a décrite avec beaucoup d'allant et d'humour notre collègue, M. Schaller… Acquérir un droit d'usage est tout à fait courant, ça se fait extrêmement souvent. Ce n'est pas du tout une manière de biaiser quoi que ce soit. Ça revient au même! Alors, d'accord, ça passe à travers un crédit d'investissement plutôt que par un loyer traditionnel… Mais si vous avez un loyer traditionnel, il y aura aussi les coûts des travaux dans le loyer, il ne faut pas rêver! L'investissement qui est fait sera fatalement dans le loyer.

Et puis, vous savez que le Conseil administratif ne peut pas conclure de contrat de bail supérieur à douze ans sans l'aval du Conseil municipal, selon la LAC. Par conséquent, il doit passer devant le Conseil municipal. Et puis ce n'est pas usuel dans un contrat de bail de faire des contrats aussi longs. Il y a deux parties, il y a en l'occurrence la partie Ville de Genève parce que cette dernière a besoin d'assurer une certaine pérennité à l'activité qu'elle veut mettre à cet endroit-là, d'une part, qu'elle ne veut pas avoir à craindre qu'à la fin du contrat de bail le propriétaire ne le renouvelle peut-être pas, d'autre part. L'autre partie est évidemment concernée.

Alors on peut dire à la fois que c'est une bonne ou une mauvaise solution. Le droit d'usage est une relativement bonne solution. Ce n'est pas forcément la meilleure pour celui qui va le recevoir. C'est la meilleure peut-être pour la Ville de Genève. Celui qui va le recevoir reçoit une somme fixe qu'il met dans son escarcelle et avec ça il paie son investissement ou ce qu'il souhaite faire. En l'occurrence, cette opération renforcera les finances de la CPEG où vous cotisez, Monsieur Schaller… Finalement, c'est aussi une bonne opération pour la CPEG.

Moi je crois que ce n'est pas du tout illégal. Bien au contraire. Je sais très bien que l'Etat le fait aussi, contrairement à ce que vous dites. Ou alors il conclut des contrats de loyers faramineux. J'en cite un parce qu'il est tellement évident: c'est la fameuse banane rouge du boulevard Saint-Georges. *(Ndlr: le Saint-Georges Center.)* Ce bâtiment, construit par des promoteurs privés, est loué par l'Etat sur une tellement longue durée que, quand le bail sera terminé, ils l'auront payé plus cher que le coût de la construction! Bonne affaire en l'occurrence pour les promoteurs privés! Je crois donc que dans un contrat de droit d'usage – comme il y en aura d'ailleurs d'autres pour la FVGLS, pour une crèche ou les autres choses qui ont été citées – il faut trouver un équilibre car le prix qui est payé reflète finalement le loyer plus l'investissement. Alors, que ce soit dans un droit d'usage ou dans un contrat de bail, ça ne change pas grand-chose. C'est simplement une question de technique organisationnelle. En ce qui nous concerne, nous accepterons bien sûr cette proposition PR-1417.

M. Sami Kanaan, **maire**. Je remercie ce Conseil de visiblement réserver un accueil favorable, en tout cas dans sa majorité, à cette proposition qui a le très grand mérite parmi ses nombreux mérites de créer une très belle alliance comme je les apprécie entre différents partenaires de la politique culturelle à Genève, aussi bien ce qu'on pourrait appeler les institutions établies que sont notamment le MAMCO et le CAC que la scène indépendante qui utilise de manière très active, assidue et appréciée l'espace du Commun.

La Ville de Genève a elle-même activement contribué à ce succès en dégageant des espaces importants dans ce bâtiment du BAC puisque le FMAC déménagera bientôt dans ses nouveaux locaux au Carré-Vert. Je remercie d'ailleurs ce Conseil d'avoir aussi voté à l'époque une servitude d'usage pour ces locaux-là sans qu'il n'y ait eu d'esprit un peu chagrin pour parler de «choses illégales». J'y reviendrai parce que c'est complètement absurde, voire diffamatoire. On a également pu retirer la médiathèque qui est associée au FMAC et ainsi créer les marges de manœuvre nécessaires pour assurer au BAC, qui regroupe toutes ces institutions, un avenir beaucoup plus réjouissant tel qu'on l'a annoncé récemment.

M^me^ Roullet a tout à fait raison, d'autres l'ont dit aussi, c'est une opération qui forme un tout cohérent dans le temps et dans l'espace puisque, en sortant l'espace du Commun du bâtiment principal et en le mettant dans le bâtiment d'à côté qui appartient à la CPEG, on fait quelque part plusieurs bénéfices avec une seule opération. Le Commun aura ainsi une meilleure visibilité. Aujourd'hui, c'est vrai que, quand vous arrivez dans le BAC, si vous n'êtes pas un spécialiste de la chose, vous vous perdez un peu; vous ne savez plus très bien si vous êtes au Commun, au Centre de la photographie, au CAC ou au MAMCO. Ça permettra effectivement

au Commun d'exister de manière plus visible, d'avoir son espace à lui au cœur de ce quartier des Bains comme on l'appelle, qui est un haut lieu de la vie culturelle genevoise dans toute sa diversité.

Ça permettra du coup de créer des espaces pour que le MAMCO, le CAC et le Centre de la photographie puissent se réorganiser et surtout offrir un meilleur accueil au public, notamment au rez-de-chaussée et au premier étage, ou encore de créer des accès sécurisés pour les œuvres. Ça permet ainsi de préparer la rénovation complète du bâtiment. Je pense que la plupart d'entre vous avez déjà visité ce bâtiment. Il est absolument exceptionnel. Le BAC est l'un des rares témoins de la vie industrielle au centre-ville. C'est très rare dans notre cité parce que nous n'en avons plus beaucoup. Il est précieux mais il est en très mauvais état. Effectivement, il ne correspond plus à rien.

M. Ruysschaert l'a dit, un des arguments – ce n'est pas le seul mais il compte très lourd – c'est qu'on va aussi complètement assainir l'empreinte carbone de ce bâtiment qui aujourd'hui est calamiteuse. En effet, on chauffe à vide en hiver – il fait 12 degrés malgré le chauffage – et en été il fait 40 degrés car il n'y a aucun système d'aération digne de ce nom. Cette opération est donc une étape très importante dans un ensemble d'étapes dont vous avez déjà voté certaines parties, notamment le crédit d'étude de rénovation du BAC.

Donc M. Schaller, volontairement ou involontairement, raconte des choses complètement fausses puisque le crédit d'étude est déjà là, que les études avancent bien, que le partenariat avec les privés se construit en parallèle aux démarches du crédit d'étude et de concours. Nous sommes en train de finir le processus d'attribution du mandataire, du lauréat ou de la lauréate pour le concours d'architecture. J'espère donc vivement, sous réserve que vous votiez le crédit de réalisation, que nous pourrons commencer les travaux dans des délais proches. Les mécènes ont déjà confirmé de manière ferme 10 millions de francs, et je sais que les 15 autres millions sont quasiment trouvés. De toute façon vous aurez ces informations quand nous vous soumettrons le crédit de réalisation.

A partir de là, M. Schaller a parfaitement le droit de ne pas apprécier la politique culturelle menée au Commun. Il n'a pas osé le dire mais visiblement il la tient en très basse estime. Il cite un critique d'art qui est effectivement très connu pour ses positions extrêmement élitistes, conservatistes et, je me permets de le dire, ringardes. C'est son droit – on est en démocratie – mais, du coup, il se réfugie dans des arguments fallacieux sur le plan légal. Alors, Monsieur Schaller, vous en avez l'habitude, vous irez faire le délateur au Service des affaires communales (SAFCO) ou à la Cour des comptes; on verra bien ce que dira le SAFCO, mais là, comme l'a dit M. Sormanni à très juste titre, cette opération est parfaitement conforme. C'est un choix qui va aussi bien dans les intérêts de la CPEG que de la Ville de Genève.

Cette opération permet de stabiliser une relation et de prendre en compte les travaux d'assainissement que la CPEG fait dans ce bâtiment. Et en tant qu'élu de l'Union démocratique du centre et fonctionnaire du Canton, vous devriez, vous, Monsieur Schaller – vous transmettrez, Madame la présidente – vous réjouir que la CPEG exploite correctement ses biens immobiliers car ça diminuera les besoins en fonds publics pour assainir cette caisse de pension. Vous êtes contradictoire, mais ce n'est ni la première ni la dernière fois, je le crains… Je remercie beaucoup ce Conseil de bien vouloir accepter cette excellente proposition avec une large majorité.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 66 oui contre 7 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 69 oui contre 7 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 67 oui contre 7 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève aux termes duquel sera constituée, sous réserve de son acceptation par le Conseil municipal, une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, pour le prix de 4 400 000 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs destiné à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais sise rue Gourgas, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, portant sur des locaux d'une surface de 754 m^2, destinés à accueillir le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2040.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette servitude.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 000 francs destiné à l'acquisition de la signalétique et de mobilier et matériels d'exploitation pour le local Le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 63 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 francs destiné à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie du local Le Commun.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2020 sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 30179, sis avenue de la Forêt, feuilles cadastrales 29, 54, 56, section Genève Petit-Saconnex (PR-1419 A)[1].

Rapport de M^me^ Anne Carron.

La proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 6 octobre 2020. La commission, présidée par M. Pierre de Boccard, l'a étudiée lors de sa séance du 1^er^ décembre 2020. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

[1] Proposition, 2170.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre y), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (RSG B 6 05; LAC);

vu l'article 13, alinéa 1 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RSG L 1 60; LaLCPR);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 30179 qui prévoit le réaménagement de la partie existante de l'avenue actuelle.

Séance du 1er décembre 2020

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du DACM, de M. Gilles Doessegger, adjoint au Service de l'urbanisme, de Mme Ariane Poussière, architecte-urbaniste, Office de l'urbanisme, Département du territoire (DT), et de Mme Albane Ferraris, Service de l'urbanisme

M. Doessegger rappelle que ce plan a fait l'objet d'une résolution acceptée à l'unanimité lors de la législature précédente et indique que Mme Ferraris est la cheffe de projet de ce plan localisé de quartier (PLQ) et qu'elle a piloté toutes les démarches durant les quatre dernières années.

Mme Ferraris explique que ce chemin se situe entre la rue Hoffmann et l'avenue du Bouchet et qu'il est maintenant interrompu. Ce chemin est très fréquenté de jour par l'ensemble des habitants, mais les conditions de cheminement sont très inégales et l'endroit est dépourvu d'éclairage public, tout en laissant une impression de privatisation et d'absence d'entretien. La Ville s'intéresse à ce chemin depuis longtemps au vu des différents développements prévus dans ce périmètre et le plan directeur des chemins piétons a reconnu une capacité d'amélioration pour cette voie. Il est dès lors possible d'utiliser un plan localisé de cheminement pédestre (PLCP), un outil généralement utilisé dans des situations très précises et qui ressemble à un PLQ. Il faut savoir que ce périmètre était formé de grands domaines et que ce chemin permettrait de rallier les différents PLQ en cours de développement. Au vu notamment de ces éléments, ce site relève d'un intérêt paysager et historique évident.

Les projets de développement verront de nombreux nouveaux logements et la maille piétonne va dès lors devenir particulièrement importante, ce d'autant plus qu'il n'est pas prévu de construire de nouvelle route. L'avenue de la Forêt est ainsi l'épine dorsale de ce maillage piétonnier. Plusieurs axes relient ce chemin, des axes qui seront travaillés dans le cadre des PLQ. Il est en outre également nécessaire de pouvoir connecter la future école du Mervelet avec ce maillage piétonnier.

Un PLCP est mis en œuvre lorsque le parcellaire pose des problèmes, ce qui est le cas dans ce cadre puisque le parcellaire est très fragmenté, entraînant de nombreux problèmes d'entretien. La Ville et le Canton ont tout de même quelques parcelles sur lesquelles s'appuyer mais il y a de nombreuses parcelles appartenant à des propriétés par étage (PPE). A titre de précision, le PLCP détermine les conditions d'aménagement et non l'aménagement lui-même. Il faut savoir qu'une préétude était nécessaire et qu'un mandat a donc été confié à un bureau. Le chemin a des aspects très anciens avec un ancien portail et un sol de pierre suivi d'une allée arborée magnifique. Cette avenue a donc des qualités extraordinaires mais voit tout de même des parkings sauvages. Une étude d'opportunité a été menée en concertation avec la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) notamment et plusieurs séances de concertations ont été réalisées avec les habitants et les propriétaires. Une étude technique a déjà été présentée au Conseil municipal et plusieurs données techniques ont été modifiées. Enfin, les propriétaires d'une PPE proche de la villa Dutoit sont opposés à ce que leur parcelle soit traversée, et il a donc été décidé de réaliser une étape 1 en s'arrêtant à la parcelle forestière. L'idée est de réaliser le tronçon depuis la rue Hoffmann jusqu'à cette parcelle. Trois lettres d'observation sont parvenues à la Ville à la suite de l'enquête publique, soit l'Association transports et environnement (ATE) qui demande une réalisation rapide de l'étape 2; la Caisse d'assurance du personnel (CAP) qui souhaite le maintien des accès aux parkings privés et l'accès des véhicules d'urgence; l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) qui souhaite que le site soit accessible aux personnes à mobilité réduite. M^me^ Ferraris déclare, à cet égard, qu'il est question de maintenir un maximum de revêtement perméable, ce qui est contradictoire. La Ville a toutefois veillé à ce que des trajets pour les personnes à mobilité réduite (PMR) soient garantis dans le quartier.

M. Doessegger poursuit en précisant que ce projet a donc deux étapes mais qu'il n'est question pour le moment que de la première étape, laquelle a suscité une adhésion générale et enthousiaste. Pour des raisons d'entretien, il semble judicieux d'aller de l'avant sur cette étape. Parallèlement à ce projet, la Ville de Genève a pu recevoir des parcelles du domaine privé et le Service des espaces verts (SEVE) est en train d'étudier un futur parc public connexe à ce cheminement qui a donc tout son sens.

M^me^ Poussière indique que l'Office d'urbanisme a préavisé favorablement ce projet et est très impatient de voir la seconde étape se réaliser pour répondre aux

futurs besoins de ce quartier, notamment des PLQ de la Forêt et de Fontaines-Saintes. Cette avenue de la Forêt représente donc une épine dorsale importante, hors de la circulation. Elle signale encore que certaines demandes sont contradictoires, l'ATE demandant des parcours séparés entre les piétons et les vélos, HAU demande des revêtements carrossables pour les PMR et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) un revêtement perméable pour les arbres. Toutes ces questions seront à traiter ultérieurement.

Une commissaire remarque que l'alternative pour les PMR et les poussettes serait donc d'utiliser les grands axes, ce qui n'est guère intéressant pour celles-ci. Elle se demande également si ce chemin ne sera pas plus utilisé par les voitures s'il est refait. Elle se demande en outre si des servitudes seront passées et si ce chemin deviendra une propriété de la Ville.

M[me] Ferraris répond qu'il est question d'assurer un éclairage public, de ramasser les poubelles et de garantir l'entretien. Il est donc plutôt question pour le moment de cessions au domaine public. La réflexion à l'égard des PMR sera menée par la suite. Elle doit faire l'objet d'un maillage piéton important et il n'est pas tellement question de faire passer les PMR sur les grands axes. Cela étant, ce chemin est praticable pour les poussettes.

M. Doessegger ajoute que ce chemin a plusieurs séquences avec un tronçon bitumé servant d'accès aux immeubles avoisinants. Il est prévu d'exclure le parking sauvage ou privé dans ce secteur.

M[me] Ferraris signale que ce chemin est très fréquenté par de nombreux écoliers de l'école Liotard et que ce stationnement sauvage entraîne des problèmes de sécurité pour les enfants. Il sera donc question de modérer le trafic sur ce segment.

M. Doessegger remarque que la seconde séquence de ce chemin est patrimoniale. Le revêtement sera assurément perméable et il ne sera pas possible de satisfaire tout le monde. Il doute qu'il y ait d'autres alternatives et indique que les vélos ne seront certainement pas autorisés à y rouler.

Le président remarque que ce chemin est féerique et il pense qu'il est nécessaire de faire en sorte d'en conserver le charme. Il ajoute qu'il faudra donc demander aux cyclistes de mettre le pied à terre.

Questions de la commission

Une commissaire demande si un aménagement plus linéaire sera réalisé tout au long du parcours.

M[me] Ferraris répond que le projet reste à réaliser, mais elle mentionne que tout le monde est conscient que les séquences sont très différenciées.

Une commissaire demande si un cheminement est prévu depuis ce secteur jusqu'à la gare, rappelant que l'idée d'une voie verte de la gare à l'aéroport avait été émise. Ce projet est-il réalisable?

Mme Poussière signale qu'il existe un chemin parallèle à la rue de la Servette qui est apaisé et qui rejoint la gare. Une pénétrante de verdure existe depuis la gare jusqu'à l'aéroport, via le parc des Cropettes, le parc Beaulieu, la rue Chandieu récemment réaménagée, le parc Trembley, le parc des Crêts et le parc situé derrière le collège André Chavanne puis bute sur une zone villas. A terme la pénétrante de verdure rejoindra l'aéroport.

Un commissaire se demande s'il serait possible d'organiser une visite de la commission sur place. Il observe qu'il y a tout de même quelques problèmes pour les PMR et les vélos.

Le président répond que les délais sont très courts et les objets nombreux. Les ordres du jour sont par ailleurs déjà organisés. Chacun peut s'y rendre en dehors des séances de commission.

Le même commissaire mentionne qu'il aurait été intéressant de se rendre compte s'il serait possible de concevoir une semi-voie verte.

Le président montre une photo et remarque que ce chemin a beaucoup de charme.

Le commissaire demande si les pierres resteront au sol.

M. Doessegger répond qu'il n'est pas prévu de créer une voie verte faute d'avoir les gabarits suffisants. Le revêtement sera aplani, drainé et entretenu mais ne sera pas modifié. Il est question d'un cheminement pédestre.

Un commissaire demande si la largeur de 5 m est une exigence légale.

Mme Ferraris répond que le plan doit fixer la proportion de revêtement perméable et imperméable et fixer un gabarit. La largeur nécessaire pour garantir le système racinaire des arbres et faire passer de front des promeneurs est de 5 m. Cette largeur s'inscrit évidemment dans le cadre légal. La route de Meyrin est équipée d'aménagements cyclables.

Le même commissaire se demande s'il ne serait pas plus simple de créer des servitudes afin d'éviter les expropriations. Il se demande par ailleurs si les expropriations potentielles viseront plus que les 5 m évoqués.

M. Doessegger répond que la Ville de Genève préférerait plutôt des cessions au domaine public que des servitudes puisque les cessions garantissent la propriété de la Ville, un aspect préférable pour garantir la sécurité sur ce chemin. Tous les propriétaires ont reçu une lettre d'explication.

Le commissaire se demande quel est le problème avec la servitude.

Mme Ferraris déclare que cette question n'est pas encore tranchée pour le moment. Il y a de nombreuses PPE à cet endroit et l'unanimité en leur sein est nécessaire. Le PLCP ouvre des droits d'expropriation, mais il n'est pas envisagé pour le moment de procéder à des expropriations.

Mme Charollais indique que la servitude est une atteinte moindre à une propriété mais que tout dépend des conditions qui sont attachées à cette servitude. Le nettoyage et l'entretien de ce chemin impliqueraient des conditions telles sur les servitudes que celles-ci se rapprocheraient de cessions au domaine public. Un plan de ce type émane d'un intérêt public avéré et elle observe que les propriétaires ne souhaitent pas tous mettre les moyens nécessaires pour entretenir ce chemin. Enfin, les emprises doivent être conformes à l'objet du PLCP.

M. Doessegger précise qu'il y a un parcellaire très détaillé et qu'il n'est pas possible d'exproprier plus que nécessaire.

Une commissaire félicite les services pour ce projet. Elle observe que le dernier tronçon aboutirait donc à la villa Dutoit et elle pense que le parc envisagé serait donc à proximité de cette villa.

Mme Ferraris acquiesce en mentionnant que le parc de la villa Dutoit est tout le temps fermé. Les associations de la villa ne sont pas opposées à son ouverture. Il est donc question de valoriser cette parcelle mais une PPE y est opposée.

M. Doessegger indique que le parc étudié par le SEVE se trouve plus loin que la villa Dutoit.

Une commissaire demande à qui appartiennent les voitures qui sont parquées sauvagement. Elle se demande, dans la mesure où ces voitures appartiennent à des habitants, quelle est l'alternative pour ces derniers.

Mme Ferraris répond qu'il y a sans doute peu d'habitants du quartier. Il y a une espèce de tournus pendulaire avec un mélange de plaques minéralogiques.

Un commissaire demande quel est le délai de recours pour les propriétaires. Il se demande si les propriétaires ont été approchés au travers d'associations. Il se demande encore si les associations de PMR ont été approchées, en observant qu'il existe de nos jours des revêtements perméables accessibles aux chaises roulantes. Il signale encore que des chemins de ce type ont été réalisés avec des largeurs de moins de 5 m.

Mme Poussière répond qu'il n'y a aucun propriétaire qui ait réagit à ce projet. Tous les propriétaires ont été personnellement avertis. Une procédure d'opposition sera ouverte durant trente jours et, après l'adoption du projet, il sera encore possible de s'y opposer par voie de recours.

M. Doessegger indique que plusieurs séances de concertation ont été réalisées et qu'une association de PMR a fait une observation. Il sera donc nécessaire de procéder à une pesée des intérêts.

Une commissaire imagine que l'alternative pour les propriétaires serait de les obliger à s'occuper de l'entretien de leur chemin. Elle se demande, cas échéant, si les propriétaires pourraient simplement fermer ce chemin.

Mme Charollais répond que rien n'interdit cette option.

M. Doessegger déclare que les grillages qui ont été posés le long du cheminement ont été défoncés et que ce chemin est ouvert à longueur d'année.

La même commissaire demande si des camions de voirie passeraient dans ce chemin.

Mme Ferraris répond par la négative en déclarant que ce serait problématique pour le revêtement.

Une commissaire remarque que l'approbation de ce projet ne verra que la réalisation de la première étape.

Mme Ferraris acquiesce.

Votes

A la suite de l'audition, le président demande si les commissaires sont prêts à procéder immédiatement au vote sur la proposition PR-1419.

La commission accepte le vote immédiat à l'unanimité, soit par 15 oui (4 S, 2 PDC, 3 PLR, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC).

La proposition PR-1419 est également acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (4 S, 2 PDC, 3 PLR, 3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC).

M. Pierre de Boccard, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (PLR). Je prends vite la parole car c'est assez rare d'avoir des cheminements pédestres comme ça à l'intérieur de notre ville. Cette avenue qui porte bien son nom, l'avenue de la Forêt, moi je l'ai connue il y a peu de temps en faisant une naturalisation. Vous avez vraiment tout d'un coup, comme ça, un chemin comme une forêt au milieu des bâtiments, c'est assez exceptionnel. C'est la volonté du Conseil administratif, par cette proposition, de garder cette avenue dans son jus et d'en faire quelque chose. Vous avez du gravier, il y a de la pierre, il y a du pavé… C'est un endroit assez exceptionnel entre la rue Pestalozzi et la route de Meyrin. Je laisserai la rapporteuse, Mme Carron, prendre la parole et je la remercie d'avoir rendu son rapport extrêmement rapidement.

M^me^ Anne Carron, rapporteuse (PDC). Merci, Monsieur le président de la commission pour ses propos liminaires. Cette proposition a été renvoyée en commission en automne 2020 et traitée avec diligence par la commission de l'aménagement et de l'environnement le 1er décembre 2020 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Le vote de la commission a été unanime sur cet objet qui a trait au projet de plan localisé de cheminement pédestre (PLCP), sis avenue de la Forêt.

Il faut savoir qu'une résolution avait été votée par le Conseil municipal à l'unanimité lors de la précédente législature pour instaurer ce PLCP. Le chemin concerné se situe entre la rue Hoffmann et l'avenue du Bouchet, mais il est actuellement interrompu sur son tracé. Il s'agit d'un passage très fréquenté mais qui offre en effet des conditions de cheminement inégales selon les endroits. Il ne bénéficie pas d'éclairage public et n'est pas entretenu. La Ville de Genève s'y intéresse depuis longtemps vu le développement prévu du quartier, et le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) a reconnu la capacité d'améliorer cette voie. Un plan localisé de cheminement pédestre connu sous l'acronyme PLCP est un outil qui est semblable à plan localisé de quartier (PLQ). Il peut notamment être utilisé pour améliorer les conditions d'accès d'un chemin. Il s'agit donc de l'outil adéquat pour effectuer les améliorations nécessaires.

Le chemin concerné permettrait de relier différents PLQ en cours de développement et d'y connecter la future école du Mervelet. L'avenue de la Forêt, il faut le savoir, est la colonne vertébrale du maillage piétonnier dans le secteur. Ce chemin a en outre un intérêt paysager. Il est bordé d'arbres qui forment une voûte. Il a un intérêt historique aussi, le pavage du sol en pierre l'atteste. Ce chemin relie donc plusieurs axes qui seront retravaillés dans le cadre des PLQ.

Il faut noter aussi qu'un PLCP est mis en œuvre lorsque l'aménagement parcellaire pose problème, ce qui est le cas à cet endroit puisque le parcellaire est très fragmenté. Cela entraîne des problèmes d'entretien. Une étude d'opportunité a été menée en concertation notamment avec la Commission des monuments, de la nature et des sites et plusieurs séances de concertation ont été organisées avec les habitants et les propriétaires. Une étude technique a déjà été présentée au Conseil municipal et plusieurs données ont été modifiées. Enfin, les propriétaires d'une propriété par étages (PPE) proche de la villa Dutoit sont opposés à ce que leur parcelle soit traversée, et c'est pourquoi il a été décidé de ne réaliser qu'une première étape qui s'arrête à la parcelle forestière. L'idée est donc de réaliser le tronçon depuis la rue Hoffmann jusqu'à cette parcelle.

Trois lettres d'observation sont parvenues à la Ville de Genève à la suite de l'enquête publique. Une première de l'Association Transports et environnement, qui demande une réalisation rapide de la deuxième étape, une seconde de la Caisse d'assurance du personnel (CAP), qui souhaite le maintien des accès

aux parkings privés et aux véhicules d'urgence, et une troisième de l'Association handicap architecture urbanisme qui souhaite que le site soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est à relever que pas mal de parcelles appartiennent à des PPE et que ces dernières doivent prendre leur décision à l'unanimité de leurs membres, ce qui peut être un frein notamment pour des projets de développement tels que celui qui nous est soumis. Il faut également souligner qu'un PLCP détermine les conditions d'aménagement d'un site et pas l'aménagement lui-même.

Le projet dans son entier a deux étapes. La proposition que nous devons voter ce soir ne traite que de la première, qui s'arrête donc à la parcelle forestière. Ce tronçon a été préavisé favorablement par l'Office d'urbanisme du Canton qui attend avec impatience de voir la seconde étape se réaliser afin de répondre aux futurs besoins de ce quartier, notamment les PLQ de la Forêt et des Fontaines-Saintes. Tout comme l'a fait la commission à l'unanimité, je vous invite à accepter cette délibération.

Premier débat

M^me^ Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Comme ça a été mentionné par M^me^ Carron, ce chemin est une partie importante d'un réseau pédestre qui vise à relier l'avenue de la Forêt à l'avenue du Bouchet. Ce chemin est largement fréquenté par les habitants du secteur et notamment par des écoliers, malgré les conditions inégales du chemin, qui est dépourvu d'éclairage public et d'entretien. Il est donc dans l'intérêt de tous de permettre à la Ville de s'en occuper et d'aller de l'avant dans la réalisation de ce PLCP. Pour toutes ces raisons, nous, les Verts sommes favorables à cette proposition.

M^me^ Marie-Agnès Bertinat (UDC). Le chemin à l'avenue de la Forêt au Petit-Saconnex est très fréquenté par les piétons, notamment par de nombreux écoliers. Cependant, il est peu entretenu; les grillages sont rouillés, le sol est inégal et peu éclairé. Il y a également des soucis pour le nettoiement de ce chemin. Il est important de souligner qu'il s'agit vraiment de le rénover et le préserver, et non de créer une voie verte qui le dénaturerait complètement.

Le fait que des propriétaires à proximité de l'avenue de la Forêt n'ont pas manifesté de critiques vis-à-vis de ce projet de PLCP prouve qu'ils souhaitent le voir aboutir. On trouve également sur ce chemin un parking sauvage qui augmente l'insécurité des habitants et des enfants, mais le projet prévoit de le supprimer. Les habitants ne faisant pas partie des pendulaires qui s'y garent, cela ne leur posera pas de problème.

J'aimerais juste attirer votre attention sur le fait que ce chemin, malgré le projet d'y ajouter des lumières, restera ombragé, ce qui peut être dangereux surtout en soirée et la nuit. Il faudra donc porter une attention particulière pour vraiment le sécuriser dès que la nuit mangera le jour. A part cela, ce chemin a beaucoup de charme et fait partie de notre patrimoine.

L'Union démocratique du centre accepte ce projet de PLCP afin d'offrir à l'avenue de la Forêt un bon rafraîchissement et de permettre aux habitants à proximité de ce chemin de relier le quartier de la Servette à celui du Mervelet en connectant la rue Hoffmann à l'avenue du Bouchet.

M^me^ Maryelle Budry (EàG). C'est un très joli chemin, un beau projet pédestre en pleine ville qui, dans le plan du quartier de la Servette, rappelle qu'il y avait des forêts autrefois. On découvre véritablement cette forêt en empruntant ce chemin un peu mystérieux. C'est une véritable balade verte en ville.

Nous soutenons ce projet et souhaitons vivement que le Conseil municipal le soutienne aussi.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste soutiendra avec enthousiasme ce PLCP qui concrétise dans ce secteur le PDCP qui, comme rappelé en début de séance, vise l'aménagement d'un réseau sûr, continu et confortable pour tous avec une attention toute particulière aux individus les plus vulnérables: enfants, personnes âgées et personnes à mobilité réduite. J'invite également le Conseil à soutenir ce PLCP.

M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative. Quelques mots pour remercier chaleureusement la commission de l'aménagement et de l'environnement pour le travail effectué autour de cette proposition et naturellement aussi la rapporteuse, M^me^ Anne Carron, pour la reddition extrêmement rapide de son rapport.

J'ai apprécié toutes les louanges exprimées à l'égard de ce chemin qui, il est vrai, est magnifique, sinon magique. Je voudrais également rassurer M^me^ Bertinat… Oui, une attention particulière sera portée au cheminement de toutes les personnes, la nuit – cela a été relevé aussi par M. Bosshard, je crois.

Je vous remercie donc infiniment d'avoir accepté de traiter rapidement cette proposition, ce qui nous permettra de la mettre en œuvre afin que les habitants de la rive droite des quartiers Servette-Mervelet puissent en profiter au plus vite.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre y), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (RSG B 6 05; LAC);

vu l'article 13, alinéa 1 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RSG L 1 60; LaLCPR);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 30179 qui prévoit le réaménagement de la partie existante de l'avenue actuelle.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Interpellation orale du 20 janvier 2021 de M. Daniel Sormanni: «Conflit à la police municipale, que fait la conseillère administrative?» (IO-316)[1].

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère administrative, je pense qu'il convient d'avoir quelques explications sur ce qui se passe à la police municipale depuis plusieurs semaines. Nous avons eu quelques bribes d'explications à travers des questions orales, mais ça ne me paraît pas du tout suffisant ni satisfaisant.

[1] Annoncée, 5137.

Pourquoi les membres de la commission du personnel ont-ils démissionné en bloc? Nous sommes en droit de nous poser des questions. Ce n'est pas usuel… On a vu que le syndicat, lui, avait joué son rôle et qu'il a essayé de calmer le jeu, de faire en sorte que les pots soient recollés. Apparemment, on n'y est pas encore arrivé.

Il y a quand même, semble-t-il, des problèmes latents qui ne sont pas traités depuis plusieurs années. Je conviens bien que ce n'est pas la faute de la nouvelle conseillère administrative puisque ça date d'il y a longtemps. Il n'en reste pas moins que ces problèmes ne sont pas traités – ils ne le sont visiblement pas – et qu'il faut bien à un moment donné percer l'abcès et trouver des solutions qui mettent en avant les agents.

Vous vous souvenez bien de tous les débats que nous avons eus et qui ne sont pas terminés sur la requalification des agents municipaux, étant donné les nouvelles compétences attribuées par la loi à plusieurs reprises. Ces problèmes ne sont pas encore entièrement aboutis résolus. On a eu une première amélioration, on attend la deuxième. On nous dit à chaque fois que c'est en discussion… Mais c'est en discussion depuis fort longtemps! Déjà du temps de M. Barazzone, et même avant…

Dans ce conflit, il y a des agents qui sont menacés de représailles, de licenciement. On apprend aussi qu'une refonte des horaires se discute. En l'occurrence, elle ne se discute pas, justement; elle semble imposée. Elle va aboutir à ce que les horaires de nuit se réduisent comme peau de chagrin. Or, un des objectifs du passage à 200 agents que nous avions voté lors d'une législature antérieure, c'était bel et bien d'augmenter la couverture nocturne pour prévenir les incivilités! Ce nouvel horaire est semble-t-il imposé. Il n'y a pas de dialogue. Je crois que ça ne va pas.

Il y a eu des incidents – on va les appeler comme ça –, des incidents graves pendant l'école de formation, en tout cas en 2016 et en 2017. Alors, Madame la conseillère administrative, ces problèmes ne vous concernent pas aujourd'hui, mais il faut les régler. Il y a eu des humiliations, des agressions sur des agentes… Ça devrait faire sauter en l'air la gauche par rapport à la problématique du respect des femmes. Il y a des aspirants agents qui ont été «tasés» *(ndlr: du nom du pistolet Taser dont est équipée la police municipale)* pendant l'école de formation. Vous connaissez l'appareil, je n'ai pas besoin de vous faire une description… C'est absolument inadmissible et scandaleux. Le taux d'absentéisme est annoncé à 14%, mais parfois c'est 50%…

Y a-t-il des problèmes de management? Y a-t-il des problèmes à l'Etat-major? Comment tout cela est-il appréhendé? Dans le management et l'Etat-major, évidemment c'est un peu les anciens… Et puis il y a les jeunes, il y a les nouveaux dont une bonne partie en veut. Ils veulent une police municipale efficace à la

hauteur de ses tâches, à la hauteur de ces nouvelles tâches qui ont été attribuées par le Canton, et vous savez que ce n'est pas fini. Vous savez qu'il y a eu des problèmes de coordination. Je sais que vous souhaitez améliorer la coordination avec la police cantonale, Madame la conseillère administrative… J'ai même parcouru tout à l'heure votre programme que nous avons reçu sur les tables.

Voilà, moi je suis inquiet parce que nous n'avons pas d'information, ou que des bribes. Je suis d'accord avec vous, l'opérationnel ne concerne pas le Conseil municipal. Mais la souffrance des femmes et des hommes, ça concerne le Conseil municipal, et je crois que nous sommes en droit d'attendre des réponses sérieuses et des perspectives qui permettent d'avancer, de résoudre ces conflits. Ce n'est pas en menaçant les agents de licenciement ou de représailles fortes qu'on va régler ces problématiques. Ce n'est pas la bonne image qu'on donne, ce n'est pas la bonne image qu'on donne à la police cantonale…

La présidente. Monsieur, il va falloir conclure. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Daniel Sormanni. Pas du tout…

La présidente. Si, si… Je vous invite à conclure.

M. Daniel Sormanni. Je pense que nous devons pouvoir avoir cette perspective en vue, avec des informations détaillées. Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera un autre jour. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère administrative…

La présidente. Merci. M^me^ la conseillère administrative, M^me^ Marie Barbey-Chappuis, répond à votre interpellation.

M. Daniel Sormanni. … ce que j'attends de vous. Elle m'énerve, elle me coupe la parole tout le temps…

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de m'interpeller sur ce sujet parce que ça me donne la possibilité de clarifier certains points à la suite de ce qu'on a pu

entendre ou lire ici et là. Je m'inscris bien entendu en faux avec les rumeurs dont vous vous faites l'écho. Vous posez la question de savoir ce que je fais par rapport à la police municipale. Eh bien, je vais vous répondre, Monsieur le conseiller municipal. Croyez-moi, depuis que j'ai pris mes fonctions le 1er juin dernier, ce dossier m'a bien occupée, comme il a bien occupé aussi mon prédécesseur – vous l'avez d'ailleurs précisé – puisque, vous le savez aussi bien que moi, certaines difficultés, notamment les questions liées à la revalorisation salariale, ne datent pas d'hier.

Mais permettez-moi en préambule de réagir au titre de votre interpellation orale. Vous parlez de «conflit»… Si je peux admettre que la situation au sein de la police municipale est loin d'être parfaite, le terme de conflit n'est pas approprié. Parmi les éléments que vous mentionnez aujourd'hui, les graves accusations dont vous vous faites l'écho ne sont absolument pas vraies.

Ce n'est un secret pour personne, c'est vrai que la commission du personnel de la police municipale a démissionné à la fin de l'année précédente – j'y reviendrai tout à l'heure. C'est vrai, le taux d'absentéisme est élevé, il est trop élevé, et différentes mesures sont prises aussi pour réfléchir à une nouvelle réorganisation des horaires afin d'essayer de faire baisser ce taux d'absentéisme. Mais encore une fois, sans vouloir jouer sur les mots, il n'y a pas de conflit au sein de la police municipale.

Je suis bien consciente des difficultés qui sont rencontrées depuis plusieurs années. D'ailleurs, pour me rendre compte de la situation, j'ai fait la tournée des postes, des antennes. J'ai écouté, j'ai échangé avec les agents. J'ai eu l'occasion en début d'année de leur transmettre ma vision et mon attachement aussi à la sécurité de proximité. J'en profite aujourd'hui, comme je l'ai déjà fait, de les remercier pour leur engagement qui est particulièrement difficile, notamment dans le cadre de la crise du Covid-19. Toutes les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales pour essayer d'endiguer cette pandémie s'ajoutent en effet aux missions que les agents et les agentes de la police municipale (APM) doivent remplir chaque jour. Ça fait qu'ils sont très mobilisés, notamment depuis un an.

Vous en conviendrez aussi, j'espère, Monsieur le conseiller municipal, j'ai pris mes fonctions dans un contexte qui est particulier, en raison bien entendu de la crise sanitaire, mais aussi parce que nous attendons toutes et tous les suites qui seront données par le conseiller d'Etat Mauro Poggia au rapport de la Cour des comptes paru durant l'été 2019 qui proposait finalement une intégration des polices municipales au sein de la police cantonale. Il n'y en a pas qu'en Ville de Genève, ça concerne 17 communes.

Je ne vais pas revenir en détail sur ce sujet mais, comme vous le savez très certainement, Monsieur le conseiller municipal, à la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes, le conseiller d'Etat Mauro Poggia – votre conseiller

d'Etat, j'aurais tendance à dire, Monsieur Sormanni – a mandaté un expert afin d'étudier en détail les recommandations émises par la Cour des comptes. Ce rapport devait nous être transmis dans le courant de l'année 2020 et, pour des raisons qui sont bien évidement compréhensibles, le Département cantonal de la sécurité a pris du retard. Aux dernières nouvelles, nous devrions recevoir ce rapport d'ici au printemps. J'espère qu'il permettra de clarifier un peu ce qu'on attend des polices municipales, car c'est vrai que ce rapport de la Cour des comptes a probablement suscité le trouble au sein des polices municipales. On attend vraiment avec impatience les conclusions de ce rapport mandaté par le conseiller d'Etat. Donc, Monsieur Sormanni, si vous voulez contacter votre conseiller d'Etat pour lui faire part de notre empressement, ce sera bien volontiers.

Sur les aspects liés aux ressources humaines, la situation est la suivante. C'est vrai qu'à mon arrivée le 1er juin, pour diverses raisons, l'Etat-major devait pallier de nombreuses absences de plus ou moins longue durée. Soucieuse de cette situation, j'ai obtenu rapidement de mes collègues du Conseil administratif – je les remercie d'ailleurs pour leur soutien – que quatre nouveaux collaborateurs soient désignés à des postes clés – deux au sein de l'Etat-major et deux au sein de l'instruction. Je crois également qu'il était absolument nécessaire de repourvoir ces postes pour soutenir la commandante de la police municipale. J'en profite d'ailleurs pour lui dire tout mon soutien, lui réitérer ma pleine confiance et la remercier pour son engagement. Ces nouvelles désignations ont été faites l'automne dernier. C'était important d'avoir un Etat-major qui fonctionne bien et qui soit doté à satisfaction.

Sur la question de la revalorisation salariale – donc cette analyse de fonction et la collocation –, mon département, le département de la sécurité et des sports, a effectué les démarches pour l'obtention d'une deuxième classe auprès de la Direction des ressources humaines, chapeautée par mon collègue Alfonso Gomez. J'ai eu l'occasion de le dire aux agents, je comprends leur impatience et j'aimerais moi aussi des fois que les choses avancent plus vite en Ville de Genève. Il se trouve que nous avons des statuts à respecter et des syndicats à consulter. Ce processus de réévaluation ne touche pas uniquement la police; il concerne les 4000 collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Donc, à la demande des syndicats, des partenaires sociaux – et je crois savoir, Monsieur Sormanni, que vous êtes soucieux que le Conseil administratif les associe aux discussions – tous les dossiers doivent passer par une commission d'évaluation. Ça prend du temps. Cela étant, j'ai eu l'occasion là aussi de le dire, à titre personnel je suis favorable à ce que l'octroi d'une deuxième classe soit accordée aux agents car je crois que c'est une marque de reconnaissance du métier d'APM, qui a considérablement changé ces dernières années.

Concernant la commission du personnel, je vous avais dit que j'y reviendrais – je tiens mes promesses… J'ai toujours été ouverte au dialogue, mais je

considère qu'on doit travailler dans un état d'esprit constructif en respectant aussi la confidentialité des échanges. Il faut croire que c'était un peu compliqué pour le président de la commission du personnel qui est aussi le président du syndicat des polices municipales. Cette double casquette pouvait finalement porter à confusion. Désormais les choses sont plus claires. J'ai confiance dans le fait que les nouveaux représentants, qui viennent d'entamer leur mandat le 1er mars dernier, auront une approche tout à fait constructive de leur fonction. Je me réjouis beaucoup de travailler avec eux. J'ai d'ailleurs prévu de les rencontrer; une date est fixée tout prochainement.

La présidente. Je vous invite également à conclure, Madame la conseillère administrative…

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Très bien, alors je ne reviendrai pas sur les outils informatiques, Monsieur Sormanni, mais là aussi il y a eu pas mal de développements depuis mon arrivée.

J'aimerais encore rappeler l'attachement du Conseil administratif à la police municipale, à la sécurité de proximité. Si vous lisez ma feuille de route, je compte sur la police municipale notamment pour promouvoir le civisme, pour lutter davantage contre les incivilités en Ville de Genève. Je compte aussi beaucoup – je l'ai dit aux agent-e-s – sur l'exemplarité de la police municipale. Je crois que, quand on choisit ce métier, quand on porte l'uniforme, on est aussi porteur de certaines valeurs au premier rang desquelles figure l'exemplarité. C'est vrai que là-dessus je n'entends pas transiger. Il n'y a aucune menace sur les collaborateurs et collaboratrices, il y a juste une demande d'être exemplaire. Je sais que l'immense majorité d'entre eux et d'entre elles le sont, et j'ai confiance pour la suite. C'est parce que je suis attachée à la police municipale que j'ai des hautes exigences à son égard. C'est parce que je crois aux missions de la police municipale que je demande aux agent-e-s d'accomplir ces missions avec le plus grand professionnalisme – ils le font et je les remercie.

Voilà, Monsieur le conseiller municipal, ce que je fais depuis mon entrée en fonction. J'espère que ça répondra à vos attentes, et je continuerai à m'engager avec toute la force qu'il faut pour faire en sorte que la situation soit le plus apaisée possible, en tout cas un peu plus apaisée qu'elle n'a pu être ces derniers mois et ces dernières années. *(Applaudissements.)*

La présidente. Attendez, ce n'est pas terminé… M. Daniel Sormanni souhaite répliquer. Je lui rappelle ainsi qu'à Mme Marie Barbey-Chappuis qu'ils ont trois minutes pour les répliques.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je vous remercie, Madame la conseillère administrative, pour vos réponses assez complètes. J'aimerais cependant bien avoir des explications en ce qui concerne ce qui s'est passé précédemment à l'école de formation. Est-ce que vous avez été informée de ces incidents et est-ce que des mesures sont prises pour éviter que ça ne se reproduise? Deuxième chose, on sait qu'il y a quand même une tendance en Ville de Genève… Un certain nombre d'agents qui quittent finalement la Ville de Genève sont happés par d'autres communes. Alors bien sûr, il y a souvent l'impasse du salaire car certaines communes font de la surenchère et c'est peut-être plus simple aussi d'être agent municipal dans une commune à la campagne qu'en Ville de Genève où c'est évidemment plus compliqué parce qu'on est en ville. Ce serait intéressant d'avoir un peu une vision par rapport à ça. Est-ce qu'il y a eu des démissions? Je crois savoir qu'il y en a eu. Est-ce qu'elles sont nombreuses?

Je vous redis merci pour vos informations mais je souhaiterais encore avoir des compléments en ce qui concerne l'école de formation. Est-ce que vous avez eu des informations? Est-ce que vous entendez le cas échéant prendre des mesures ou est-ce que des correctifs ont déjà été apportés?

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Les éléments dont vous parlez, ce sont des rumeurs qu'on entend qui datent de 2016, 2017, vous l'avez vous-même dit. Je peux vous confirmer que nous prenons bien entendu des mesures pour tous les dysfonctionnements qui sont avérés, objectivés. Encore une fois, j'ai eu l'occasion de le dire il y a quelques minutes, l'exemplarité, c'est extrêmement important pour la police municipale. Il n'est bien entendu pas question de laisser passer des dysfonctionnements qui auraient eu lieu, c'est la première chose, et je peux vous rassurer sur ce point.

En ce qui concerne la tendance que vous évoquez, le fait qu'il y aurait finalement une fuite des agents vers les autres communes… J'ai eu l'occasion de regarder les chiffres ces dernières années, on est entre un et trois départs et ils sont compensés aussi par des arrivées. Il n'y a donc pas, de mon point de vue, d'inquiétude forte. Cela étant, encore une fois, c'est vrai que les salaires au sein de la police municipale en Ville de Genève ne sont pas aussi attractifs que dans d'autres communes. Il faut également relever les réalités auxquelles les agents de la police municipale sont confrontés en ville de Genève. C'est un travail qui est dur, exigeant. On a des difficultés de ville-centre en termes d'incivilités, d'insécurité. C'est très exigeant physiquement et psychiquement. Il y a peut-être aussi des fois une volonté d'aller dans des communes où ces difficultés-là sont moins fortes. Mais nous y sommes attentifs, et c'est notamment la raison pour laquelle mon département a déposé cette demande de deuxième classe. Nous estimons en

effet qu'il faut aujourd'hui envisager une revalorisation salariale pour les agents de la police municipale en Ville de Genève.

J'aimerais amener un dernier point concernant cette mobilité interne car il y a aussi toute la réflexion qui devra ressortir de ce fameux rapport de la Cour des comptes et du rapport qu'on attend de M. Poggia pour avoir peut-être quelque chose de plus harmonisé entre les communes, sans aller jusqu'à une fusion des polices municipales au sein de la police cantonale car je pense qu'il faut des polices municipales qui soient des polices de proximité, qui fassent de la sécurité de proximité. Mais il y a probablement des améliorations à amener en termes d'harmonisation entre les différentes polices municipales.

L'interpellation est close.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 avril 2014 de Mme et M. Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Dérogation OPB – non mais allô!» (M-1134)[1].

La présidente. Ah, c'était une autre époque…

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– la *Feuille d'avis officielle* du 4 avril 2014 dans laquelle la Ville de Genève demande au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) des autorisations d'allégement relatives à l'assainissement des nuisances sonores notamment pour les rues des Pâquis, de Saint-Jean et du Vidollet;
– le délai de 2018 fixé par la Confédération pour satisfaire aux normes de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB);
– le respect de ces normes comme un enjeu essentiel de santé publique («en 2009, (…) la Ville de Genève comptait 80 000 habitants touchés par des dépassements des valeurs de bruit, dont 6000 habitants touchés par des dépassements des valeurs d'alarme»[2];

[1] Rapport, 1276.
[2] Proposition PR-1061, page 5.

– le fait que ces dérogations signifient que le Conseil administratif se juge, en 2014, d'ores et déjà incapable de protéger les habitants contre les nuisances sonores;
– le fait que ce renoncement est politiquement inacceptable vu les moyens et délais encore à disposition,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin d'éviter des demandes de dérogations de manière à protéger la santé des habitants de Genève en s'attaquant à la pollution sonore.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève, détentrice de l'intégralité du réseau routier sur son territoire, est responsable de l'assainissement du bruit routier selon l'OPB. Elle a établi, depuis 2008, un certain nombre de projets d'assainissement du bruit routier selon les directives fédérales et cantonales en la matière. Ces projets ont été présentés à la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (dite PRASSOB) pour obtenir son préavis en vue d'être validés par l'autorité cantonale.

Un examen des mesures d'assainissement, de leur efficience et de leur proportionnalité a été établi. Des allégements (dérogations) ont pu être accordés comme le permet le cadre légal lorsque l'assainissement a été jugé comme entravant de manière excessive l'exploitation ou entraînant des frais disproportionnés ou encore lorsque des intérêts prépondérants, notamment dans les domaines de la protection des sites, de la nature et du paysage, de la sécurité de la circulation et de l'exploitation ainsi que de la défense générale s'opposaient à l'assainissement. Cela a été le cas pour les rues de Saint-Jean, des Pâquis et du Vidollet.

Des recours ont été formulés à l'encontre des allégements des rues de Saint-Jean et des Pâquis par des associations en 2014. Ces recours ont ensuite été retirés suite à des mesures complémentaires prises par la Ville de Genève pour réduire davantage les nuisances sonores.

Simultanément, le Conseil administratif a décidé de réviser la stratégie communale d'assainissement du bruit routier dans le but de viser un respect strict des valeurs d'immission et d'abandonner les projets d'assainissement établis rue par rue et aboutissant à des allégements.

La nouvelle stratégie d'assainissement a été validée par le Conseil administratif en 2017. Cette stratégie a été présentée à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, chargée d'examiner la présente motion

en 2018. Un amendement a été proposé et la motion a finalement été acceptée en 2020.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) poursuit la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement du bruit routier. Il réalise le premier train de mesures consistant à instaurer des zones 30 km/h dans les quartiers et à mettre en place des revêtements phonoabsorbants.

En parallèle, des discussions sont menées avec le Canton afin d'envisager des mesures complémentaires sur l'exploitation de la circulation afin de réduire davantage les nuisances sonores. Il s'agit notamment du déploiement de limitations de la vitesse à 30 km/h sur les axes routiers principaux, à l'instar de l'essai réalisé entre 2019 et 2020 aux boulevards du Pont-d'Arve et de la Tour. En novembre 2020, le Conseil administratif a décidé de soutenir l'introduction d'une limitation générale des vitesses à 30 km/h pour toutes les rues situées hors zones 30 km/h, zones piétonnes et zones de rencontre, sur l'ensemble du territoire communal, de jour comme de nuit. Puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale, la demande a été faite auprès du Conseil d'Etat, qui n'a pas encore formulé de réponse.

Enfin, il s'agit encore de mettre en œuvre des mesures de gestion de la circulation afin de prioriser les transports publics et la mobilité douce au centre-ville et diriger le trafic individuel motorisé sur certains axes, notamment la moyenne ceinture, conformément à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. L'ensemble de ces mesures étant de compétence cantonale, leur concrétisation dépendra de l'accord et des démarches à entreprendre avec l'Etat.

Le Conseil administratif s'engage à poursuivre les efforts entrepris en vue d'assainir le bruit routier tant au niveau des mesures de compétence communale que des mesures de compétence cantonale décrites ci-dessus. Enfin, le Conseil administratif confirme tout mettre en œuvre pour protéger la santé des habitant-e-s en réduisant la pollution sonore grâce à des mesures concrètes et renoncer à toute demande de dérogation (allégement).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: La vice-présidente:
Gionata Piero Buzzini *Frédérique Perler*

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 octobre 2020 de M. Valentin Dujoux: «Dérogations sur le bruit: quelle est la position du Conseil administratif?» (QE-572)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le 20 octobre dernier, un article de la *Tribune de Genève* informait que des dérogations aux normes antibruit étaient mises en consultation, notamment entre Balexert et le pont Butin, concernant de fait Vernier et la Ville de Genève. Par ailleurs, il semblerait que 209 allégements sur des artères municipales aient été prononcés en 2018.

La ville ne peut être réduite à un axe de passage routier. Il s'agit avant tout du lieu de vie de 200 000 Genevoises et Genevois. En parallèle, la santé de la population ne peut être minimisée face aux nuisances sonores. Le bruit, notamment lié au trafic routier, représente une gêne persistante et une pollution sonore forte pour de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de la ville de Genève.

A ce sujet, j'aimerais connaître la position du Conseil administratif en ce qui concerne les dérogations au bruit qui concernent le territoire de la Ville de Genève, et lesquelles concernent notre commune.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès 2015, le Conseil administratif a décidé de réviser la stratégie communale d'assainissement du bruit routier dans le but de viser un respect strict des valeurs d'immission et d'abandonner les projets d'assainissement établis rue par rue et aboutissant à des allégements (dérogations). De tels projets ont été menés jusqu'en 2014. La nouvelle stratégie d'assainissement a été validée par le Conseil administratif en 2017.

Les allégements concernant les avenues de l'Ain et du Pailly auxquels il est fait référence dans la question ont été mis à l'enquête par le Canton de Genève. Il s'agit en effet d'une route cantonale (RC38a). Cet axe routier est bordé par des immeubles situés sur le territoire de la Ville de Genève mais c'est l'Etat, détenteur de l'axe routier, qui est responsable de l'assainissement du bruit.

Nous précisons à ce sujet que l'examen des projets d'assainissement du bruit routier communaux et cantonaux est effectué par la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASSOB) dont fait partie la Ville de

[1] Annoncée, 3469.

Genève. La Ville de Genève avait préavisé défavorablement ce projet qui aboutissait à de nombreux allégements. Malgré ce préavis sectoriel négatif, l'autorité cantonale compétente a tout de même validé le projet comme elle en a la possibilité.

En ce qui concerne le réseau routier communal de la Ville de Genève, soit l'intégralité du réseau dans la commune, aucun allégement n'a été publié depuis 2015 suite à la décision de réviser la stratégie d'assainissement du bruit routier.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous prions de vous référer à la réponse faite par le Conseil administratif à la motion M-1134 du 29 avril 2014 de M[me] et M. Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Dérogation OPB – non mais allô!».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Frédérique Perler*

(Ndlr: Des membres du Conseil municipal commencent à partir.)

La présidente. Mais alors, bonne soirée!

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de M[mes] et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Lionel Ricou, Patricia Richard, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano et Tobias Schnebli: «Pour une Genève «smart»!» (M-1210)[1].

(Brouhaha dans les rangs du Conseil administratif.)

La présidente. S'il vous plaît… C'est vous qui avez répondu ça… Je lis…

[1] Rapport, 2421.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que la Ville de Genève possède 51% de l'entreprise Naxoo SA (anciennement 022 Télégenève SA) et est partenaire à hauteur de 30% au sein des Services industriels de Genève (SIG);
– que la société Naxoo est ce que l'on appelle un câblo-opérateur, avec un réseau câblé couvrant toute la ville de Genève;
– que les SIG, fournisseurs d'énergies, ont également tissé un réseau câblé à travers le canton;
– que la Ville de Genève a développé un réseau wi-fi public moyennement efficace;
– que la Ville est également partenaire dans le réseau inter-administrations genevoises, qui relie les mairies de 37 communes;
– que, aujourd'hui, la plupart des grandes villes européennes sont en plein développement du concept «smart city»;
– qu'il appartient à la Ville de Genève de mettre à la disposition des Genevois, et des hôtes qui nous font l'honneur de visiter notre ville, une municipalité moderne, performante, interactive et accueillante;
– que, actuellement, des dizaines de sociétés ont développé des logiciels de gestion de la ville, qui ont un impact direct sur l'environnement urbain, que ce soit pour la gestion des déchets, de la mobilité, de l'éclairage public ou encore des parkings;
– que, si la notion de service public doit être en point de mire de la mission du Conseil administratif, cette notion doit également être liée à la recherche d'économies financières potentielles sur les prestations publiques tout en améliorant la qualité des services;
– que le mobilier urbain est devenu «intelligent»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de développer, avec son département informatique, des collaborations avec Naxoo et les SIG pour optimiser la gestion de la ville par le mobilier urbain (bornes wi-fi, éclairage public, gestion de l'eau, etc.);
– de créer un incubateur pour des sociétés innovantes dans le domaine du développement de la ville par la gestion informatique;
– de présenter dans les six mois au Conseil municipal un programme de développement du concept «smart city» et des partenariats entrepris.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté cette motion lors de la séance du 6 octobre 2020. Le Conseil administratif partage pleinement ses préoccupations. Il a inscrit dans son programme de législature une politique de la transition numérique dont une délégation s'assure du pilotage.

Les axes de cette transition numérique ont été présentés à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en octobre et sont les suivants:

– promouvoir et appliquer un numérique responsable, écologique et éthique en Ville de Genève;
– développer le numérique au bénéfice de la justice sociale et de l'inclusion, en réduisant la fracture numérique et en favorisant la participation citoyenne;
– stimuler le dynamisme économique local dans le domaine de l'innovation numérique et des industries créatives et culturelles;
– délivrer des solutions numériques simplifiées, transparentes et sécurisées pour faciliter l'accès aux prestations publiques.

Cette politique de transition numérique s'appuie sur la charte des valeurs du numérique des villes genevoises, adoptée, avec les autres membres de l'Union des villes genevoises (UVG), le 3 septembre 2019. Cette charte, annexée à la présente, fruit d'une réflexion commune des élu-e-s des villes genevoises, a été pensée comme un cadre de valeurs destiné à guider et à rassembler l'action des communes urbaines dans leurs démarches en matière de transition numérique. Un cadre pour un développement technologique des villes genevoises maîtrisé et profitable à l'ensemble de la population.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève a réalisé un travail considérable de réorganisation de son service et d'instauration de nouveaux modèles de gestion plus agiles afin que l'administration municipale puisse répondre plus efficacement aux enjeux de transition numérique. Trois portefeuilles de projets ont ainsi été créés permettant d'avoir trois approches distinctes avec un financement et une organisation propres. La DSIC travaille activement à la mise en œuvre de la vision suivante:

«La Ville de Genève investit de manière sélective dans un numérique qui améliore la qualité des interactions citoyennes et l'efficacité du service public. Elle continue à développer la communication digitale et les prestations en ligne et multiplie les services innovants. Elle adapte les processus internes à l'administration pour accroître son efficience, en favorisant l'automatisation des processus et la dématérialisation des supports. Le numérique est aussi au service du personnel de l'administration et du Conseil municipal, avec des prestations et outils

qui simplifient la collaboration, le télétravail et la mobilité. Enfin, une utilisation pertinente des technologies permet à la DSIC de gérer un système d'information efficient, flexible et sécurisé.»

Le rapport d'activité annuel de la DSIC met en exergue les réalisations effectuées dans le cadre de cette dynamique:

https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-06/dsic-rapport-annuel-2019.pdf

Précisons que le portefeuille de projets «e-Genève» a pour objectif de mieux répondre aux attentes des Genevois-es et du public venant à Genève. Les projets intégrant ce portefeuille visent à renforcer les services et prestations en ligne ou à développer de nouvelles prestations numériques ou innovations technologiques intelligentes (capteurs intelligents, modélisation 3D des bâtiments, …). Par ailleurs, la Ville de Genève a doublé la bande passante des bornes wi-fi publiques début novembre 2020. La DSIC va continuer à développer cette offre, notamment grâce à la réallocation de certains crédits qui seront soumis au vote du Conseil municipal prochainement.

La mise à jour du plan directeur de la DSIC, courant 2021, comprendra notamment la feuille de route en la matière. Sa présentation permettra ainsi de répondre à la demande du Conseil municipal de lui présenter les orientations qui seront retenues et mises en œuvre ces prochaines années.

En matière de collaboration, la Ville de Genève entend renforcer ses collaborations avec les collectivités publiques et parapubliques genevoises afin de développer des solutions numériques mutualisées. Le réseau Smart Geneva devrait être validé et lancé par le Conseil d'Etat genevois en 2021 et réunir les principaux partenaires du Canton dont les Services industriels de Genève (SIG). La Ville de Genève y adhérera et sera un partenaire actif de ce réseau.

Sur le plan international, la Ville de Genève participe à l'organisation Open and Agile Smart Cities dont l'objectif est de promouvoir l'interopérabilité des solutions «Smart City» entre les villes et leurs partenaires locaux: https://oascities.org/.

Enfin, la Ville travaille sur une adhésion à DigitalSwitzerland, fondation basée à Genève, avec pour objectif de contribuer activement à faire de Genève et de la Suisse un pôle de réflexion et d'innovation numérique de premier plan.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le maire:
Gionata Piero Buzzini *Sami Kanaan*

Annexe mentionnée: charte des valeurs du numérique des villes genevoises

Charte des valeurs du numérique des villes genevoises

Par cette présente charte, les villes membres de l'Union des villes genevoises s'engagent à mettre en œuvre une transition numérique respectueuse d'un certain nombre de valeurs fondamentales. Cette charte constitue un cadre politique commun aux villes signataires, articulé autour de 7 principes fondamentaux; nous souhaitons pleinement que d'autres villes s'y associent. Elle sert de fondement à des feuilles de route et des plans stratégiques :

1) Une orientation vers les usagères et usagers

Les services publics font face à des défis et des attentes en constante augmentation. Le numérique municipal doit donc s'inscrire dans la continuité des missions des communes, à savoir des services publics de proximités orientés vers les usagères et usagers, basés sur un fonctionnement de l'administration communale qui évolue en conséquence, en associant pleinement les collaborateurs et collaboratrices. La transition numérique doit faciliter l'accès aux services municipaux, simplifier la prise en charge des demandes et proposer de nouveaux services et de nouvelles possibilités d'interaction entre les habitant-e-s et les municipalités dans une optique de désintermédiation.

2) Un numérique inclusif

La transition numérique menée par les villes genevoises doit être inclusive. Bien que nous ayons presque toutes et tous accès à des outils numériques, il est évident que nous ne sommes pas égales et égaux face à ceux-ci. Les villes veilleront donc particulièrement à limiter la fracture numérique, qui est de moins en moins générationnelle et bien plus liée à un capital socio-culturel et économique. Le numérique tel que les villes genevoises souhaitent le porter se veut solidaire et rassembleur, grâce à des outils et des mesures qui facilitent l'accès à la connaissance et aux prestations publiques en s'assurant de ne laisser personne au bord du chemin.

3) Un numérique écologique

Alors que l'urgence climatique est maintenant largement admise, avec des villes en pointe dans ce domaine il n'est pas envisageable que la transition numérique péjore encore la situation écologique. L'Union des villes genevoises s'engage pour une transition numérique respectueuse des personnes et de l'environnement, qui favorise les énergies renouvelables et qui respecte les 17 objectifs de la Charte des Nations Unies de développement durable. La présente charte supporte également tous les principes d'une économie circulaire et de partage. Les Villes visent donc une consommation électrique moindre, des solutions de réparation plutôt que de renouvellement incessant et une approche contre l'obsolescence programmée. Il s'agit aussi en dernier recours de valoriser au maximum les solutions qui permettent un recyclage efficace.

4) Un numérique ouvert

Alors que les pionnier-e-s du world wide web, au CERN, rêvaient d'un espace de partage ouvert et dont chacun-e pourrait s'emparer, on constate qu'internet est accaparé aujourd'hui par une poignée de multinationales dont la cotation en bourse atteint des sommets scandaleux et qui se battent en justice pour la protection de centaines de brevets. Le numérique des villes genevoises entend revenir à l'idéal des débuts du web, à savoir un espace ouvert et inclusif, valorisant le partage des savoirs et, autant que possible, les solutions *open source* permettant l'interopérabilité au sein des différents systèmes existants, entre les villes et facilitant l'utilisation pour les usagères et usagers.

5) Le numérique, ensemble

La transition numérique nécessite plus que jamais des compétences qui échappent à la taille d'une seule collectivité publique municipale. L'Union des villes genevoises affirme donc l'intention de chercher des solutions mutualisées, entre les villes genevoises, et autant que possible avec les collectivités publiques du Grand Genève, de la région lémanique et de Suisse. Les opportunités de réflexion et de travail en commun doivent donc être soutenues afin de faire émerger des champs d'action mutualisés.

6) Un numérique sûr

La protection de sa population est un axe fondamental de l'action de toute collectivité publique. Dans le domaine du numérique, cela signifie non seulement assurer la préservation des données sensibles recueillies, mais aussi le respect de la sphère privée individuelle et des données privées ainsi que la transparence concernant les systèmes de récolte et d'utilisation de données. Le traitement des données doit être responsable et sécurisé. Il est pertinent de prévoir la mise en place d'actions pédagogiques afin de contribuer à ce que la population comprenne bien les enjeux de ce nouveau monde et développe le sens critique nécessaire pour s'y orienter et s'y impliquer de manière responsable et autonome. Car un numérique sûr ne peut être l'apanage d'un seul acteur. Il nécessite un comportement approprié de chacune et chacun.

7) Une transition locale

Les villes agissent au niveau local. Le numérique des villes doit donc s'ancrer dans des solutions numériques locales. Maintenir des compétences de proximité, soutenir l'économie régionale, s'assurer que les prestataires comprennent et vivent les problématiques propres à notre région, conserver un lien de confiance local : ses objectifs doivent être au cœur de l'action des villes genevoises.

Genève, le 24 mai 2019

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M. Denis Ruysschaert: «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves» (QE-562)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Ma question orale du 22 juin 2020 concernant le rôle de la police dans le ramassage des vélos abandonnés est restée sans réponse à ce jour.

Comme expliqué le 22 juin, les vélos cassés s'amoncellent à Genève. Les vélos abandonnés ne sont plus récupérés et mis en fourrière depuis fin 2019. Péclot 13, la coopérative qui récupère les vélos pour le compte de l'Etat, est en attente d'un accord. Aujourd'hui 9 septembre 2020, la situation perdure.

Pourriez-vous trouver rapidement une solution pour une situation dont la Ville est la première victime? Actuellement, les policiers apportent les vélos à la fourrière. Combien de vélos les policiers ont-ils ramenés à la fourrière? Que fait la police des vélos en trop mauvais état qui ne vont pas en fourrière? Et combien sont-ils?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-562 «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves» souhaite savoir pourquoi les épaves des vélos ne sont plus ramassées en Ville de Genève.

En premier lieu, il convient de préciser que jusqu'à récemment, le ramassage des épaves de vélos était régi par une convention conclue entre l'Office cantonal des véhicules (OCV) et la Société coopérative Péclôt 13 (ci-après Péclôt 13), l'OCV considérant les épaves de vélos comme des véhicules, dont le ramassage était de la responsabilité de la fourrière, après identification par la police municipale.

En 2019, Péclôt 13 a dénoncé la convention, affirmant que les cycles rendus n'étaient pas rentables et les actions de ramassage trop onéreuses. En parallèle de la dénonciation de la convention, l'OCV a changé son interprétation du règlement sur le service cantonal de la fourrière des véhicules (H 1 05.12), considérant que les épaves de vélos et de vélos électriques jusqu'à 25 km/h, ne possédant pas de plaque d'immatriculation, devaient être considérées comme des déchets, et dont le ramassage était de la responsabilité des communes.

---

[1] Annoncée, 1885.

Suite à la résiliation de la convention entre le Canton et Péclôt 13, la Ville de Genève, soucieuse d'assurer la propreté du domaine public et de libérer les places de stationnement pour les vélos, a signé en janvier 2021 une convention pour le ramassage des épaves de vélos avec Péclôt 13, qui a fait valoir son intérêt continu pour valoriser ces épaves.

La Ville s'est dès lors engagée à identifier, ramasser et remettre, à intervalles réguliers, les épaves de vélos abandonnées sur son domaine public à Péclôt 13 en vue de leur revalorisation.

Ainsi, le Service de la police municipale (SPM) identifiera et ordonnera l'enlèvement des épaves de vélos. Le Service logistique et manifestations (LOM) se chargera du ramassage. Lorsqu'un vélo épave ne pourra pas être revalorisé, Péclôt 13 sera seule responsable de la déconstruction de ladite épave, y compris de son éventuelle remise à un ferrailleur.

Tous les frais, y compris d'entreposage, de recyclage, de déconstruction mais également de tonnage négatif ou de transport à la ferraille, seront à la charge exclusive de Péclôt 13. Aucune rémunération ne sera versée à Péclôt 13 par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 4 février 2020: «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine!» (P-415)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-415 au Conseil administratif le 22 juin 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, le Conseil administratif rappelle que les requêtes en autorisation de construire de ce secteur sont conformes au plan localisé de quartier

[1] Rapport, 723.

(PLQ) en force. Les multiples demandes des services municipaux concernés ne pouvaient par conséquent pas aller dans le sens d'une remise en question fondamentale mais plutôt dans celui d'améliorations ponctuelles du projet.

Il rappelle également que le plan localisé de quartier qui a conduit à ces projets de construction n'a suscité quasiment aucune réaction lors de sa procédure d'adoption et a été avalisé par le Conseil municipal de la Ville sans aucune opposition (unanimité moins 5 abstentions). Ainsi, les autorisations de construire délivrées sont conformes au droit. C'est pour ces raisons que, lors de la délivrance de celles-ci, une majorité du Conseil administratif a renoncé à faire recours et le délai pour une telle procédure est aujourd'hui largement échu.

Il est néanmoins important de souligner que la sensibilité de la population aux conséquences néfastes du changement climatique s'est considérablement accrue ces dernières années et on ne peut que regretter le décalage important entre ces préoccupations et le projet des Vernets dont la réalisation est imminente. A ce titre, et compte tenu du temps nécessaire au développement des projets, il est d'ores et déjà indispensable d'examiner les futurs projets, notamment aux Acacias et à la Pointe Nord, à l'aune des considérations développées par les pétitionnaires, telles que la densité ou la nécessité de contribuer à la création d'îlots de fraîcheur, ainsi qu'à la préservation du patrimoine arboré.

S'agissant du quartier des Vernets, le Conseil administratif, bien que la conception globale du projet ne puisse pas être remise en question, vous informe qu'il s'est engagé, et en a fait une priorité dans son domaine de compétences, à poursuivre son travail sur l'aménagement des espaces extérieurs qui vont revenir au domaine public communal en vue d'améliorer leur qualité, notamment en négociant avec le Canton, majoritairement propriétaire des terrains, afin d'augmenter le nombre d'arbres plantés et la biodiversité.

Nous vous informons par ailleurs que la Ville est en train de préparer la réalisation de la voie verte d'agglomération qui se situe en bordure de l'Arve, le long des futures constructions et sur le quai des Vernets, réservée à la mobilité douce avec une végétalisation augmentée. De plus, elle entend mener, de façon prioritaire, l'aménagement de l'esplanade des Vernets, qui accueille actuellement un parking, en vue de la création d'un parc public destiné à offrir aux habitant-e-s une respiration bienvenue dans ce quartier à forte densité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Frédérique Perler*

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2019 de M^mes^ et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève» (M-1443)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que la garde et/ou l'occupation des enfants pendant les vacances estivales est un véritable défi pour les parents;
– que la Ville de Genève a mis en place un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales;
– que parmi ces activités figure l'accueil en centre aéré à la journée organisé par nos Maisons de quartier;
– que ces centres aérés connaissent un immense succès;
– que malheureusement beaucoup d'enfants restent sur le carreau en liste d'attente;
– que la Ville de Genève a développé par ailleurs une offre de cours de sport en été;
– que si ces cours sont organisés par la Ville de Genève, ils sont donnés par des prestataires externes;
– que l'idée est de «permettre aux jeunes âgé-e-s de 4 ans à 17 ans de découvrir un sport ou de s'y perfectionner pendant leurs vacances»;
– que selon les termes mêmes figurant sur le site de la Ville de Genève: «Pour les jeunes, ces écoles sont un lieu d'échange où on apprend l'esprit d'équipe, la persévérance et le plaisir de jouer. Les cours, dispensés par des professeur-e-s expérimenté-e-s, sont à la portée de tous les budgets. Ils sont ouverts à l'ensemble des jeune intéressé-e-s dans la limite d'âge indiquée et en fonction des places disponibles»;
– que les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à 5 cours (maximum);
– que les tarifs proposés dans le cadre de la Ville de Genève sont en effet bien inférieurs à l'offre ordinaire de ces écoles;
– que l'inscription et le paiement se fait exclusivement par le biais du site internet de la Ville de Genève et le paiement ne peut se faire que par une carte de crédit;

[1] Rapport, 1187.

– qu'en l'état, le système d'inscription mis en place par la Ville de Genève est très compliqué et peu performant;
– qu'aucun système de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi;
– que si certains cours restent incomplets, d'autres sont littéralement pris d'assaut;
– qu'ainsi et à titre d'exemple les cours multiglisse pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes à 8 h 30 le 15 mai 2019 étaient complets avant 8 h 45 le même jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects pour la Ville de Genève;
– de faciliter l'inscription aux cours de sport organisés par la Ville de Genève, en simplifiant le système mis en place afin de permettre aux parents d'inscrire leur-s enfant-s sans devoir faire une formation en informatique préalable et/ou disposer d'une carte de crédit;
– d'établir des critères de priorisation de demande d'inscription:
  – sur le même modèle que celui des crèches (priorités aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, puis ceux dont les parents travaillent sur notre commune, etc.)
  – en donnant également priorité aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits à un autre cours.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des sports propose depuis plusieurs années des cours pour les jeunes, les adultes et les seniors.

Ces activités permettent à tout un chacun de découvrir et de s'initier à une discipline sportive ou de s'y perfectionner, tout en bénéficiant d'un coût à la portée de tous les budgets.

Ces cours sont donnés par des associations sportives ou des professeur-e-s expérimenté-e-s qui sont mandaté-e-s par le Service des sports, à la suite d'appels d'offres en application des directives en vigueur en Ville de Genève.

La Ville de Genève offre ainsi pas moins de 40 activités sportives, représentant 2372 places disponibles destinées aux jeunes entre 4 et 17 ans.

Bénéficiaires

Avec un taux d'occupation de 82%, 1947 jeunes ont ainsi pu bénéficier de cette offre en 2019 et participer à ces activités.

Lieu de résidence

48,64% résident en Ville de Genève, 44,84% résident dans d'autres communes genevoises. Les 6,52% restants sont domiciliés principalement sur le canton de Vaud ou en France.

D'un point de vue financier, la recette et les dépenses des écoles de sport 2019 s'élèvent à *(en francs)*:

Coûts directs (comprenant des moniteurs)	283 538
Coûts indirects (valorisation des infrastructures sportives)	55 145
Soit un coût total de*	338 683
Dont à déduire les revenus des inscriptions	-182 905
Coût total moins les revenus des inscriptions	155 778

*Ce montant n'inclut pas les coûts de gestion et de fonctionnement du Service des sports concernant ces prestations sportives. A ce jour, plusieurs collaborateurs travaillent dans ce domaine pour la gestion de ces activités.

Le système d'inscriptions en ligne ainsi que le mode de paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard) et Postcard se veulent simples et rapides. Selon le questionnaire de satisfaction du Service des sports distribué après chaque cours, le système d'inscriptions semble donner satisfaction aux usagères et usagers. Une assistance téléphonique est offerte tous les jours ouvrables pour les accompagner dans leurs démarches. De plus, une marche à suivre est disponible sur le site internet en vue de la création d'un compte famille ainsi que pour les modalités d'inscription et de paiement.

Le Conseil administratif sollicitera le Service des sports afin d'étudier, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, la possibilité, les conditions et les coûts de la mise en place d'une priorisation des habitant-e-s de la Ville de Genève en 2022.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de Mme Louise Trottet et M. Matthias Erhardt: «Quel avenir pour les aménagements cyclables du boulevard Georges-Favon?» (QE-567)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

La période du Covid-19 a vu l'émergence de multiples et réjouissants aménagements cyclables, dont la bande cyclable sur le boulevard Georges-Favon (direction Cornavin).

Dans le sens inverse, on trouve deux bandes cyclables parallèles sur le pont de la Coulouvrenière (prêtant d'ailleurs un brin à confusion), l'une sur le trottoir, l'autre sur la chaussée. Or, en quittant le pont pour arriver sur le boulevard Georges-Favon direction place du Cirque, les cyclistes quittent les pistes cyclables décrites précédemment pour se retrouver sur la chaussée, entre de multiples rails de tram, la voie de bus et les automobiles. Cette situation est extrêmement dangereuse, a fortiori par temps pluvieux.

Notre question est donc la suivante: qu'est-il prévu afin de sécuriser et faciliter le parcours à vélo à la sortie du pont de la Coulouvrenière direction place du Cirque, en particulier sur le boulevard Georges-Favon?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre des mesures en lien avec la reprise de l'activité en mai dernier, une mise en œuvre rapide d'itinéraires cyclables a été retenue, reposant toutefois sur les réflexions préalablement développées dans le cadre du groupe de travail Task Force vélos, représenté par le Canton (OCT) et la Ville de Genève (AGCM). Sur l'axe dont il est fait mention, à savoir Cirque-Coulouvrenière, il a en effet été retenu de faire passer les vélos sur la rue de l'Arquebuse pour la circulation dans le sens pont de la Coulouvrenière-place du Cirque car il était impossible de trouver une solution rapide à mettre en œuvre et sécurisée sur le boulevard Georges-Favon.

Pour le sens inverse (place du Cirque-pont de la Coulouvrenière), la solution consistant à substituer une piste voiture pour la remplacer par une bande cyclable était une solution facile à mettre en œuvre et parfaitement sécurisée.

Par ailleurs, une procédure est actuellement ouverte au Tribunal administratif de première instance concernant les aménagements du boulevard Georges-Favon,

[1] Annoncée, 2932.

du pont de la Coulouvrenière et de la rue des Terreaux-du-Temple, suite au dépôt d'un recours par le TCS et l'ASTAG qui contestent ces aménagements.

Cela étant dit, la Ville et le Canton poursuivent leurs réflexions afin d'étudier une solution pérenne d'aménagement cyclable sur le boulevard Georges-Favon en direction de la place du Cirque.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente: *Frédérique Perler*

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite une bonne nuit et à demain à 17 h 30.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation 5376

2. Communications du Conseil administratif 5376

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5376

4. Prestation de serment de Mme Livia Zbinden remplaçant Mme Julie Frossard, conseillère municipale démissionnaire 5376

5. Questions orales 5377

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2021 de Mme et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» (M-1589 A). 5383

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 638 000 francs, soit:
   – 4 550 000 francs destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif de 20 ans au profit de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3254 de Genève-Plainpalais sise rue Gourgas, propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, portant sur des locaux aménagés d'une surface de 754 m², destinés à accueillir le Commun;
   – 63 000 francs, destinés à l'acquisition de la signalétique, de mobiliers et matériels d'exploitation pour le local Le Commun;
   – 25 000 francs, destinés à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie du local Le Commun (PR-1417 A) 5398

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2020 sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de

plan localisé de cheminement pédestre N° 30179, sis avenue de la Forêt, feuilles cadastrales 29, 54, 56, section Genève Petit-Saconnex (PR-1419 A) 5452

9. Interpellation orale du 20 janvier 2021 de M. Daniel Sormanni: «Conflit à la police municipale, que fait la conseillère administrative?» (IO-316) 5462

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 avril 2014 de Mme et M. Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Dérogation OPB – non mais allô!» (M-1134) 5469

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 octobre 2020 de M. Valentin Dujoux: «Dérogations sur le bruit: quelle est la position du Conseil administratif?» (QE-572) 5472

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Lionel Ricou, Patricia Richard, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano et Tobias Schnebli: «Pour une Genève «smart»!» (M-1210) 5473

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M. Denis Ruysschaert: «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves» (QE-562) 5479

14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 4 février 2020: «Caserne des Vernets: Pour un projet à taille humaine!» (P-415) . . . 5480

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève» (M-1443) 5482

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de Mme Louise Trottet et M. Matthias Erhardt: «Quel avenir pour les aménagements cyclables du boulevard Georges-Favon?» (QE-567) 5485

17. Propositions des conseillers municipaux 5486

18. Interpellations 5486

19. Questions écrites 5486

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci